



Recommandation de la branche
LINK / ACT

Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH

Document d'application pour les processus standardisés
d'échange de données dans le marché électrique suisse

Partie «SDAT-CH-Processus de changement»

SDAT – CH 2025

VS
AES

Impressum et contact

Éditeur

Association des entreprises électriques suisses AES
Hintere Bahnhofstrasse 10
CH-5000 Aarau
Téléphone +41 62 825 25 25
Fax +41 62 825 25 26
info@electricite.ch
www.electricite.ch

Autrices et auteurs

Conformément au document principal

Ce document a été élaboré avec l'implication et le soutien de l'AES et de représentants de la branche.

L'AES a approuvé ce document à la date du 04.12.2025.

Imprimé n°1009f, édition décembre 2025

Copyright

© Association des entreprises électriques suisses AES

Tous droits réservés. L'utilisation des documents pour un usage professionnel n'est permise qu'avec l'autorisation de l'AES et contre rétribution. Sauf pour usage personnel, toute copie, toute distribution ou tout autre usage de ce document sont interdits. Les auteurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans ce document et se réservent le droit de le modifier en tout temps sans préavis.

Ce document est un document de la branche sur le marché de l'électricité. Il constitue une directive au sens de l'art. 27, al. 4 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. La Commission Données énergétiques de l'AES s'occupe de maintenir à jour le document.

REMARQUE: en cas de modifications de la législation ultérieures à la publication de ce document, les lois, ordonnances, décisions et directives (notamment de l'ESTI et Suva) priment les dispositions du présent document.

Table des matières

Domaine d'application et répartition du document.....	8
1. Processus de changement.....	9
1.1 Généralités	9
1.1.1 Rôles et points de mesure	9
1.1.2 Validité	9
1.1.3 Responsabilité des fournisseurs	9
1.1.4 Responsabilité des responsables de services-système.....	9
1.1.5 Délais.....	10
1.1.6 Exactitude des indications	10
1.2 Fournisseurs	11
1.2.1 Changement de fournisseur.....	11
1.2.1.1 Description structurée	11
1.2.1.2 Diagramme de séquence	13
1.2.1.3 Diagramme de classes «Demande de changement» (séquence 1).....	14
1.2.1.4 Diagramme de classes «Confirmation de changement» (séquence 2).....	15
1.2.1.5 Diagramme de classes «Refus de changement» (séquence 2).....	16
1.2.1.6 Diagramme de classes «Information de changement» (séquence 3)	17
1.2.1.7 Diagramme de classes «Information de changement» (séquence 4)	18
1.2.2 Fin de fourniture	19
1.2.2.1 Description structurée	19
1.2.2.2 Diagramme de séquence	19
1.2.2.3 Diagramme de classes «Désinscription» (séquence 1).....	21
1.2.2.4 Diagramme de classes «Confirmation de fin de fourniture» (séquence 2).....	22
1.2.2.5 Diagramme de classes «Refus de fin de fourniture» (séquence 2).....	23
1.2.2.6 Diagramme de classes «Notification de fin de fourniture» (séquence 3)	24
1.2.3 Approvisionnement de base	25
1.2.3.1 Description structurée	25
1.2.3.2 Diagramme de séquence «Approvisionnement de base»	25
1.2.3.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1).....	26
1.2.3.4 Diagramme de classes «Information» (séquence 2)	27
1.2.4 Approvisionnement de remplacement.....	28
1.2.4.1 Description structurée	28
1.2.4.2 Diagramme de séquence «Approvisionnement de remplacement».....	28
1.2.4.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1).....	30
1.2.4.4 Diagramme de classes «Information» (séquence 2)	31
1.3 Consommateurs finaux	32
1.3.1 Emménagement/changement de consommateur final.....	32
1.3.1.1 Description structurée	32
1.3.1.2 Diagramme de séquence	32
1.3.1.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1).....	34
1.3.1.4 Diagramme de classes «Confirmation» (séquence 2).....	35
1.3.1.5 Diagramme de classes «Refus» (séquence 2)	36
1.3.1.6 Diagramme de classes «Information» (séquence 3)	37
1.3.1.7 Diagramme de classes «Information» (séquence 4)	38
1.3.2 Déménagement.....	39

1.3.2.1 Description structurée	39
1.3.2.2 Diagramme de séquence	39
1.3.2.3 Diagramme de classes «Désinscription» (séquence 1).....	41
1.3.2.4 Diagramme de classes «Confirmation» (séquence 2).....	42
1.3.2.5 Diagramme de classes «Refus» (séquence 2)	43
1.3.2.6 Diagramme de classes «Information» (séquence 3)	44
1.4 Responsables de services-système.....	45
1.4.1 Annonce du RSS.....	45
1.4.1.1 Description structurée	45
1.4.1.2 Diagramme de séquence	45
1.4.1.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1).....	47
1.4.1.4 Diagramme de classes «Confirmation de l'inscription RSS» (séquence 2).....	48
1.4.1.5 Diagramme de classes «Refus de l'inscription RSS» (séquence 2)	49
1.4.1.6 Diagramme de classes «Information» (séquence 3)	50
1.4.2 Désinscription du RSS.....	51
1.4.2.1 Description structurée	51
1.4.2.2 Diagramme de séquence	51
1.4.2.3 Diagramme de classes «Désinscription» (séquence 1).....	52
1.4.2.4 Diagramme de classes «Confirmation de fin de fourniture» (séquence 2).....	53
1.4.2.5 Diagramme de classes «Refus de fin de fourniture» (séquence 2).....	54
1.4.2.6 Diagramme de classes «Notification de fin de fourniture» (séquence 3)	55
1.5 Autres processus	56
1.5.1 Changement des données de référence du consommateur final par le FR/PR	56
1.5.1.1 Description structurée	56
1.5.1.2 Diagramme de séquence «Changement des données de référence du consommateur final par le FR/PR»	56
1.5.1.3 Diagramme de classes «Information changement des données de référence du CF par le FR/PR» (séquence 1).....	58
1.5.2 Changement des données de référence au point de mesure.....	59
1.5.2.1 Description structurée	59
1.5.2.2 Diagramme de séquence «Changement de données de référence du point de mesure»	59
1.5.2.3 Diagramme de classes «Changement des données de référence au point de mesure (séquence 1)».....	60
1.5.3 Échange de liste d'attribution.....	61
1.5.3.1 Description structurée	61
1.5.3.2 Diagramme de séquence «Échange de liste d'attribution»	61
1.5.3.3 Diagramme de classes «Liste d'attribution FR/PR» (séquence 1).....	62
1.5.3.4 Diagramme de classes «Liste d'attribution RSS» (séquence 2)	63
1.5.4 Demande «Date de changement»	64
1.5.4.1 Description structurée	64
1.5.4.2 Diagramme de séquence «Demande date de changement».....	64
1.5.4.3 Diagramme de classes «Demande date de changement» (séquence 1).....	66
1.5.4.4 Diagramme de classes «Demande date de changement – réponse» (séquence 2)	67
1.5.4.5 Diagramme de classes «Demande date de changement – refus» (séquence 2)	68
1.5.5 Demande d'informations concernant le point de mesure	69
1.5.5.1 Description structurée	69

1.5.5.2	Diagramme de séquence «Demande d'informations concernant le point de mesure»	69
1.5.5.3	Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure» (séquence 1).....	71
1.5.5.4	Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse» (séquence 2)	73
1.5.5.5	Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – refus» (séquence 2)	74
1.5.6	Demande de données de mesure (SVC/SVI).....	75
	1.5.6.1 Description structurée	75
	1.5.6.2 Diagramme de séquence «Demande de données de mesure» (SVC/SVI).....	76
	1.5.6.3 Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI) (séquence 1)	77
	1.5.6.4 Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI) – réponse (séquence 2).....	78
	1.5.6.5 Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI) – refus (séquence 2)	79

Liste des figures

Figure 1:	Diagramme de séquence «Changement de fournisseur»	13
Figure 2:	Diagramme de classes «Demande de changement»	14
Figure 3:	Diagramme de classes «Confirmation de changement»	15
Figure 4:	Diagramme de classes «Refus de changement»	16
Figure 5:	Diagramme de classes «Notification de changement»	17
Figure 6:	Diagramme de classes «Notification de changement»	18
Figure 7:	Diagramme de séquence «Fin de fourniture»	19
Figure 8:	Diagramme de classes «Désinscription (fin de fourniture)»	21
Figure 9:	Diagramme de classes «Confirmation (fin de fourniture)»	22
Figure 10:	Diagramme de classes «Refus (fin de fourniture)»	23
Figure 11:	Diagramme de classes «Notification (fin de fourniture)»	24
Figure 12:	Diagramme de séquence «Approvisionnement de base»	25
Figure 13:	Diagramme de classes «Annonce (approvisionnement de base)»	26
Figure 14:	Diagramme de classes «Information (approvisionnement de base)»	27
Figure 15:	Diagramme de séquence «Approvisionnement de remplacement»	28
Figure 16:	«Annonce d'approvisionnement de remplacement»	30
Figure 17:	Diagramme de classes «Information (approvisionnement de remplacement)»	31
Figure 18:	Diagramme de séquence «Emménagement/changement de consommateur final»	32
Figure 19:	Diagramme de classes «Annonce (emménagement/changement de consommateur final)»	34
Figure 20:	Diagramme de classes «Confirmation (emménagement/changement de consommateur final)»	35
Figure 21:	Diagramme de classes «Refus (emménagement/changement de consommateur final)»	36
Figure 22:	Diagramme de classes «Information»	37
Figure 23:	Diagramme de classes «Information»	38

Figure 24:	Diagramme de séquence «Déménagement»	39
Figure 25:	Diagramme de classes «Désinscription (déménagement)»	41
Figure 26:	Diagramme de classes «Confirmation (déménagement)»	42
Figure 27:	Diagramme de classes «Refus (déménagement)»	43
Figure 28:	Diagramme de classes «Information (déménagement)»	44
Figure 29:	Diagramme de séquence «Inscription RSS»	45
Figure 30:	Diagramme de classes «Inscription RSS»	47
Figure 31:	Diagramme de classes «Confirmation (inscription RSS)»	48
Figure 32:	Diagramme de classes «Refus (inscription RSS)»	49
Figure 33:	Diagramme de classes «Information (inscription RSS)»	50
Figure 34:	Diagramme de séquence «Désinscription RSS»	51
Figure 35:	Diagramme de classes «Désinscription»	52
Figure 36:	Diagramme de classes «Confirmation (désinscription)»	53
Figure 37:	Diagramme de classe «Refus (désinscription)»	54
Figure 38:	Diagramme de classes «Information (désinscription)»	55
Figure 39:	Diagramme de séquence «Changement des données de référence du consommateur final par le FR/PR»	56
Figure 40:	Diagramme de classes Information «Changement des données de référence du CF par le FR/PR»	59
Figure 41:	Diagramme de séquence «Changement de données de référence du point de mesure»	59
Figure 42:	Diagramme de classes «Changement des données de référence au point de mesure»	61
Figure 43:	Diagramme de séquence «Échange de listes d'attribution»	61
Figure 44:	Diagramme de classes «Liste d'attribution FR/PR»	62
Figure 45:	Diagramme de classes «Liste d'attribution RSS»	63
Figure 46:	Diagramme de séquence «Demande date de changement»	65
Figure 47:	Diagramme de classes «Demande date de changement»	66
Figure 48:	Diagramme de classes «Demande date de changement – réponse»	67
Figure 49:	Diagramme de classes «Demande date de changement – refus»	68
Figure 50:	Diagramme de séquence «Demande d'informations concernant le point de mesure»	69
Figure 51:	Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure»	71
Figure 52:	Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse»	74
Figure 53:	Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – refus»	74
Figure 54:	Diagramme de séquence «Demande concernant les données de mesure» (SVC/SVI)	76
Figure 55:	Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)	77
Figure 56:	Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)	78
Figure 57:	Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)	79

Index des tableaux

Tableau 1:	Description structurée du changement de fournisseur	12
Tableau 2:	Description de la séquence «Changement de fournisseur»	13
Tableau 3:	Description structurée «Fin de fourniture»	19
Tableau 4:	Description de la séquence «Fin de fourniture»	20
Tableau 5:	Description structurée «Approvisionnement de base»	25

Tableau 6:	Description de la séquence «Approvisionnement de base»	25
Tableau 7:	Description structurée «Approvisionnement de remplacement»	28
Tableau 8:	Description de la séquence «Approvisionnement de remplacement»	29
Tableau 9:	Description structurée «Emménagement/changement de consommateur final»	32
Tableau 10:	Description de la séquence «Emménagement/changement de consommateur final»	33
Tableau 11:	Description structurée «Déménagement»	39
Tableau 12:	Description de la séquence «Déménagement»	40
Tableau 13:	Description structurée «Inscription»	45
Tableau 14:	Description de la séquence «Inscription RSS»	46
Tableau 15:	Description structurée «Désinscription»	51
Tableau 16:	Diagramme de séquence «Désinscription RSS»	51
Tableau 17:	Description structurée «Changement de données de référence»	56
Tableau 18:	Description de la séquence changement des données de référence du consommateur final	57
Tableau 19:	Description structurée «Changement de données de référence du point de mesure»	59
Tableau 20:	Description de la séquence changement des données de référence au point de mesure	59
Tableau 21:	Description structurée «Échange de liste d'attribution»	61
Tableau 22:	Description de la séquence «Échange de liste d'attribution»	61
Tableau 23:	Description structurée «Demande date de changement»	64
Tableau 24:	Description de séquence «Demande date de changement»	65
Tableau 25:	Description structurée «Informations concernant le point de mesure»	69
Tableau 26:	Description de la séquence demande	70
Tableau 27:	Description structurée «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)	75
Tableau 28:	Description de la séquence «Demande Données de mesure» (SVC/SVI)	76

Domaine d'application et répartition du document

Le document de la branche **Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH** (SDAT – CH) décrit les processus d'échange des données (p. ex. échange de données de mesure, processus de changement) et leur mise en œuvre obligatoire. Il se compose désormais de trois parties et de quatre annexes.

- La partie «SDAT-CH Bases et définitions» est le document principal de SDAT-CH. Il contient l'introduction, les principes, le modèle de rôles, ainsi qu'une référence aux sous-documents valables (il correspond aux chapitres 1, 2 et 5 à 11 de la précédente édition de SDAT-CH). Le document principal fait partie intégrante de toute consultation sur le SDAT-CH, car il contient la référence aux sous-documents valables. Toutes les autres parties peuvent faire partie d'une consultation ou rester valables telles quelles.
- La partie «SDAT-CH-Processus de changement» contient les descriptions de processus pour les changements de fournisseur ainsi que les demandes de données de référence y relatives (cela correspond au chapitre 3 de la précédente édition).
- La partie «SDAT-CH Processus d'échange de données de mesure» contient les descriptions de processus pour l'échange de données de mesure (cela correspond au chapitre 4 de la précédente édition).
- Les annexes 1 à 4 restent inchangées:
 - Annexe 1: Acknowledgement et Error Handling
 - Annexe 2: Annulation et interruption de processus
 - Annexe 3: Core components (classes, attributs, listes de codes...)
 - Annexe 4: Schémas XML

Le présent document est le document «SDAT-CH Processus de changement».

1. Processus de changement

1.1 Généralités

1.1.1 Rôles et points de mesure

- (1) Les processus de changement induisent un changement de l'attribution des rôles aux points de mesure. Les processus décrits ci-dessous traitent l'échange de données qui est nécessaire afin que tous les rôles concernés possèdent les informations requises. Les aspects contractuels tels que la résiliation et la conclusion des contrats ne sont pas décrits ici, leur existence est présumée.
- (2) Les processus de changement presupposent que l'initiateur du processus connaît la désignation du point de mesure, sinon le traitement automatique est impossible ou du moins difficile. Il peut obtenir la désignation du point de mesure de différentes manières:
 - Le client l'indique à la personne qui lance le processus. Il peut la trouver sur sa facture (d'utilisation du réseau ou de consommation d'énergie) ou sur un contrat existant.
 - Avant d'emménager, le client demande la désignation du point de mesure à l'ancien locataire ou au propriétaire.
- (3) Afin d'assurer les processus et en particulier le décompte, il faut attribuer la désignation du point de mesure avant ou tout au moins en même temps que l'installation du compteur.

1.1.2 Validité

- (1) Dans les processus décrits ci-dessous, le terme «consommateur final» désigne également les installations de production, et le terme «fournisseur» désigne aussi les producteurs.

1.1.3 Responsabilité des fournisseurs

- (1) Les processus lors de changements, c'est-à-dire les modifications d'attribution de rôles aux points de mesure, sont initiés par les fournisseurs. Le fournisseur qui initie un processus est entièrement responsable des conséquences de ses messages.
- (2) Le gestionnaire de réseau de distribution part du principe que les conditions préalables liées aux processus sont remplies et que les messages sont corrects, c'est-à-dire qu'ils correspondent aux contrats de livraison des responsables de services-système. En cas de suspicion de fraude, le gestionnaire de réseau de distribution peut exiger les renseignements et documents nécessaires de la part du fournisseur.
- (3) Après l'expiration des délais, il est possible de corriger les attributions aux points de mesure seulement dans l'avenir. Les conséquences d'erreurs ou de conflits entre parties contractantes sont à régler entre demandeurs et victimes.

1.1.4 Responsabilité des responsables de services-système

- (1) Les processus lors de changements, c'est-à-dire les modifications d'attribution de rôles aux points de mesure, sont initiés par les responsables de services-système (RSS). Le RSS qui initie un processus est entièrement responsable des conséquences de ses messages.

- (2) Le gestionnaire de réseau de distribution part du principe que les conditions préalables liées aux processus sont remplies et que les messages sont corrects, c'est-à-dire qu'ils correspondent aux contrats des RSS. En cas de suspicion de fraude, le gestionnaire de réseau de distribution peut exiger les renseignements et documents nécessaires de la part du RSS.
- (3) Après l'expiration des délais, il est possible de corriger les attributions aux points de mesure seulement dans l'avenir. Les conséquences d'erreurs ou de conflits entre parties contractantes sont à régler bilatéralement.
- (4) Pour plus de détails sur les pools de réglage et les tâches du RSS, consulter le document de la branche intitulé «Attachement de pools de réglage au marché suisse des services-système».

1.1.5 Délais

- (1) Les modifications résultant de l'échange de données dans l'attribution des rôles aux points de mesure sont possibles à n'importe quelle date (au jour près) avec un préavis d'au moins 10 jours ouvrables (JO) (voir la description détaillée des délais pour les processus respectifs). Du point de vue technique, il n'y a pas de raison d'imposer des restrictions plus contraignantes.

1.1.6 Exactitude des indications

- (1) Les processus décrits ci-dessous traitent uniquement des indications correctes et fournies dans les délais prescrits. Le destinataire refuse la réception de toute erreur. Le refus ou l'acceptation d'une demande de changement se réfère au contenu exact de la demande (par exemple: avec la date de début indiquée).

1.2 Fournisseurs

1.2.1 Changement de fournisseur

1.2.1.1 Description structurée

Cas d'application	Changement de fournisseur
Brève description	Ce processus décrit les interactions qui se produisent entre les acteurs du marché lorsqu'il s'agit d'attribuer un nouveau fournisseur (et son responsable de groupe-bilan) à un point de mesure ou que le fournisseur actuel change de groupe-bilan. Si des modifications interviennent également du côté du consommateur final (emménagement, déménagement), il convient de procéder conformément au chapitre 1.3.
Précondition	<ul style="list-style-type: none"> Un consommateur final a conclu un nouveau contrat de fourniture ouvert avec un fournisseur. Le contrat de fourniture ouvert précédent (le cas échéant) conclu avec l'ancien fournisseur est résilié ou expire à la même date. Le consommateur final est d'accord avec l'ancien et avec le nouveau fournisseur sur les conditions contractuelles de la fourniture d'électricité. La relation commerciale entre le GRD et le fournisseur est réglementée (contrat-cadre, CGV ou autre accord). Le fournisseur actuel change de groupe-bilan Installations de production: on sait s'il s'agit de points de mesure de production et de consommation nets ou de points de mesure d'excédent et de consommation. (MC-CH 3.2.51. Point de mesure de production)
Postcondition	Tous les acteurs de marché impliqués sont informés du changement. Le décompte final peut être établi par l'ancien fournisseur. Le nouveau fournisseur peut approvisionner le client. Le nouveau fournisseur est informé des éventuels RSS attribués.
Postcondition en cas d'erreur	<ul style="list-style-type: none"> Le changement de fournisseur ne peut pas intervenir au moment voulu, mais il peut être effectué à une date ultérieure. Le changement de fournisseur n'a pas pu être réalisé. Annulation: le nouveau fournisseur peut annuler la demande de changement en cas d'erreur (cf. annexe 2).
Déclencheur	<ul style="list-style-type: none"> Un consommateur final a conclu un nouveau contrat de fourniture ouvert avec un nouveau fournisseur en se référant à son point de mesure existant. Un consommateur final a conclu un contrat de fourniture d'électricité ouvert avec un fournisseur pour un nouveau point de mesure. Le fournisseur actuel change de groupe-bilan
Remarque	<ol style="list-style-type: none"> Si l'ancien FR/PR n'a reçu aucune information sur le changement, il doit se désinscrire du point de mesure via le processus de fin de fourniture. Lorsqu'un fournisseur veut attribuer un point de mesure qu'il fournit à un autre groupe-bilan, il s'applique à lui-même ce processus de changement de fournisseur, en indiquant le nouveau groupe-bilan. Cela doit être fait pour chaque point de mesure qui est attribué. Le paramètre «GridBillingMethodType» indique au GRD si c'est le fournisseur ou le GRD qui facture l'utilisation du réseau. Si aucun paramètre n'est indiqué, l'utilisation du réseau est facturée au consommateur final par le GRD. Un changement de fournisseur peut être demandé au maximum 24 mois avant la date de changement auprès du gestionnaire de réseau de distribution. Lorsque l'on répond par un refus à une demande de changement de fournisseur, il convient d'indiquer un motif adéquat et compréhensible. Un changement de fournisseur peut être refusé par le gestionnaire de réseau de distribution pour les raisons suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Le point de mesure est dans l'approvisionnement de base et ne dispose pas d'un accès valide au réseau. Le changement de fournisseur a été annoncé trop tôt (cf. point 4). La demande n'a pas été effectuée dans les délais impartis. La nouvelle demande de changement de fournisseur est en concurrence avec une demande plus ancienne. Dans ce cas, la demande qui a été déposée en premier (c'est-à-dire la demande la plus ancienne) est approuvée, à condition qu'elle soit justifiée. En cas de rejet de la «nouvelle demande», il convient de distinguer si l'ancienne demande a déjà été approuvée ou non: si le

	<p>changement de fournisseur a déjà été approuvé, le gestionnaire de réseau de distribution doit indiquer au «nouveau» fournisseur la raison suivante: «Fourniture de ce point de mesure déjà disponible à cette date». Dans une étape suivante, il appartient alors au nouveau fournisseur de clarifier la situation et, le cas échéant, de soumettre une nouvelle demande qui clarifie la situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mesure de la production ou de la consommation propre en connexion à des réseaux en amont (derrière la mesure de l'excédent) ○ Responsable de groupe-bilan non autorisé, inconnu, EIC inconnu ○ Fournisseur non autorisé, inconnu, EIC inconnu ○ L'attribution du rôle de la personne à l'origine de la demande existe déjà <ul style="list-style-type: none"> ● Point de mesure inconnu
--	--

Tableau 1: Description structurée du changement de fournisseur

1.2.1.2 Diagramme de séquence

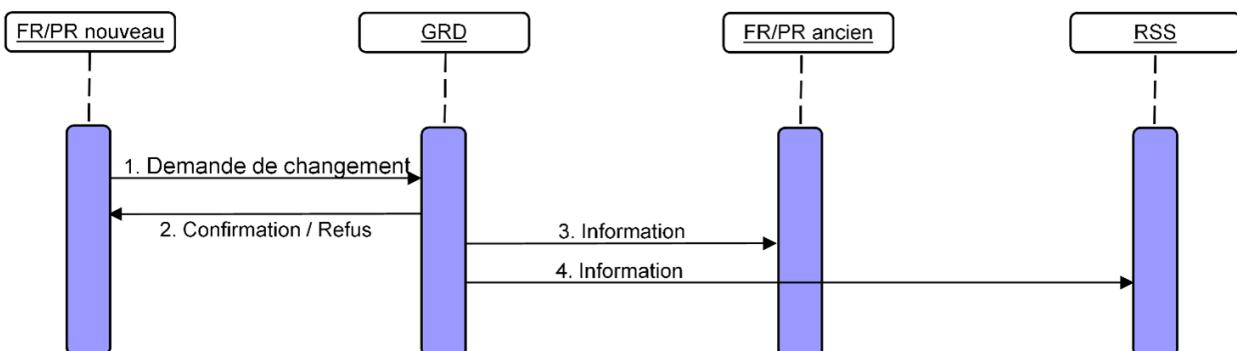


Figure 1: Diagramme de séquence «Changement de fournisseur»

N°	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le nouveau FR envoie une demande de changement au GRD.	Point de mesure, date du changement	Immédiatement, mais au plus tard 10 JO avant le début de la livraison.	392	Le consommateur final doit être d'accord avec l'ancien et avec le nouveau fournisseur sur les conditions contractuelles de fourniture d'électricité
2	Le GRD envoie une confirmation ou une notification de refus au nouveau FR.	Point de mesure, date du changement	Immédiatement, au plus tard 5 JO après la réception de la demande de changement.	414	En cas de refus, le processus est terminé. Motif possible du refus: pas d'autorisation de changement pour le point de mesure.
3	Le GRD informe l'ancien FR du changement.	Point de mesure, date de fin	Immédiatement, au plus tard 5 JO après la réception de la demande de changement.	E44	Cette étape du processus n'est pas nécessaire si l'ancien fournisseur s'est préalablement désinscrit, car il reçoit cette information avec la confirmation de désinscription (voir le processus de fin de fourniture). ¹
4	Le GRD envoie au RSS l'information concernant le changement	Point de mesure, date du changement	Immédiatement, au plus tard 5 JO après la réception de la demande de changement.	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure.

Tableau 2: Description de la séquence «Changement de fournisseur»

¹Les systèmes des gestionnaires de réseau de distribution contrôlent si une relation existante doit être dissoute à la date indiquée ou non. Si une telle relation doit être dissoute, c'est-à-dire que le responsable ne l'a pas encore fait de lui-même (processus de fin de fourniture), cette étape de processus doit être effectuée selon le processus ci-dessus pour la date en question.

1.2.1.3 Diagramme de classes «Demande de changement» (séquence 1)

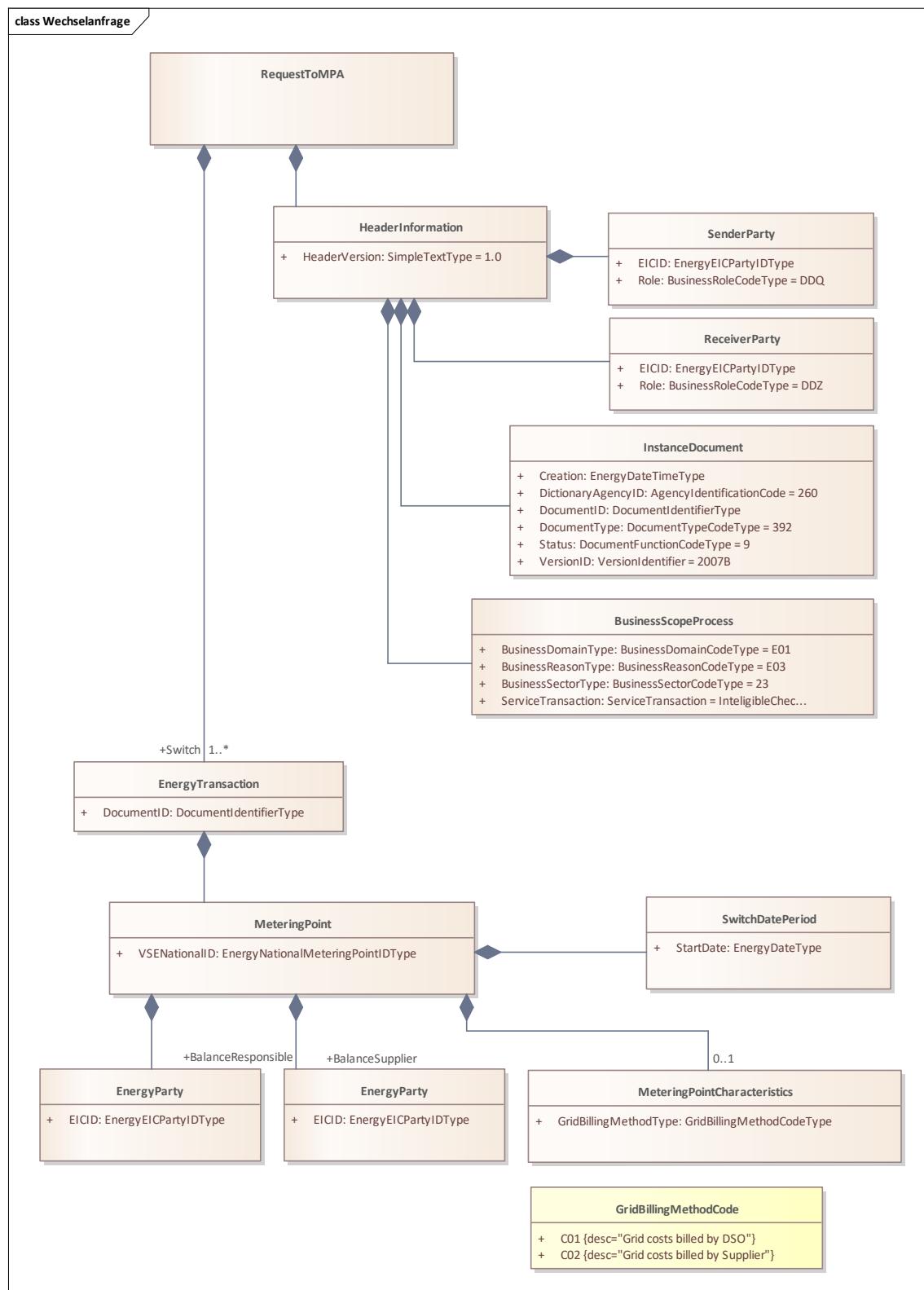


Figure 2: Diagramme de classes «Demande de changement»

1.2.1.4 Diagramme de classes «Confirmation de changement» (séquence 2)

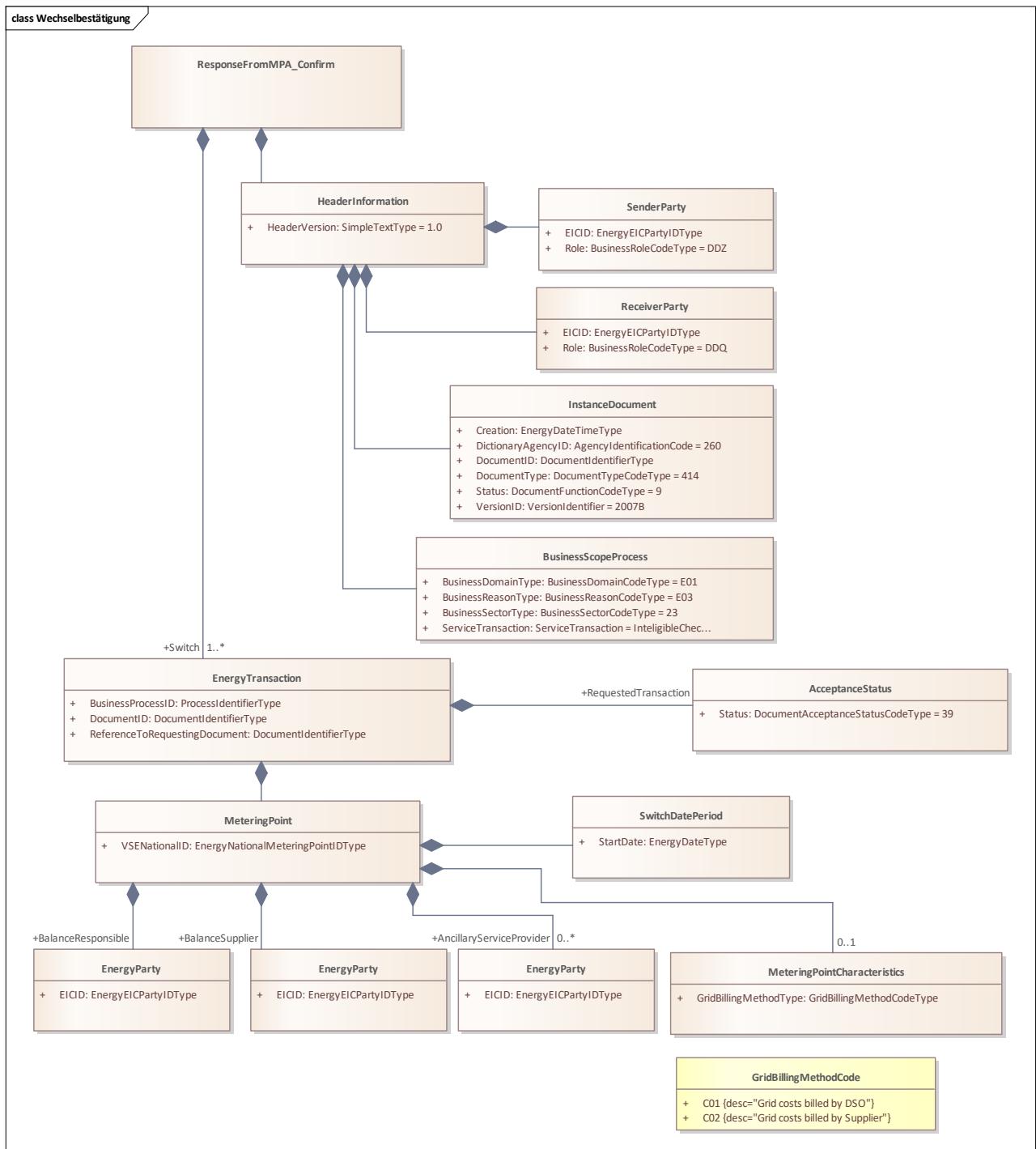


Figure 3: Diagramme de classes «Confirmation de changement»

1.2.1.5 Diagramme de classes «Refus de changement» (séquence 2)

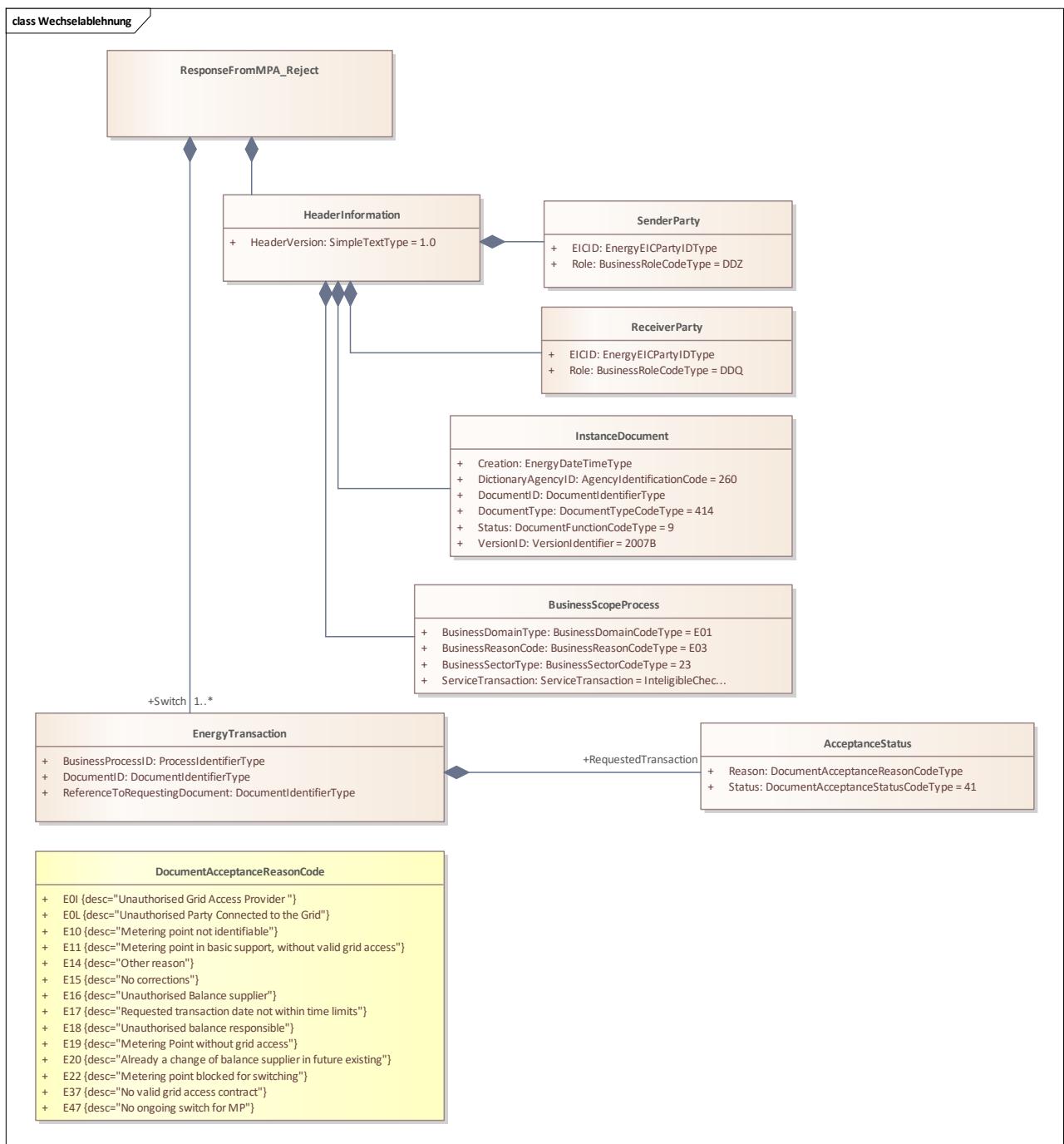


Figure 4: Diagramme de classes «Refus de changement»

1.2.1.6 Diagramme de classes «Information de changement» (séquence 3)

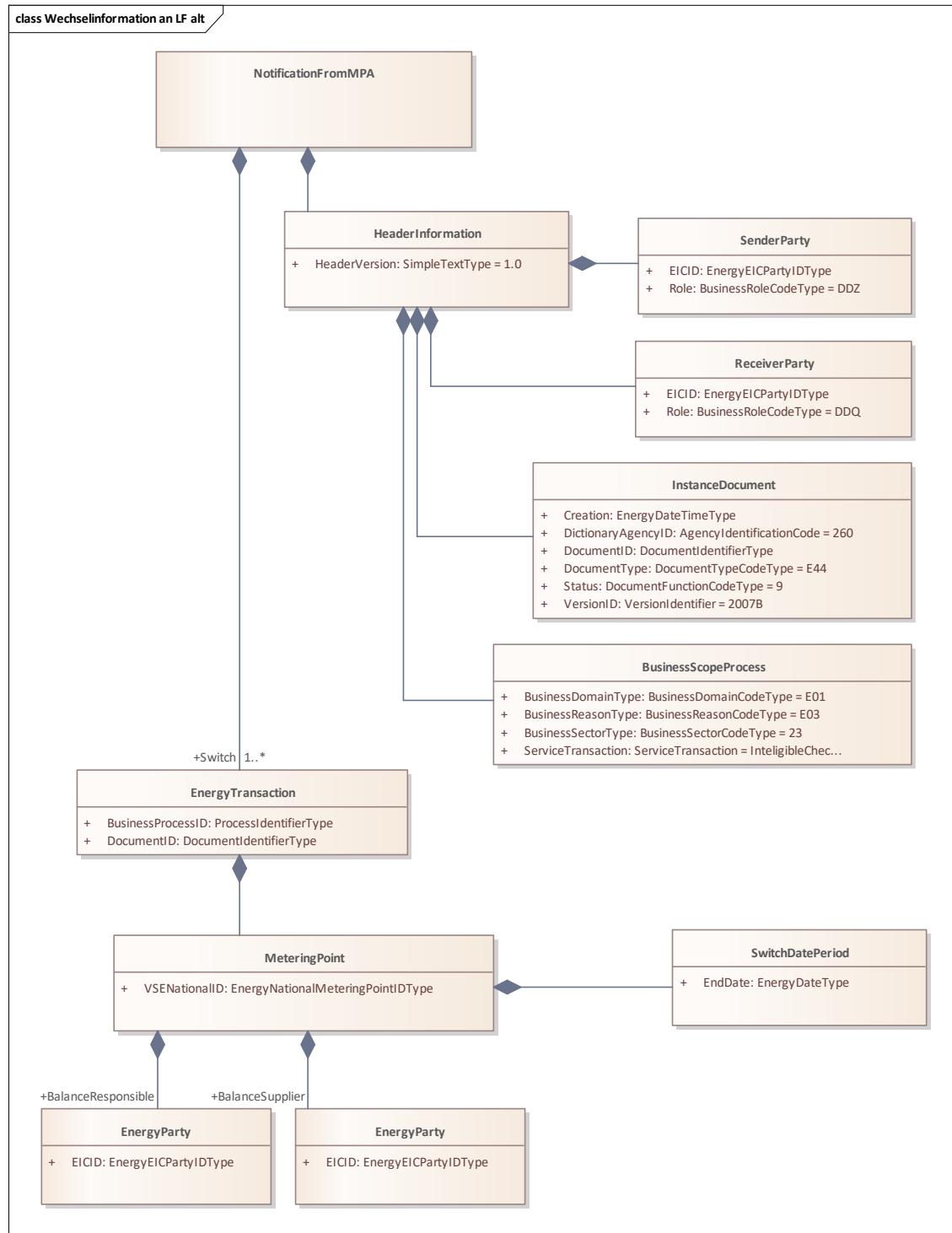


Figure 5: Diagramme de classes «Notification de changement»

Remarque à propos du diagramme

- (0) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.2.1.7 Diagramme de classes «Information de changement» (séquence 4)

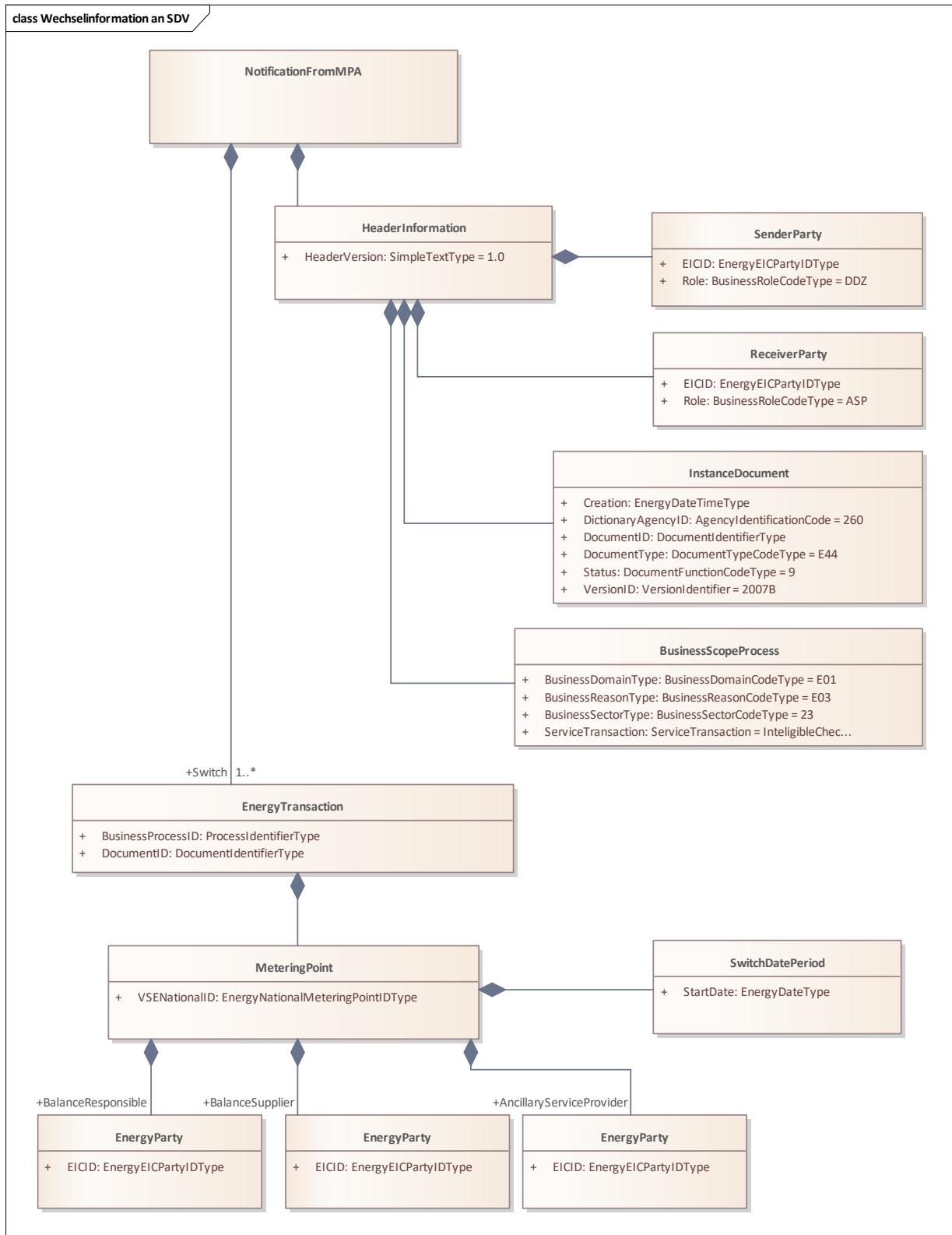


Figure 6: Diagramme de classes «Notification de changement»

1.2.2 Fin de fourniture

1.2.2.1 Description structurée

Cas d'application	Fin de fourniture
Brève description	Le processus décrit les interactions entre les acteurs du marché dans le cas où un fournisseur veut mettre fin à son attribution à un point de mesure. Cela signifie qu'il ne fournit plus le point de mesure en question. S'il y a, par ailleurs, des modifications du côté du consommateur final (par exemple un déménagement), il faut aussi procéder selon le chapitre 1.3.
Précondition	Le contrat de fourniture ouvert a été résilié.
Postcondition	Tous les acteurs de marché concernés sont informés de la fin de fourniture. Un décompte final d'énergie peut être effectué. Si le point de mesure continue à être exploité et si le gestionnaire de réseau de distribution ne dispose pas d'attribution du point de mesure à un fournisseur 10 JO avant la fin de la fourniture, le processus «Approvisionnement de remplacement» ou «Approvisionnement de base» s'applique.
Déclencheur	<ul style="list-style-type: none"> Arrivée à terme d'un contrat à durée déterminée. Résiliation d'un contrat ouvert.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> Les fins de fourniture peuvent être envoyées au gestionnaire de réseau de distribution jusqu'à 6 mois avant la date de fin. Si le client contacte le GRD au lieu de son fournisseur, le GRD en informe le fournisseur. Si le client contacte une société de gestion immobilière au lieu de son fournisseur, celle-ci en informe le GRD, qui en informe à son tour le fournisseur. Si aucun nouveau fournisseur n'est attribué, le point de mesure repasse dans l'approvisionnement de remplacement ou dans l'approvisionnement de base (p. ex. déménagement).

Tableau 3: Description structurée «Fin de fourniture»

1.2.2.2 Diagramme de séquence

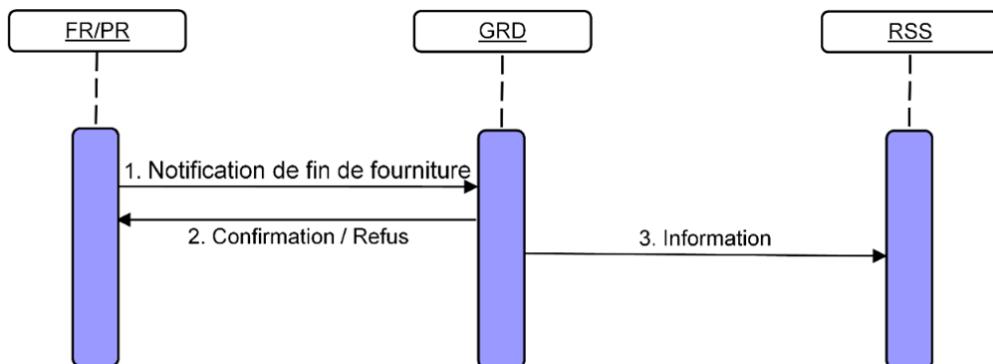


Figure 7: Diagramme de séquence «Fin de fourniture»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le FR/PR通知 la fin de fourniture au GRD.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 10 JO avant la fin de la fourniture.	392	
2	Le GRD envoie une confirmation ou un refus au FR	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la désinscription	414	En cas de refus, le processus est terminé.

3	Le GRD envoie l'information au RSS	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la désinscription.	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure.
---	------------------------------------	--------------------------	--	-----	--

Tableau 4: Description de la séquence «Fin de fourniture»

1.2.2.3 Diagramme de classes «Désinscription» (séquence 1)

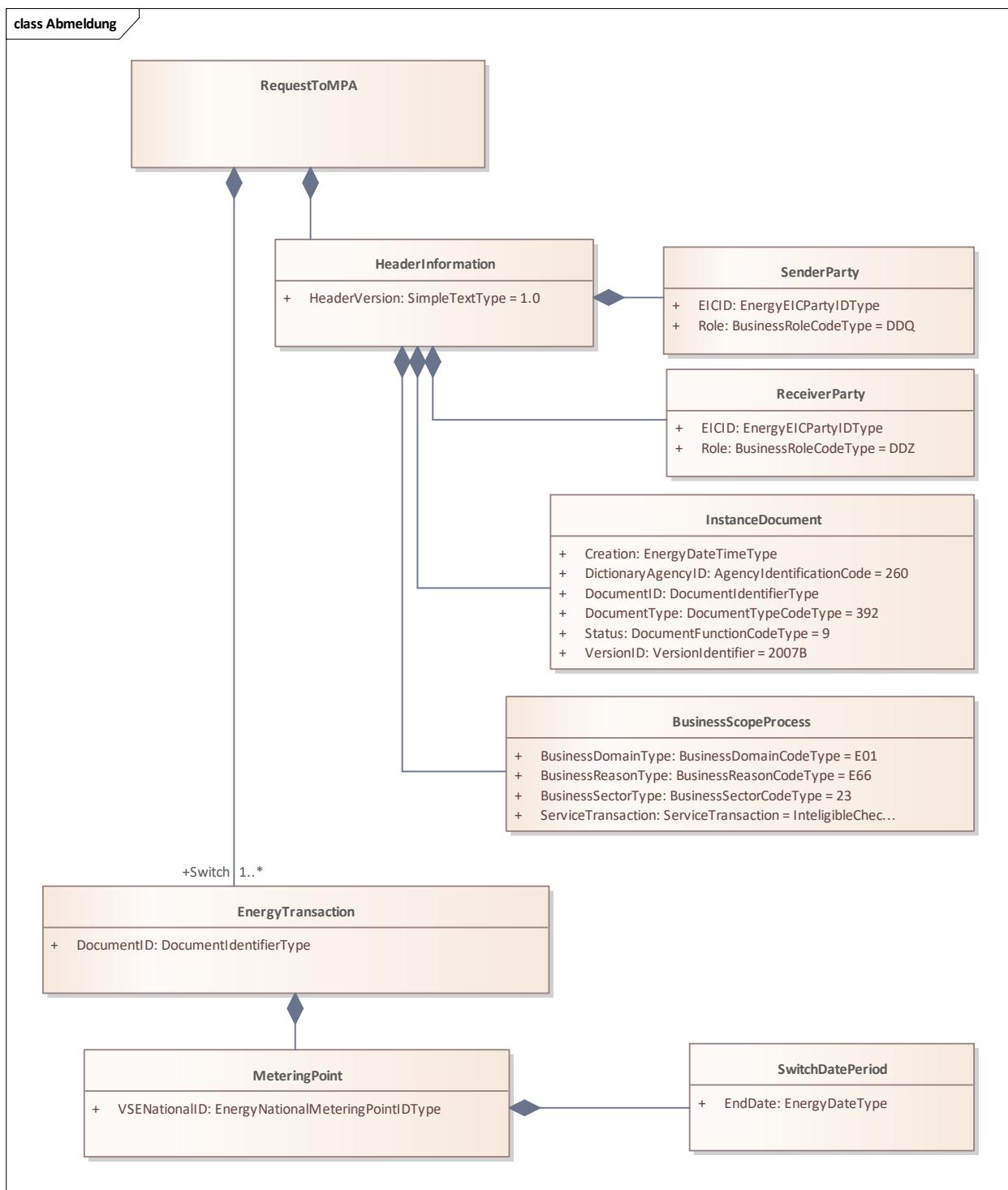


Figure 8: Diagramme de classes «Désinscription (fin de fourniture)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.2.2.4 Diagramme de classes «Confirmation de fin de fourniture» (séquence 2)

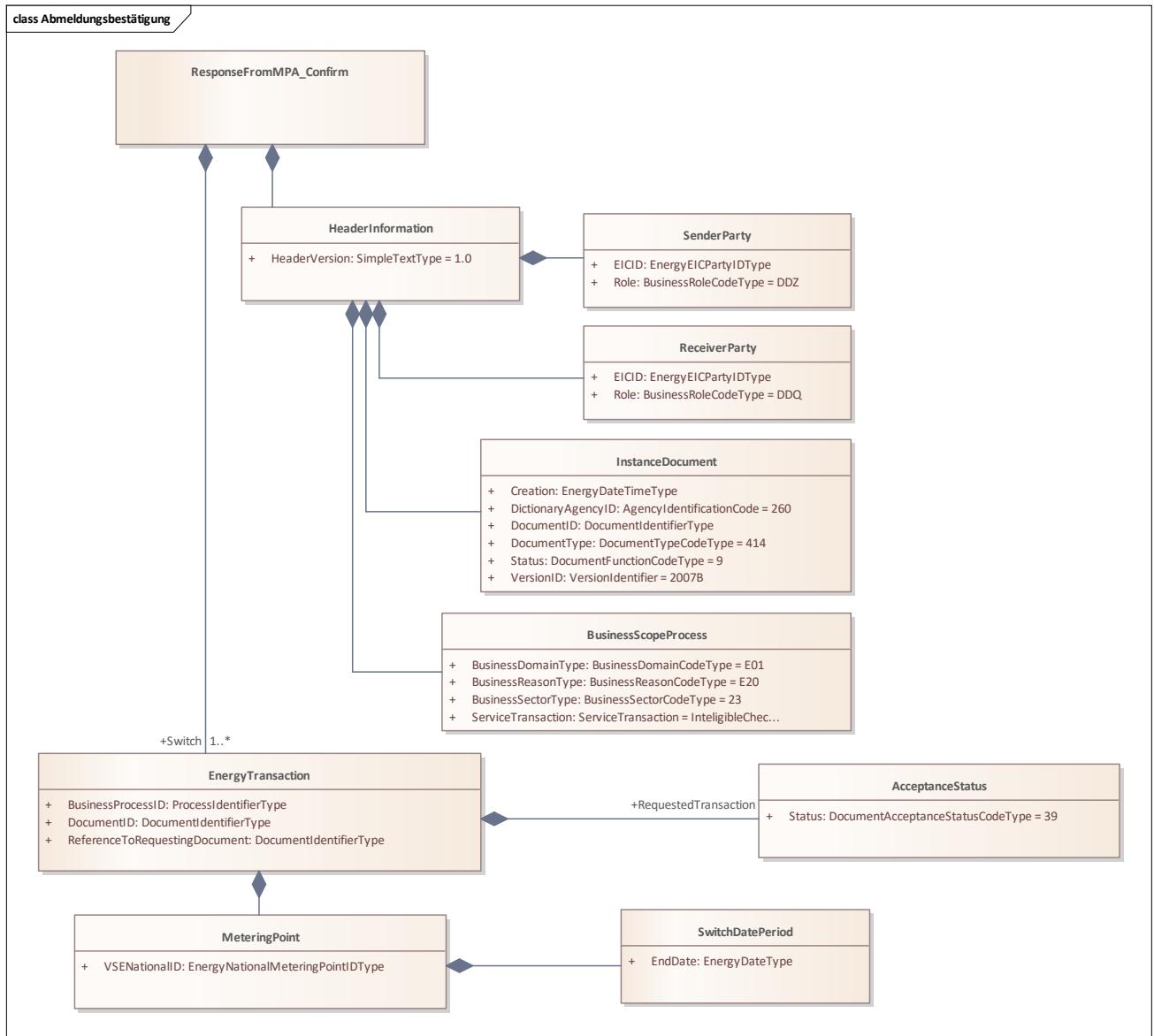


Figure 9: Diagramme de classes «Confirmation (fin de fourniture)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.2.2.5 Diagramme de classes «Refus de fin de fourniture» (séquence 2)

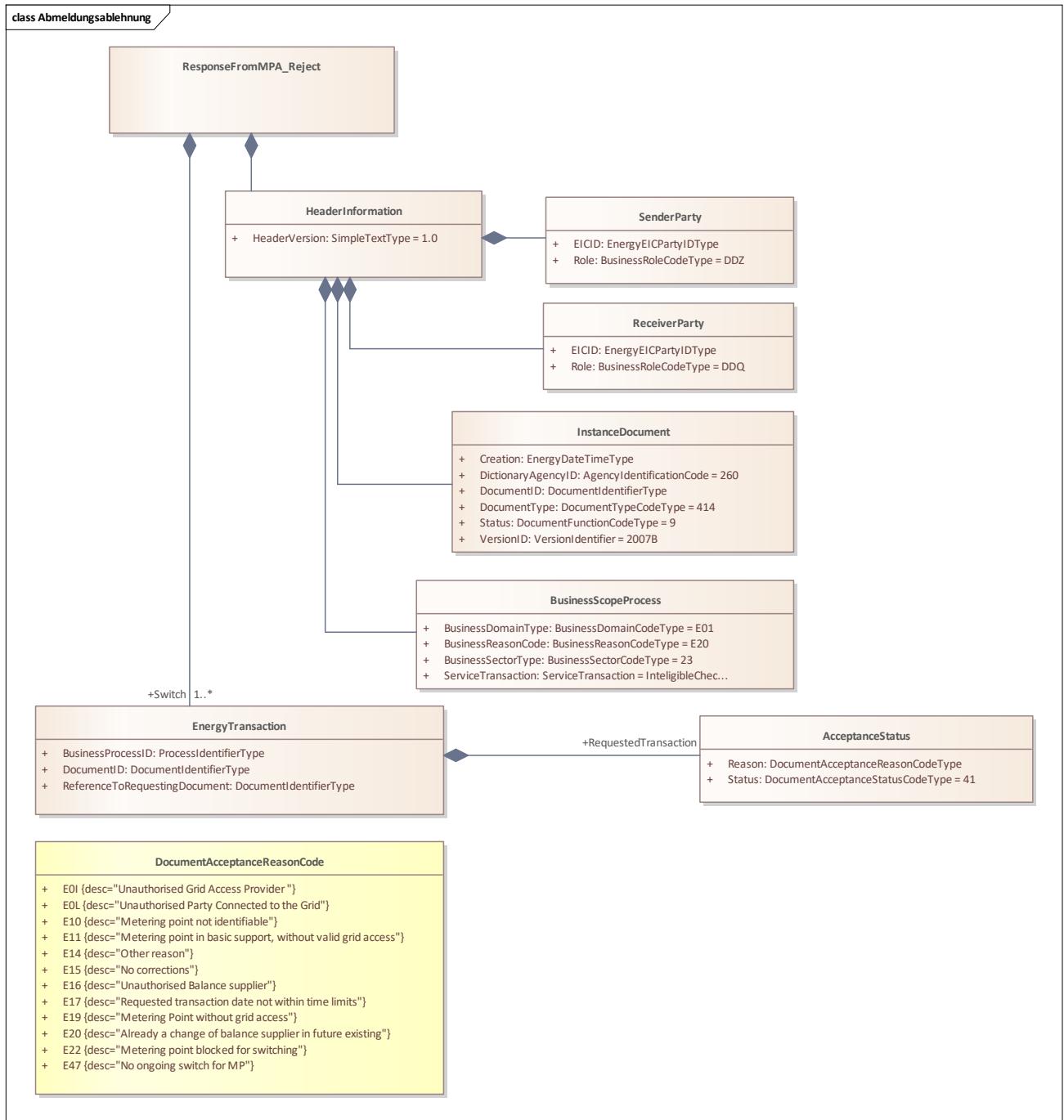


Figure 10: Diagramme de classes «Refus (fin de fourniture)»

1.2.2.6 Diagramme de classes «Notification de fin de fourniture» (séquence 3)

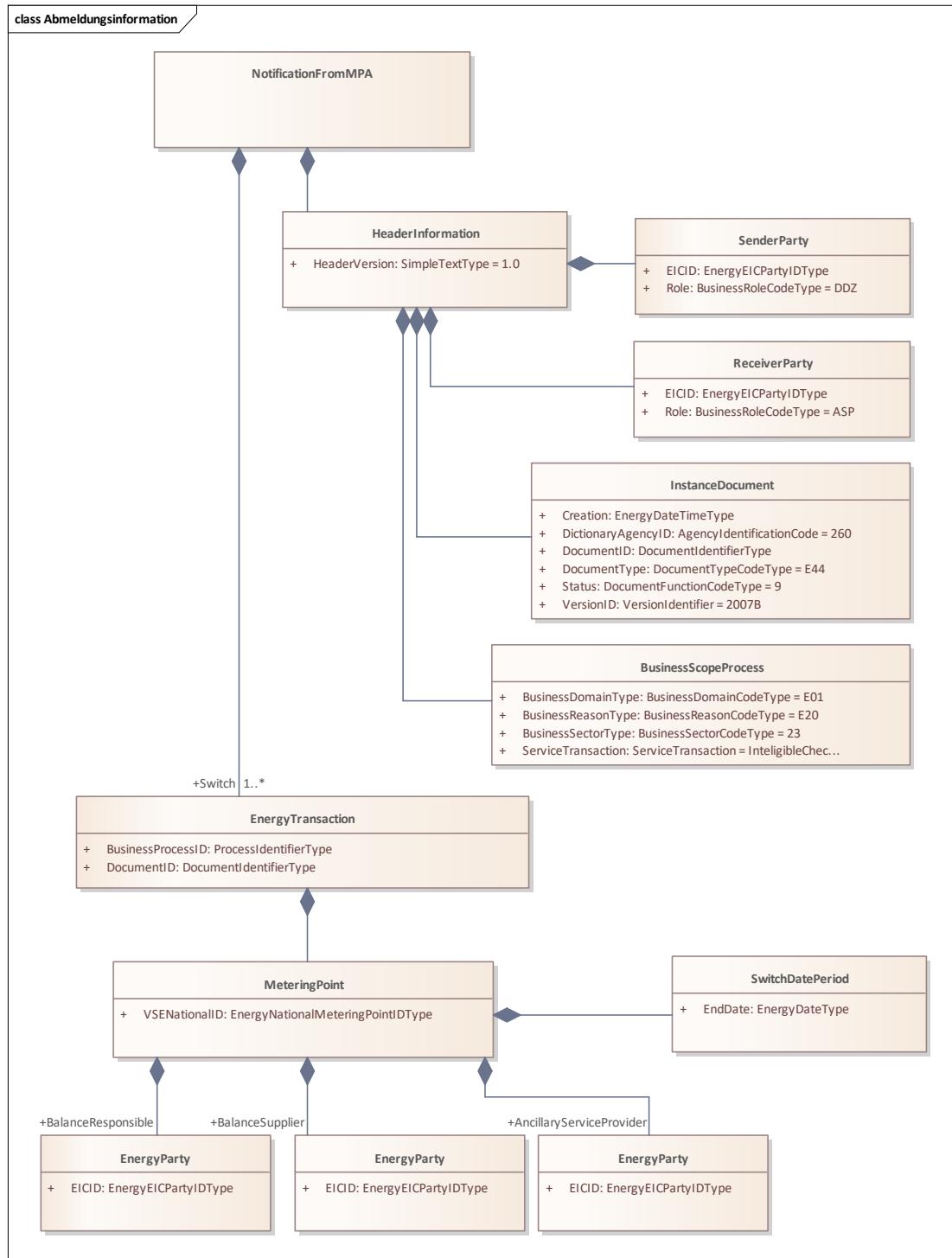


Figure 11: Diagramme de classes «Notification (fin de fourniture)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.2.3 Approvisionnement de base

1.2.3.1 Description structurée

Cas d'application	Début de l'approvisionnement de base
Brève description	Le processus décrit le passage à l'approvisionnement de base. Par ce processus, tous les points de mesure non encore attribués doivent être attribués au fournisseur de l'approvisionnement de base.
Précondition	Le contrat de fourniture est résilié lorsque le consommateur final déménage. Un nouveau consommateur final entre dans l'approvisionnement de base. Le gestionnaire de réseau doit s'assurer que des accords contractuels correspondants sont conclus avec un fournisseur de l'approvisionnement de base.
Postcondition	Le point de mesure est attribué au fournisseur de l'approvisionnement de base. Le fournisseur de l'approvisionnement de base informe le consommateur final quant à la fourniture.
Déclencheur	Le fournisseur existant a déclenché le processus de fin de fourniture (voir paragraphe 1.2.2.1) ainsi que le processus de déménagement (voir paragraphe 1.3.2.1). Le point de mesure continue d'être exploité et il n'existe, pour le gestionnaire de réseau de distribution, aucune attribution à un fournisseur jusqu'à 10 JO avant la fin de la fourniture.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> La fourniture de base prend fin avec l'emménagement d'un consommateur final qui souscrit un contrat avec un fournisseur. Le fournisseur initie le processus de changement de fournisseur, en respectant les délais. Dans la LApEl actuelle, le passage à l'approvisionnement de base après le processus «Fin de fourniture» n'est pas possible pour les consommateurs finaux avec accès au réseau.

Tableau 5: Description structurée «Approvisionnement de base»

1.2.3.2 Diagramme de séquence «Approvisionnement de base»

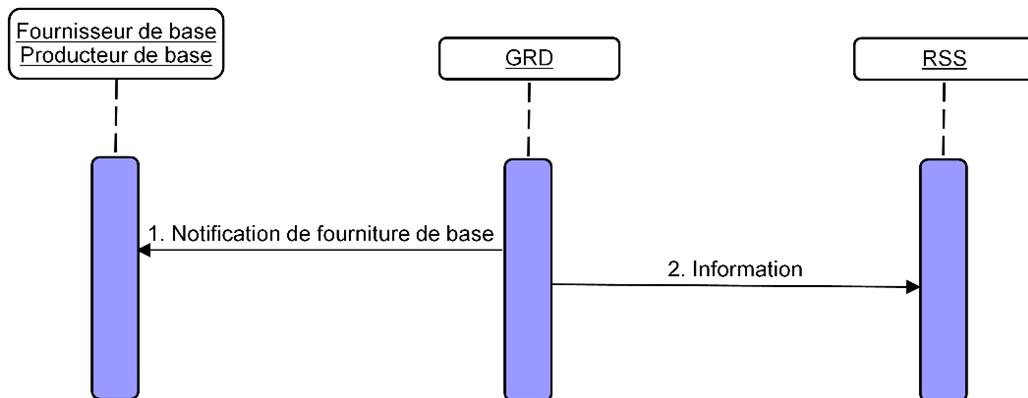


Figure 12: Diagramme de séquence «Approvisionnement de base»

N°	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le GRD annonce l'approvisionnement de base à son fournisseur de l'approvisionnement de base.	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès que la situation est constatée.	E44	
2	Le GRD notifie le passage à l'approvisionnement de base au RSS	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès que la situation est constatée.	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure.

Tableau 6: Description de la séquence «Approvisionnement de base»

1.2.3.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1)

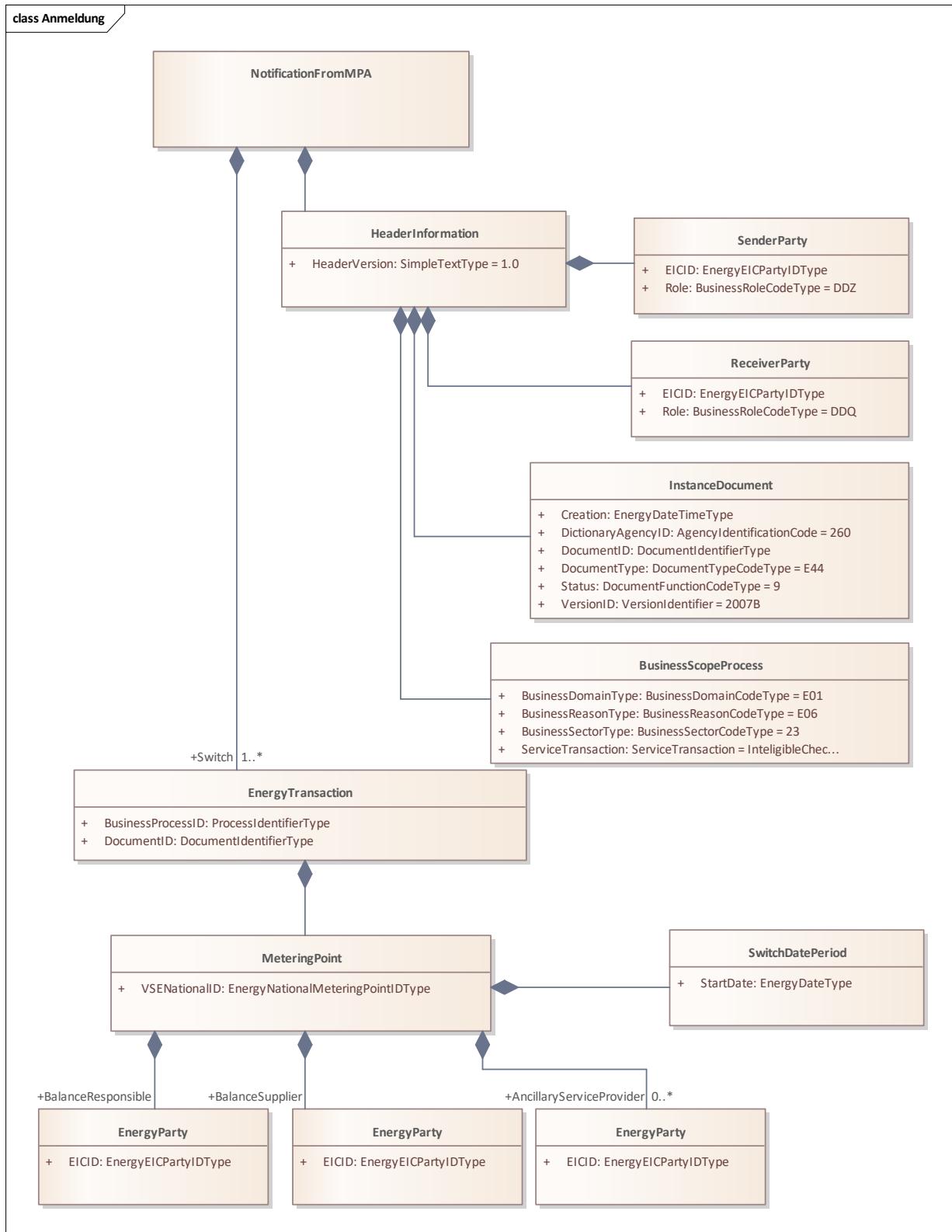


Figure 13: Diagramme de classes «Annonce (approvisionnement de base)»

1.2.3.4 Diagramme de classes «Information» (séquence 2)

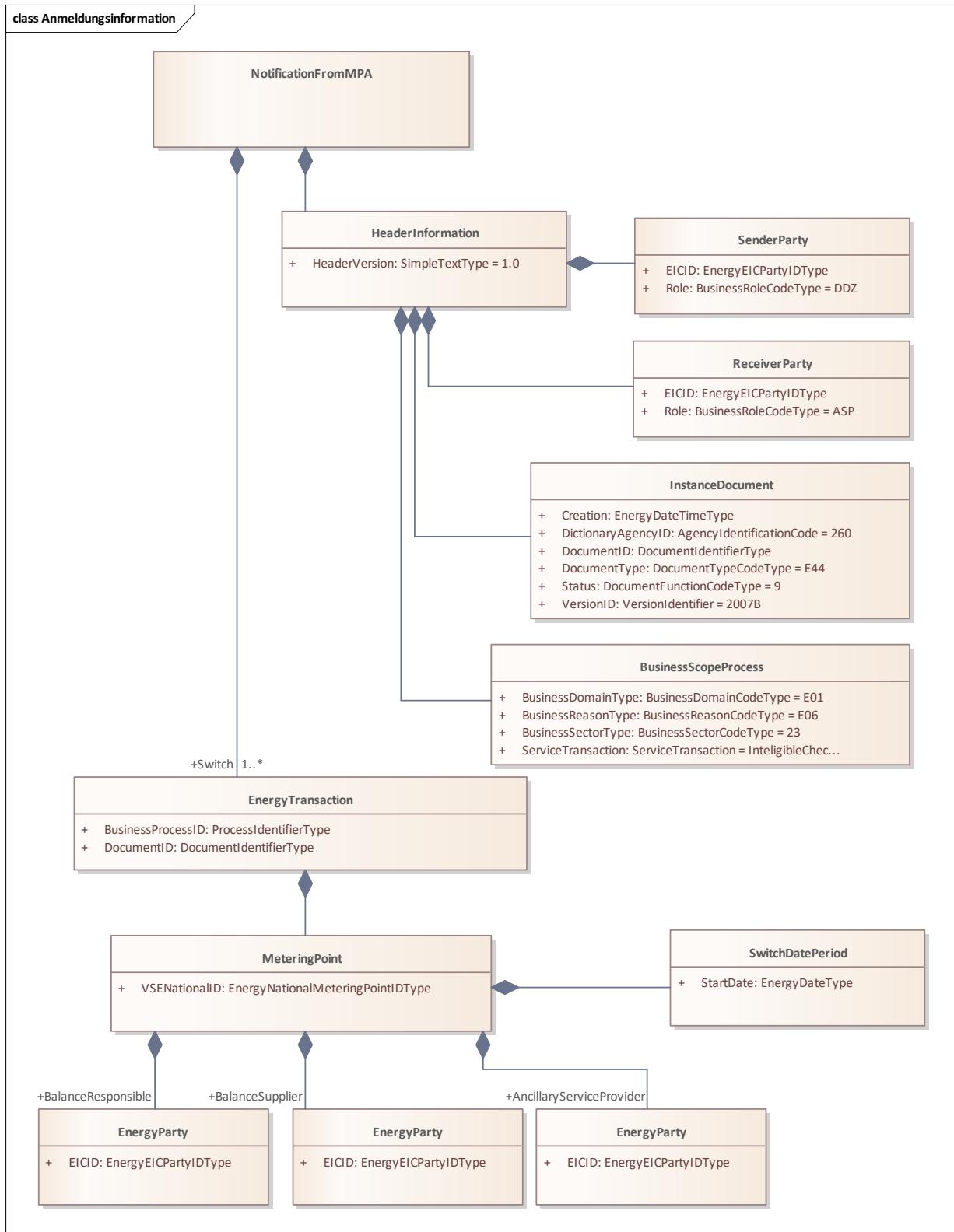


Figure 14: Diagramme de classes «Information (approvisionnement de base)»

1.2.4 Approvisionnement de remplacement

1.2.4.1 Description structurée

- (1) Le processus «Approvisionnement de remplacement» s'applique lorsqu'un consommateur final ayant accès au réseau a omis de régler contractuellement sa fourniture d'électricité dans les délais impartis ou lorsque son fournisseur fait défaut. Dans ce cas, le gestionnaire de réseau de distribution est tenu de garantir un approvisionnement de remplacement ou d'urgence.

Cas d'application	Mise en œuvre de l'approvisionnement de remplacement
Brève description	Le processus décrit le passage à l'approvisionnement de remplacement. Par ce processus, tous les points de mesure non encore attribués doivent être attribués au fournisseur de l'approvisionnement de base.
Précondition	À une date donnée, le gestionnaire de réseau ne dispose d'aucune information sur l'attribution future régulière d'un point de mesure à un fournisseur et à un groupe-bilan, ou le fournisseur existant n'est plus en mesure de remplir ses obligations. Le gestionnaire de réseau a pris les dispositions contractuelles nécessaires avec le fournisseur de remplacement.
Postcondition	Le point de mesure est attribué au fournisseur de remplacement. Le fournisseur de remplacement informe le consommateur final de la fourniture.
Déclencheur	<ul style="list-style-type: none"> • Le consommateur final résilie le contrat de fourniture sans souscrire un nouveau contrat. • Résiliation unilatérale de la part du fournisseur sans qu'un autre fournisseur ne prenne la relève. • Première mise en service/remise en service d'un point de mesure sans déclaration de fournisseur. • Autres motifs d'absence d'attribution possible d'un point de fourniture à un fournisseur ou à un groupe-bilan • Un fournisseur fait défaut.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> • L'approvisionnement de remplacement prend fin lorsque le consommateur final souscrit un contrat auprès d'un nouveau fournisseur. Le fournisseur initie le processus de changement de fournisseur, en respectant les délais. • Le législateur part du principe que l'approvisionnement d'urgence constitue une circonstance dérogatoire et qu'il faut revenir le plus vite possible à un «état normal». Le client électricité a un droit à être libéré de l'approvisionnement d'urgence dès qu'il a trouvé un nouveau fournisseur d'électricité.

Tableau 7: Description structurée «Approvisionnement de remplacement»

1.2.4.2 Diagramme de séquence «Approvisionnement de remplacement»

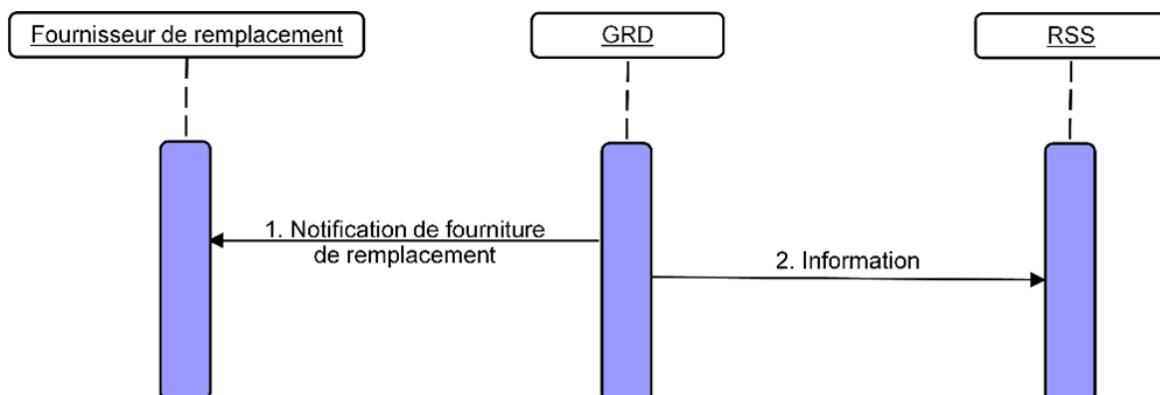


Figure 15: Diagramme de séquence «Approvisionnement de remplacement»

N°	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le GRD notifie l'approvisionnement de remplacement à son fournisseur de l'approvisionnement de base.	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès que la situation est constatée.	E44	
2	Le GRD annonce le passage à l'approvisionnement de remplacement au RSS	point de mesure, date	Après expiration du délai pour l'annonce d'un nouveau fournisseur, dès que la situation est constatée.	E44	Cette étape du processus est supprimée si aucun RSS n'est attribué à ce point de mesure.

Tableau 8: Description de la séquence «Approvisionnement de remplacement»

1.2.4.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1)

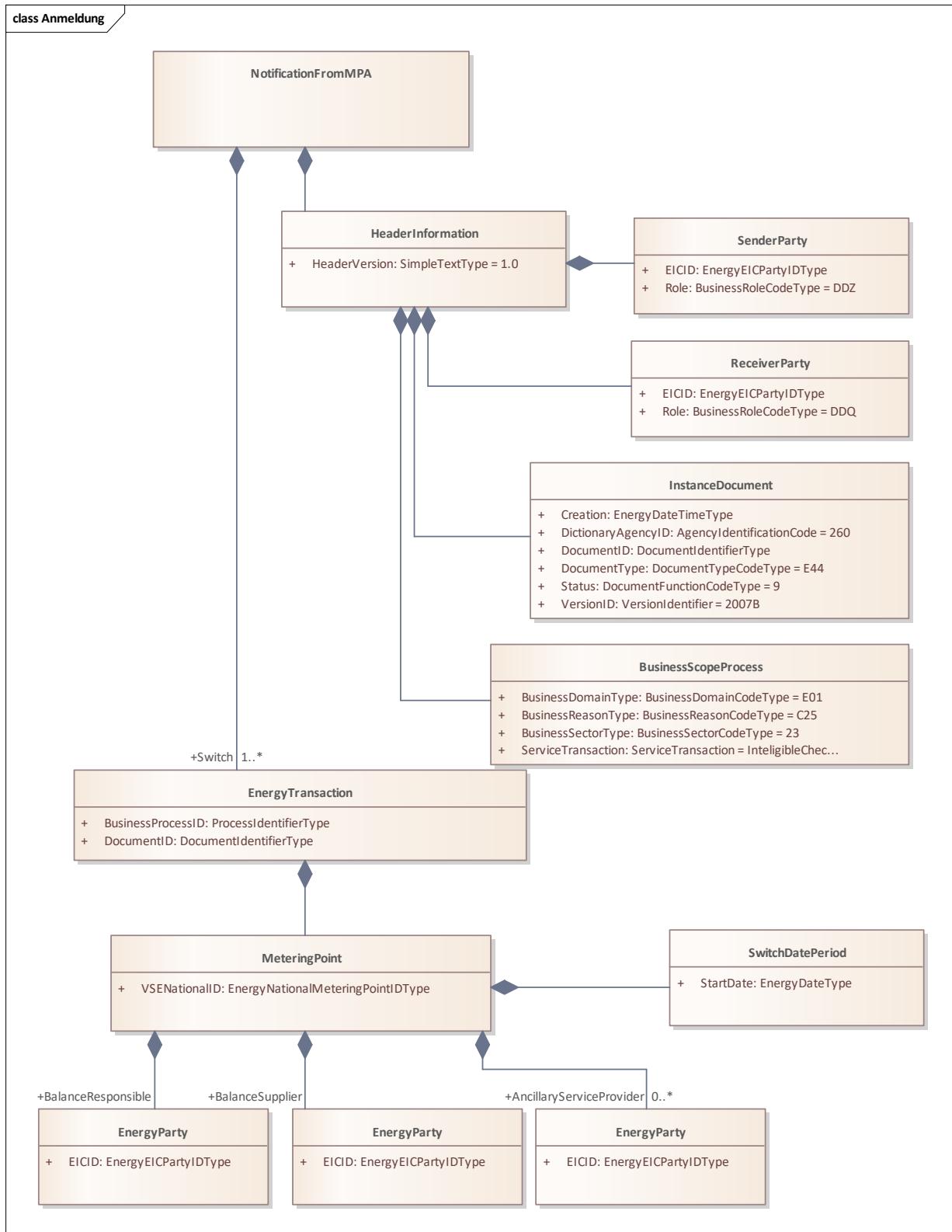


Figure 16: «Annonce d'approvisionnement de remplacement»

1.2.4.4 Diagramme de classes «Information» (séquence 2)

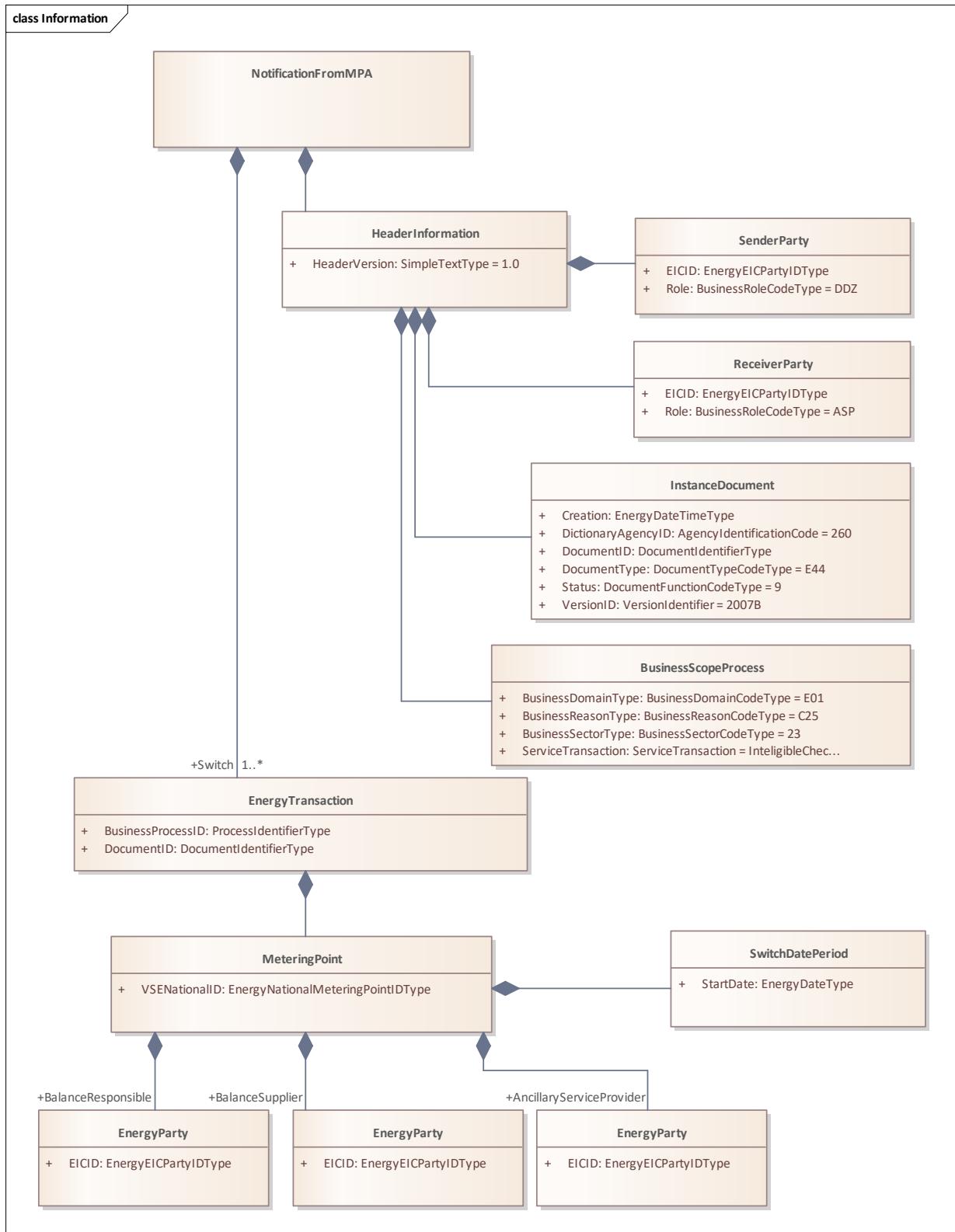


Figure 17: Diagramme de classes «Information (approvisionnement de remplacement)»

1.3 Consommateurs finaux

1.3.1 Emménagement/changement de consommateur final

1.3.1.1 Description structurée

Cas d'application	Emménagement/changement de consommateur final
Brève description	Ce processus décrit les interactions entre les acteurs de marché lorsqu'il s'agit d'attribuer un nouveau consommateur final à un point de mesure donné.
Précondition	Le nouveau consommateur final a souscrit un contrat de fourniture ouvert avec le fournisseur déclarant. La relation commerciale entre le GRD et le fournisseur est réglementée (contrat-cadre, CGV ou autre accord). Le nouveau consommateur final a un contrat d'utilisation du réseau avec le gestionnaire de réseau de distribution/les CGV du GRD s'appliquent.
Postcondition	Le nouveau consommateur final est affecté au point de mesure. La facturation de l'utilisation du réseau de l'ancien consommateur final (en cas de changement de consommateur final) peut être clôturée.
Déclencheur	<ul style="list-style-type: none"> Consommateur final à un point de mesure nouvellement créé (emménagement). Changement de consommateur final à un point de mesure.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> Ce processus permet également de procéder au changement de fournisseur en indiquant simultanément l'affectation au fournisseur et au groupe-bilan. L'attribution du point de mesure et du RSS devra être terminée après la date du départ effectif. En cas de changement de données de référence, toutes les données de référence doivent être échangées.

Tableau 9: Description structurée «Emménagement/changement de consommateur final»

1.3.1.2 Diagramme de séquence

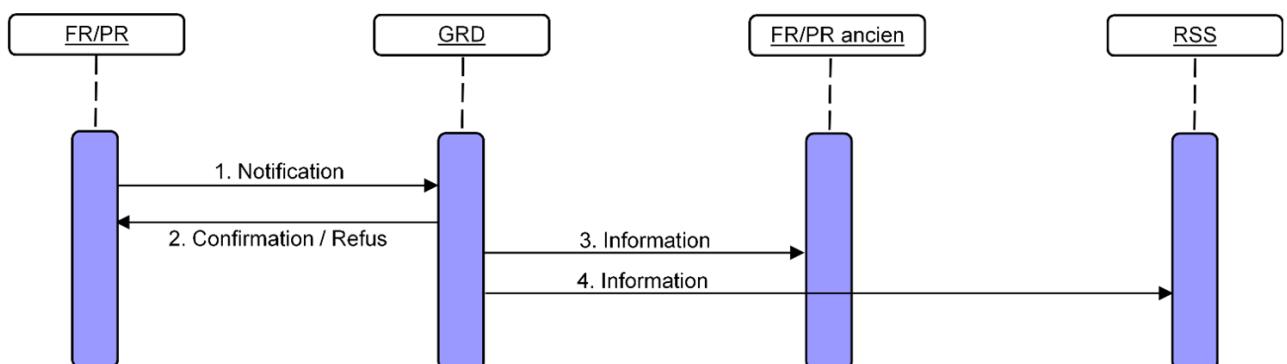


Figure 18: Diagramme de séquence «Emménagement/changement de consommateur final»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le FR notifie l'emménagement/le changement de consommateur final au GRD.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au moins 10 JO avant l'emménagement/le changement de consommateur final.	392	
2	Le GRD confirme/refuse la notification.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après réception de la demande.	414	En cas de refus, le processus est terminé
3	Le GRD informe l'ancien FR du déménagement.	Point de mesure, date de fin	Immédiatement, au plus tard 5 JO après la réception de la demande de changement.	E44	Cette étape du processus n'est pas nécessaire si l'ancien fournisseur s'est préalablement désinscrit ou si l'ancien fournisseur est le même que le nouveau fournisseur.
4	Le GRD informe le RSS du déménagement.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après réception de la notification de déménagement.	E44	Cette étape est supprimée si aucun RSS n'est attribué.

Tableau 10: Description de la séquence «Emménagement/changement de consommateur final»

1.3.1.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1)

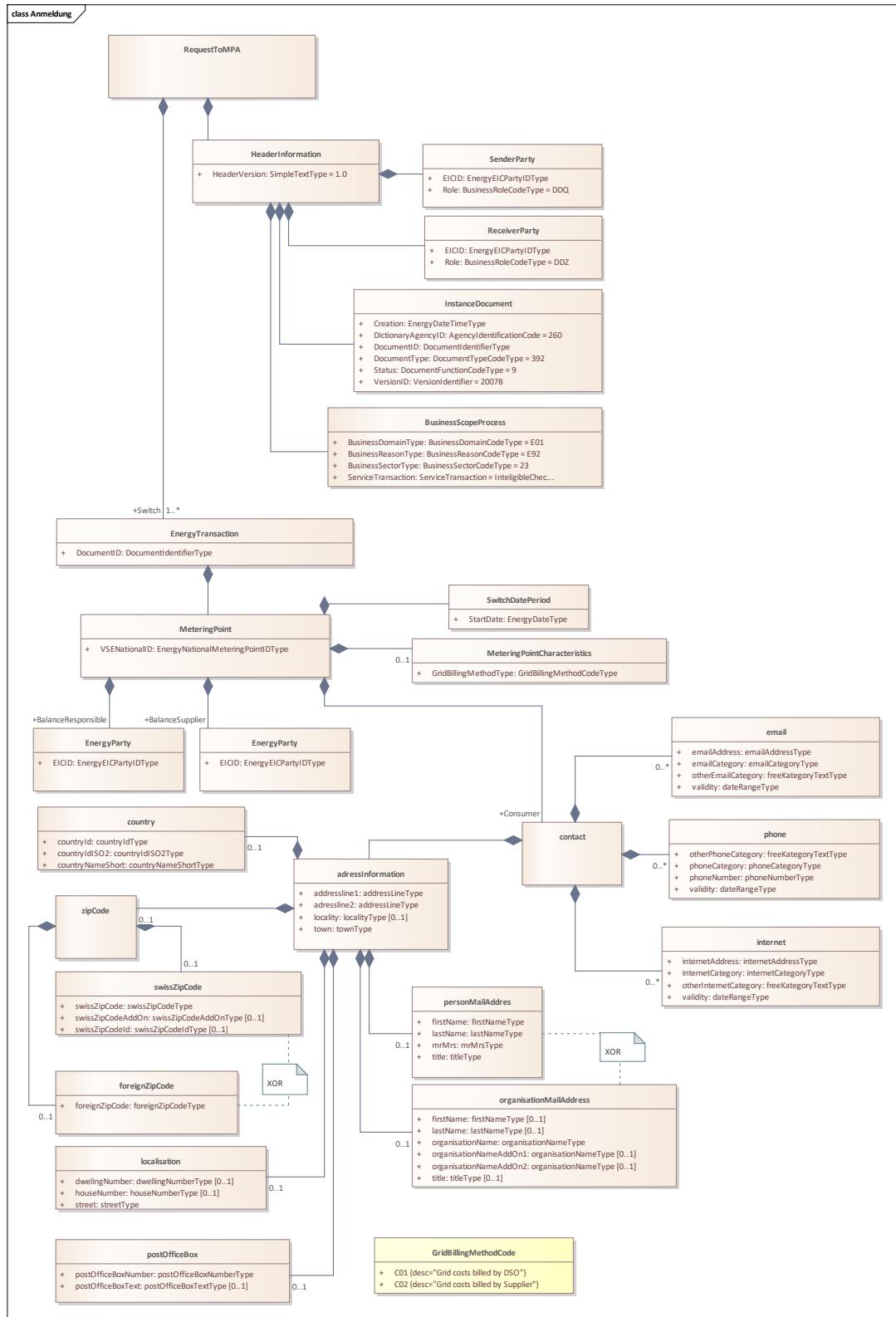


Figure 19: Diagramme de classes «Annonce (emménagement/changement de consommateur final)»

1.3.1.4 Diagramme de classes «Confirmation» (séquence 2)

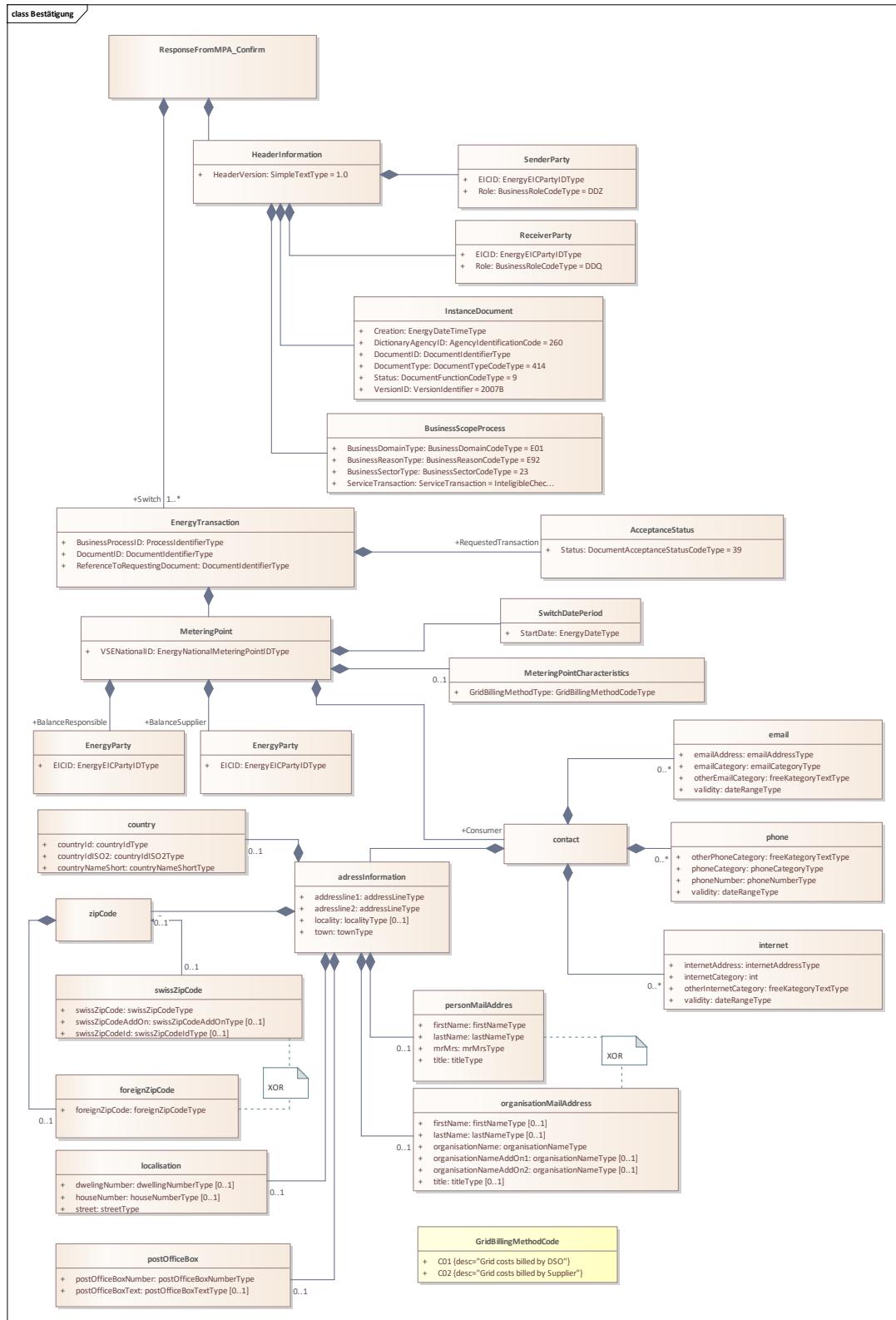


Figure 20: Diagramme de classes «Confirmation» (emménagement/changement de consommateur final)

1.3.1.5 Diagramme de classes «Refus» (séquence 2)

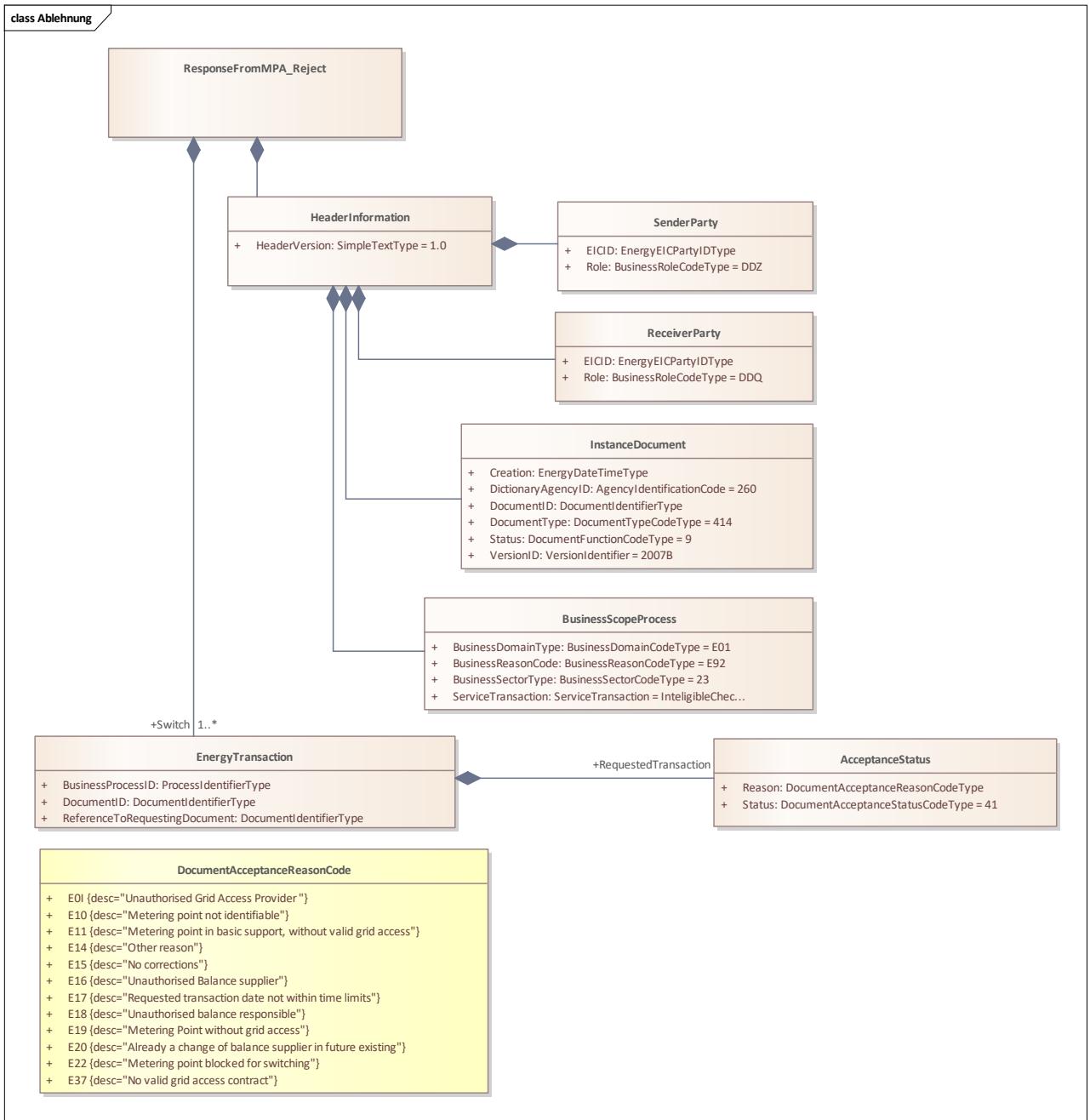


Figure 21: Diagramme de classes «Refus (emménagement/changement de consommateur final)»

1.3.1.6 Diagramme de classes «Information» (séquence 3)

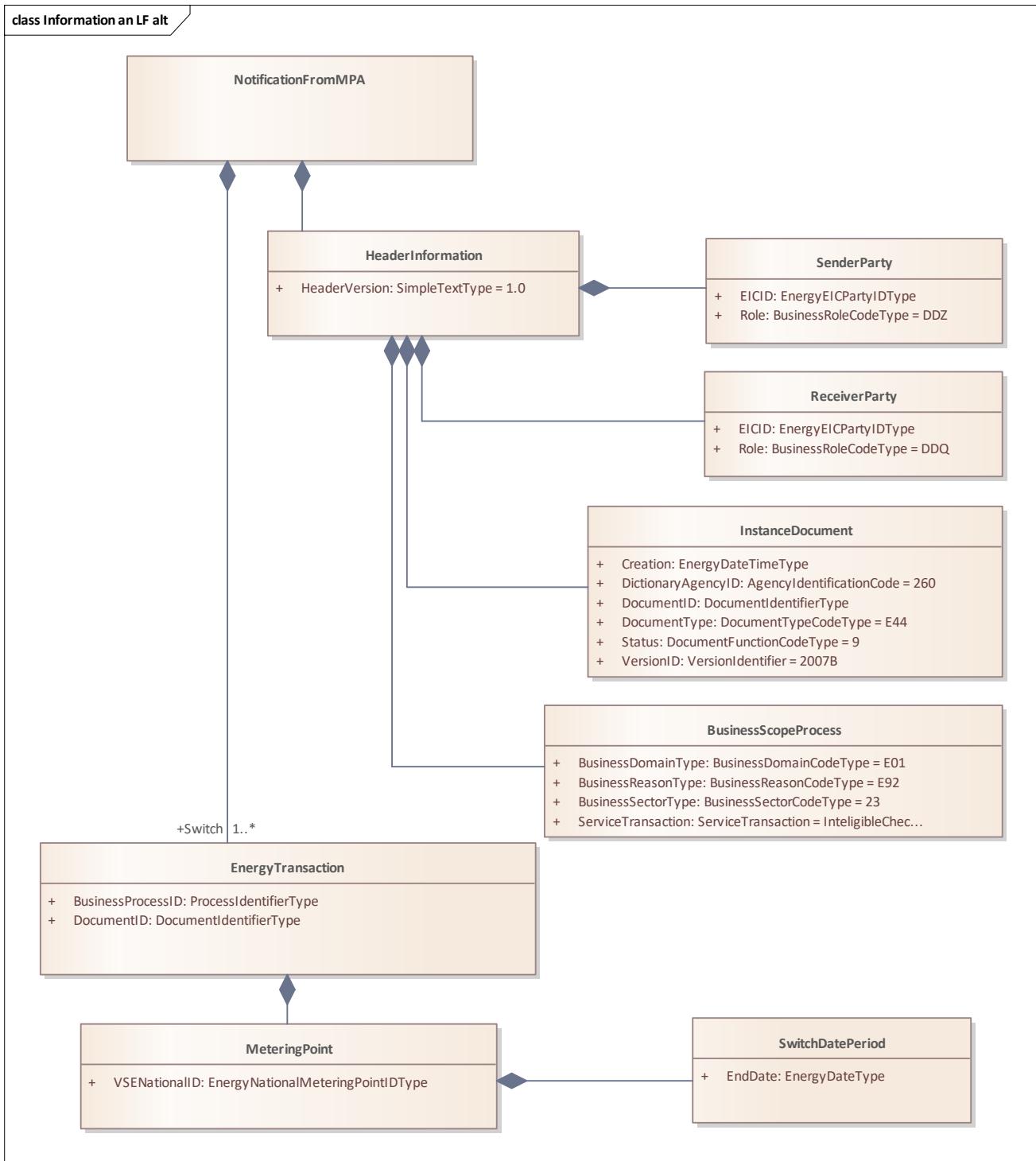


Figure 22: Diagramme de classes «Information»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.3.1.7 Diagramme de classes «Information» (séquence 4)

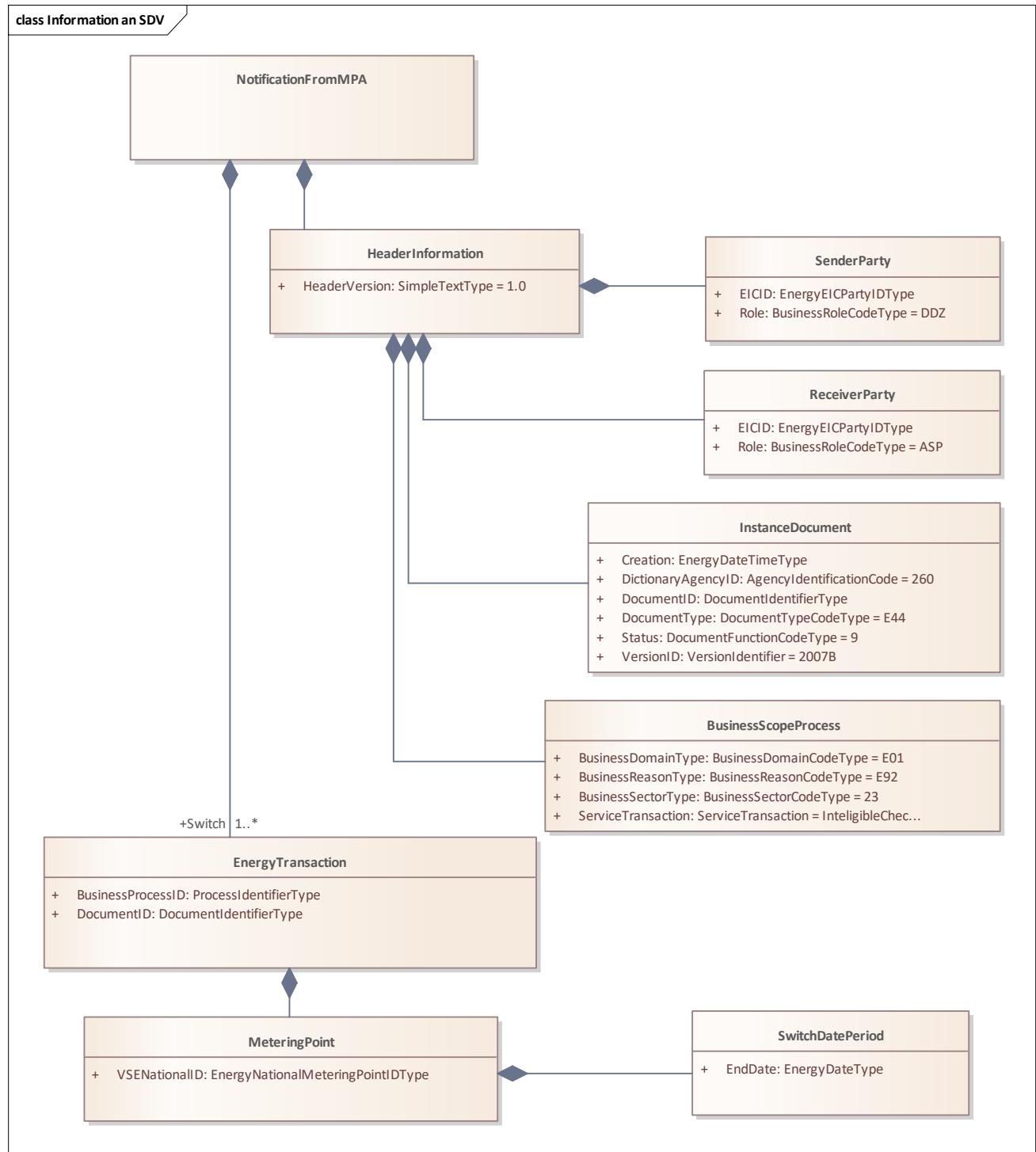


Figure 23: Diagramme de classes «Information»

1.3.2 Déménagement

1.3.2.1 Description structurée

Cas d'application	Déménagement
Brève description	<p>Le processus décrit les interactions entre les acteurs du marché dans le cas où un consommateur final quitte le point de mesure.</p> <p>Lorsqu'un client déménage, le fournisseur doit, en plus du processus de déménagement, également effectuer le processus de fin de fourniture (désinscription du fournisseur du point de mesure) s'il n'existe pas de contrat de fourniture avec le client suivant. Ainsi, le point de mesure retombe dans le giron du fournisseur de l'approvisionnement de base.</p>
Précondition	Le consommateur final est attribué à un point de mesure et dispose des contrats correspondants.
Postcondition	Le consommateur final n'est plus affecté au point de mesure. Il est possible d'effectuer une facturation de l'utilisation du réseau.
Déclencheur	<ul style="list-style-type: none"> • Déménagement • Démantèlement (démolition) • Décès
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> • Si le fournisseur reste inchangé, il est possible, en cas de changement de consommateur final, d'envoyer uniquement une notification d'emménagement, et donc un changement de consommateur final, au lieu d'une notification de déménagement et d'emménagement. • L'attribution du point de mesure et du RSS devra être terminée après la date du départ effectif. • Si le client contacte le GRD au lieu de son fournisseur, le GRD en informe le fournisseur. • Si le client contacte une société de gestion immobilière au lieu de son fournisseur, celle-ci en informe le GRD, qui en informe à son tour le fournisseur. • Dans les deux cas, le point de mesure relève de l'approvisionnement de base s'il n'y a pas de nouveau fournisseur.

Tableau 11: Description structurée «Déménagement»

1.3.2.2 Diagramme de séquence

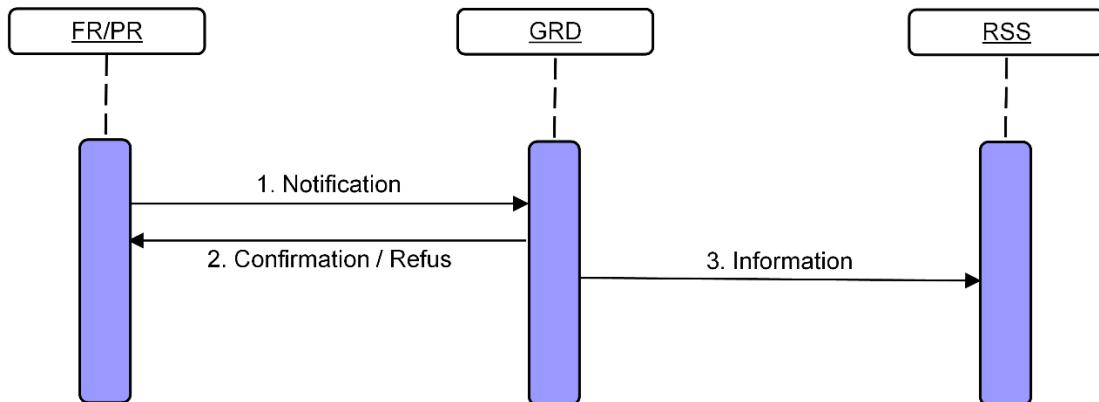


Figure 24: Diagramme de séquence «Déménagement»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le FR informe le GRD du déménagement.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au moins 10 JO avant le déménagement.	392	
2	Le GRD confirme/refuse la notification de déménagement.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après réception de la notification de déménagement.	414	Attention: si un fournisseur non attribué au point de mesure annonce un déménagement, cela ne constitue pas un motif de refus. Il est possible que le fournisseur ait déjà résilié son attribution au point de mesure, c'est-à-dire que la notification de déménagement est reçue après la fin de fourniture. En cas de refus, le processus est terminé.
3	Le GRD informe le RSS du déménagement.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après réception de la notification de déménagement.	E44	Cette étape est supprimée si aucun RSS n'est attribué.

Tableau 12: Description de la séquence «Déménagement»

1.3.2.3 Diagramme de classes «Désinscription» (séquence 1)

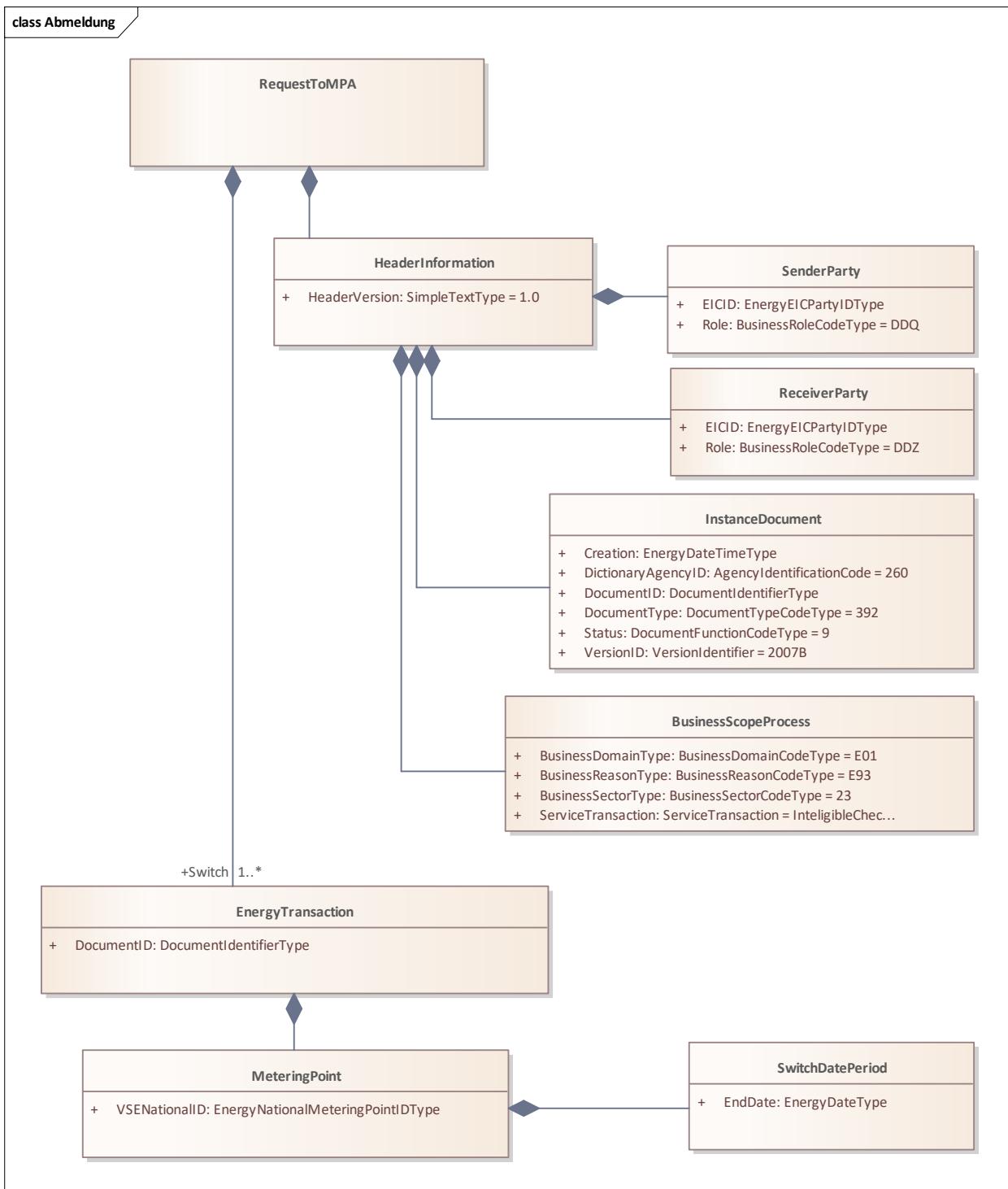


Figure 25: Diagramme de classes «Désinscription (déménagement)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.3.2.4 Diagramme de classes «Confirmation» (séquence 2)

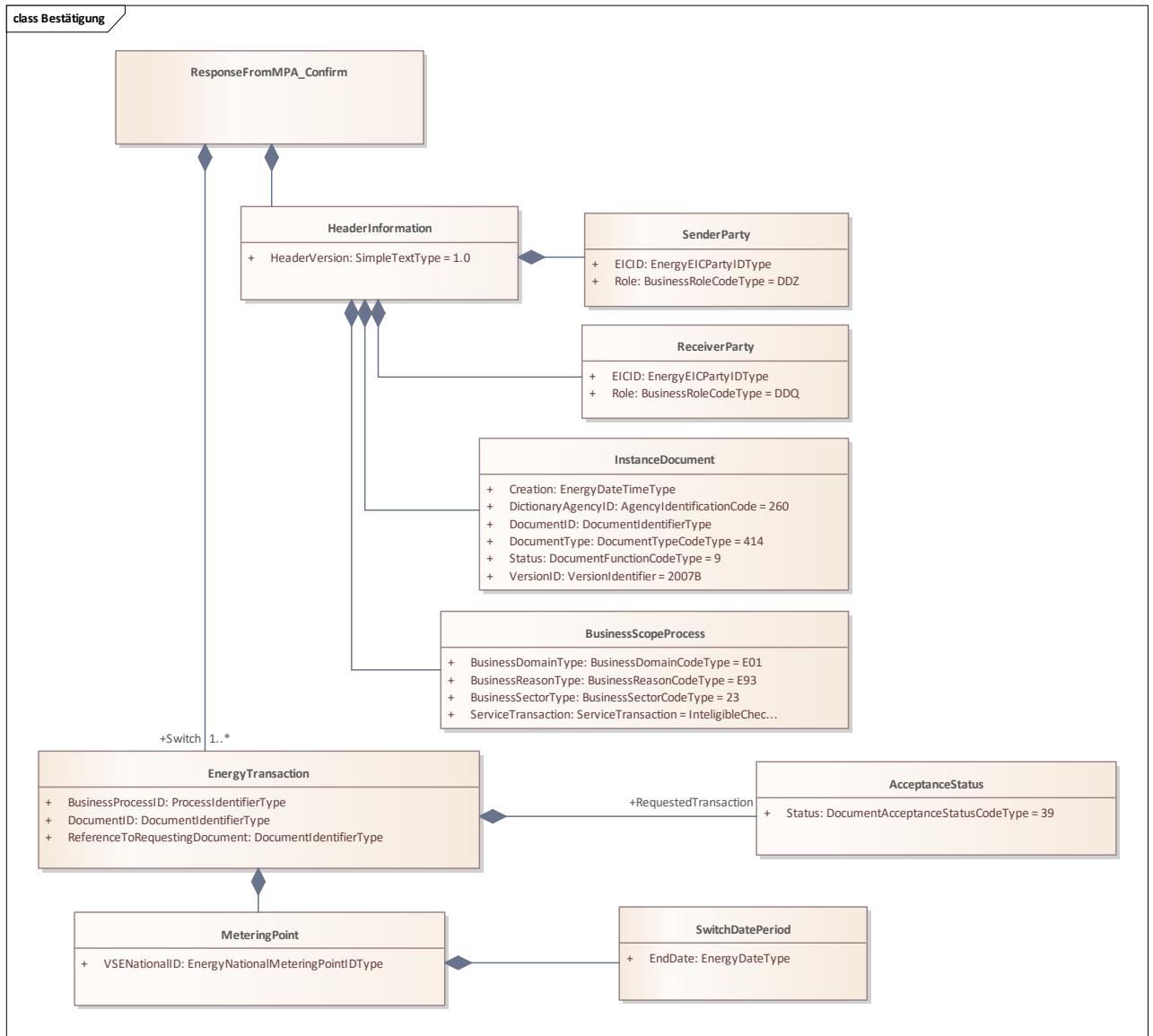


Figure 26: Diagramme de classes «Confirmation (déménagement)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.3.2.5 Diagramme de classes «Refus» (séquence 2)

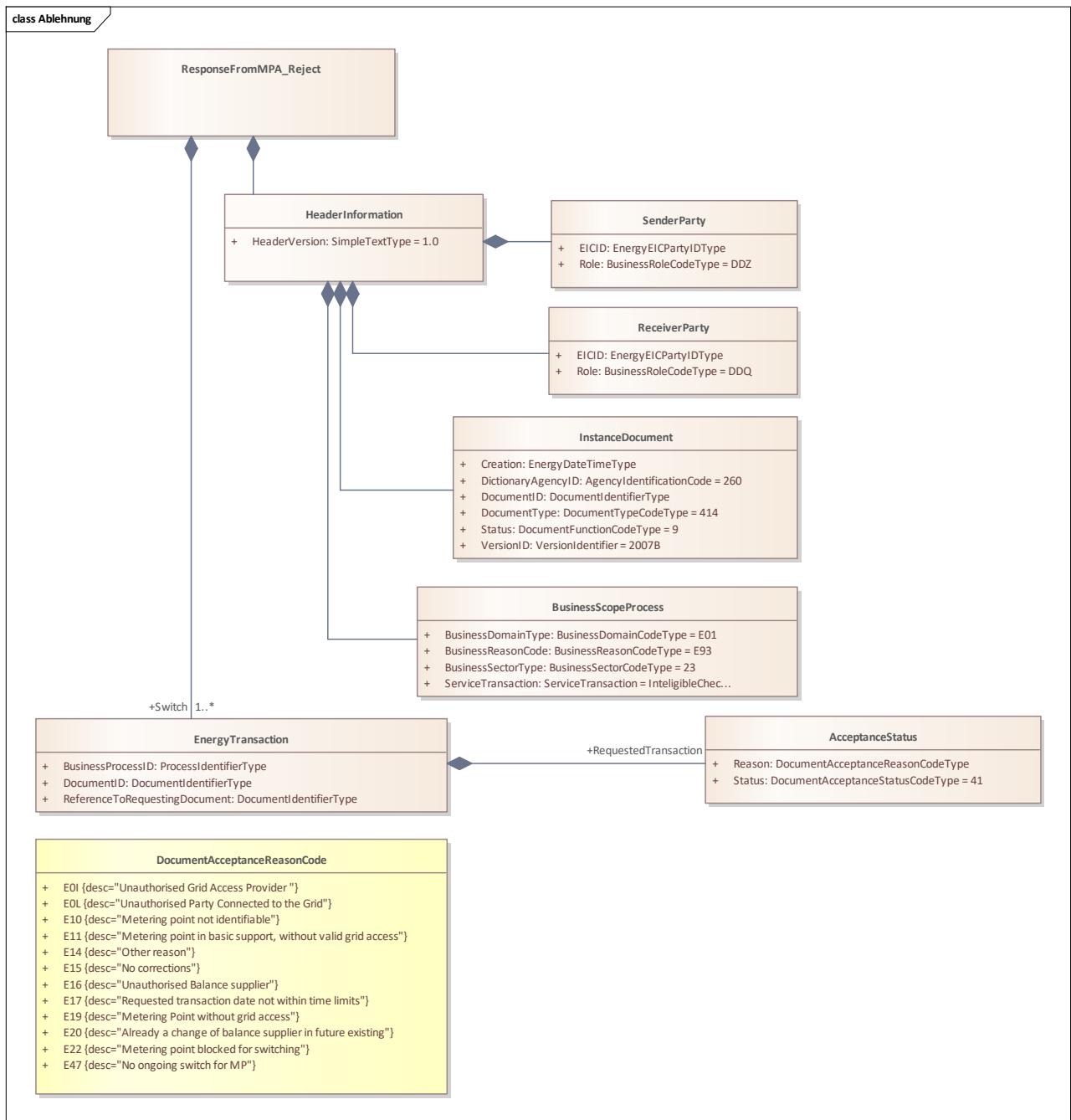


Figure 27: Diagramme de classes «Refus (déménagement)»

1.3.2.6 Diagramme de classes «Information» (séquence 3)

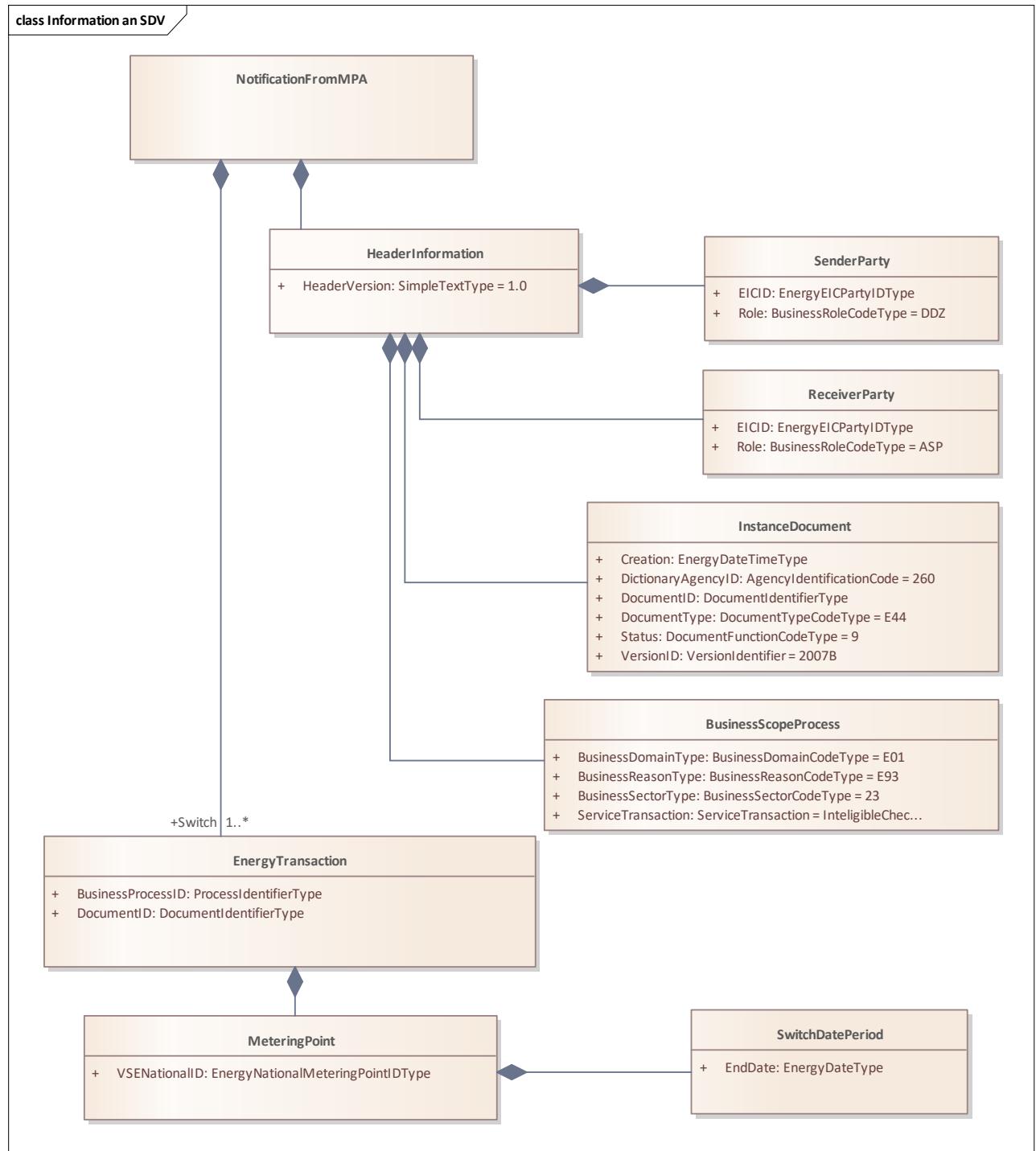


Figure 28: Diagramme de classes «Information (déménagement)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.4 Responsables de services-système

1.4.1 Annonce du RSS

1.4.1.1 Description structurée

Cas d'application	Annonce d'un RSS à un point de mesure
Brève description	Le processus décrit les interactions entre les acteurs du marché dans le cas où un RSS veut annoncer son attribution à un point de mesure. Cela signifie qu'un nouveau RSS devient actif derrière un point de mesure et qu'il influence le cas échéant le comportement prévu de ce dernier. Le nombre de RSS attribués à un point de mesure n'est pas limité.
Précondition	Il existe une relation contractuelle entre le RSS et le consommateur final/l'installation de production.
Postcondition	Le GRD est informé de l'attribution du RSS et transmet cette information au FR/PR correspondant.
Déclencheur	Un consommateur final/une installation de production a souscrit un contrat de pool type avec un RSS.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> Ce processus est pertinent pour le décompte de groupe-bilan. Si le processus n'est pas effectué, cela peut entraîner une énergie d'ajustement plus élevée et, par conséquent, des coûts plus élevés. Plusieurs RSS peuvent être attribués à un point de mesure.

Tableau 13: Description structurée «Inscription»

1.4.1.2 Diagramme de séquence

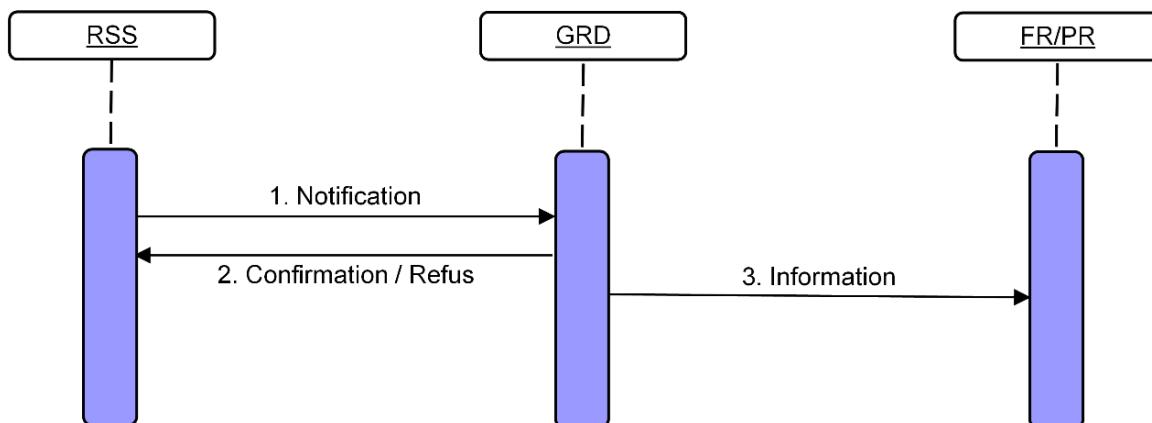


Figure 29: Diagramme de séquence «Inscription RSS»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le RSS s'inscrit auprès du GRD pour un point de mesure.	point de mesure, date	Au plus vite, mais au moins 10 JO avant le début de la première manœuvre.	392	
2	Le GRD envoie une confirmation ou un refus au RSS.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la demande	414	En cas de refus, le processus est terminé
3	Le GRD informe le FR/PR de l'inscription d'un RSS.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la demande	E44	

Tableau 14: Description de la séquence «Inscription RSS»

1.4.1.3 Diagramme de classes «Annonce» (séquence 1)

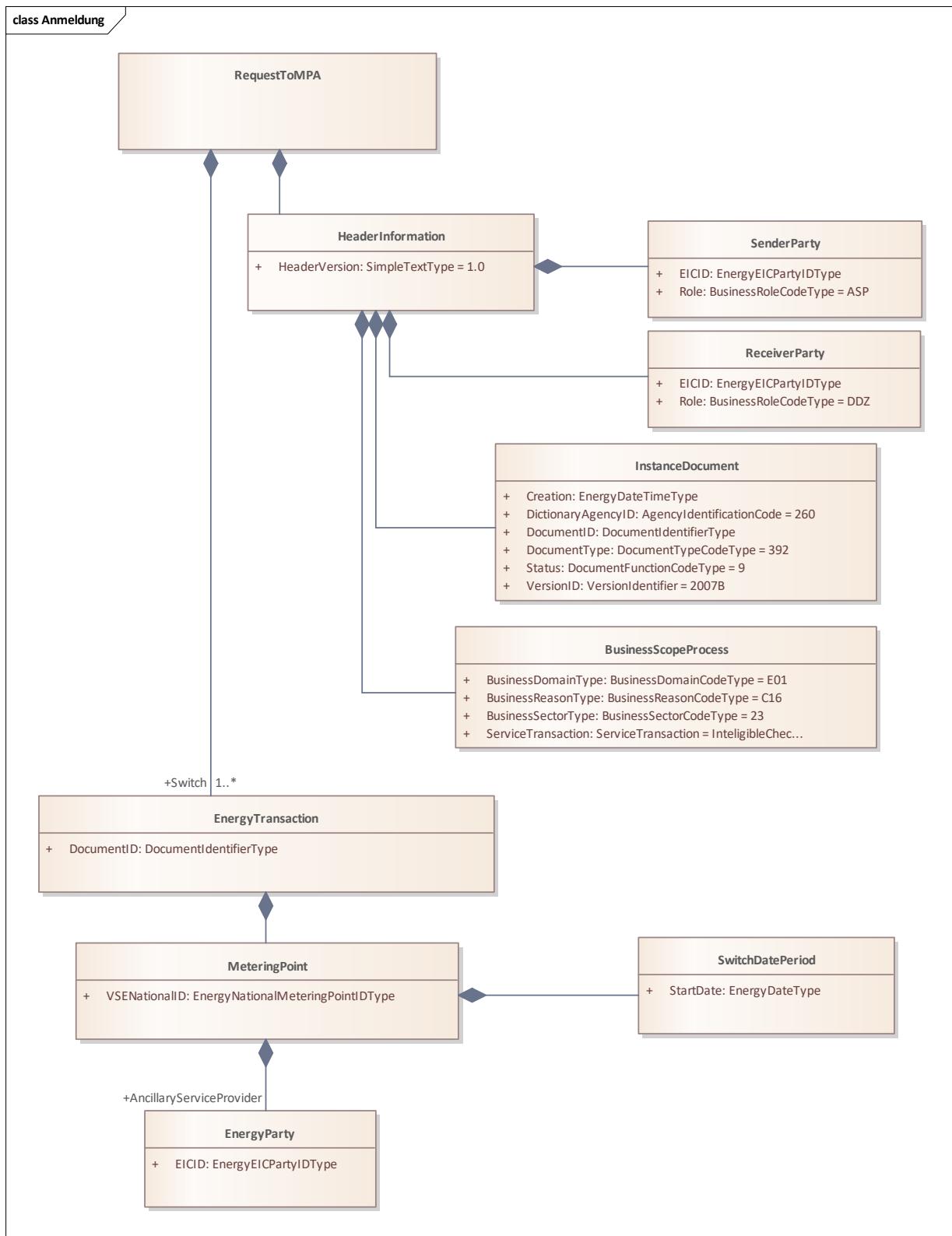


Figure 30: Diagramme de classes «Inscription RSS»

1.4.1.4 Diagramme de classes «Confirmation de l'inscription RSS» (séquence 2)

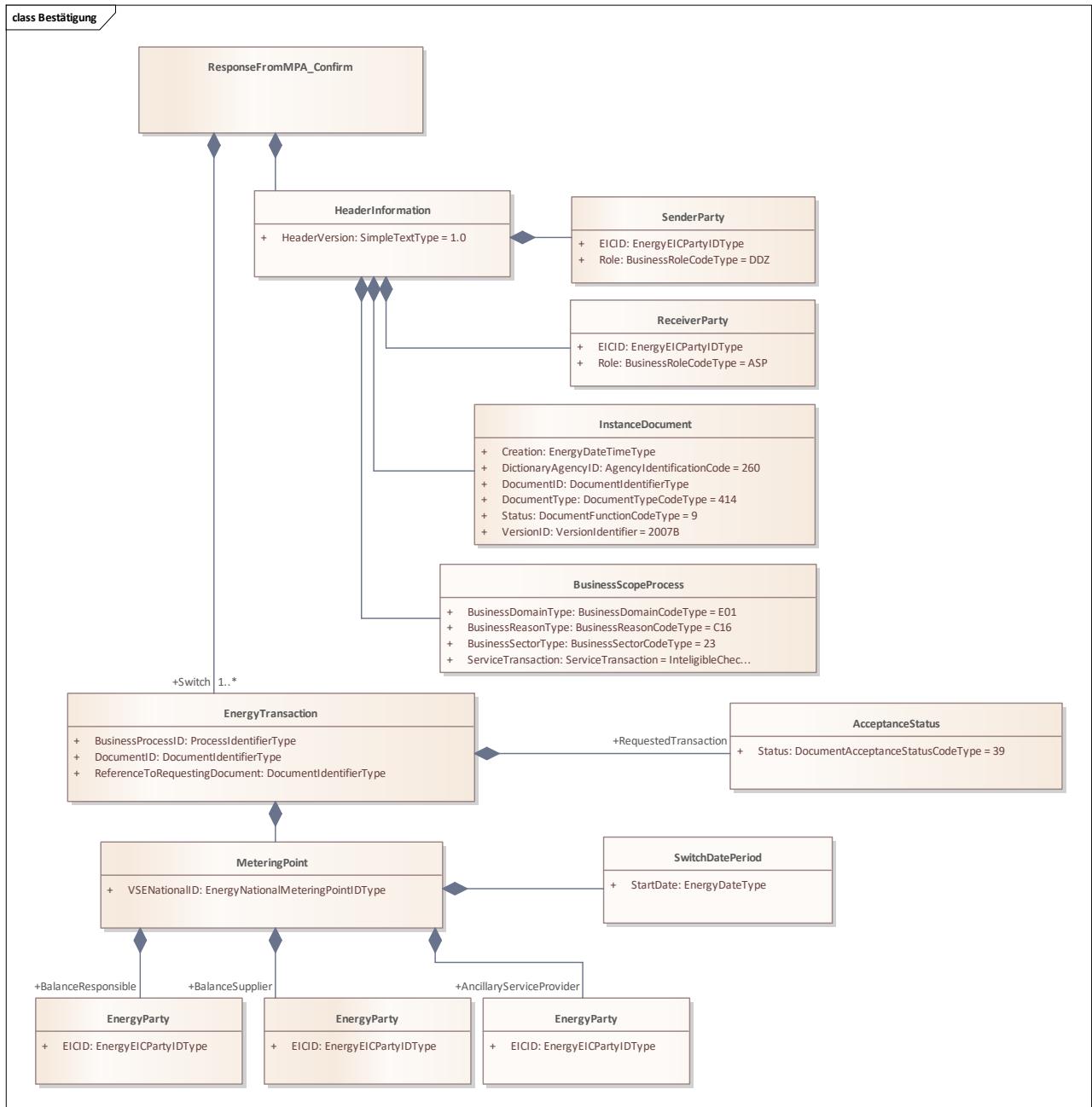


Figure 31: Diagramme de classes «Confirmation (inscription RSS)»

1.4.1.5 Diagramme de classes «Refus de l'inscription RSS» (séquence 2)

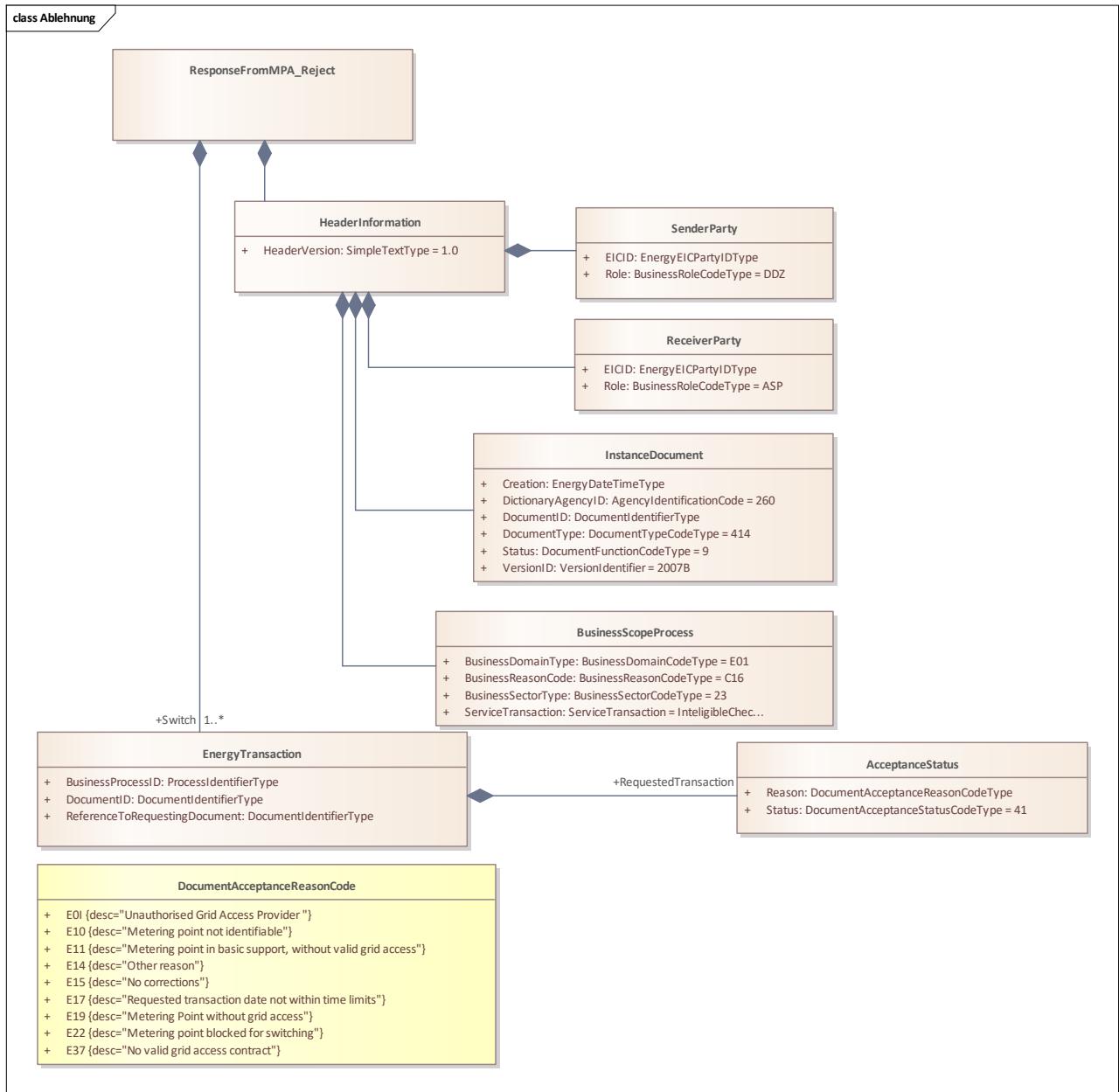


Figure 32: Diagramme de classes «Refus (inscription RSS)»

1.4.1.6 Diagramme de classes «Information» (séquence 3)

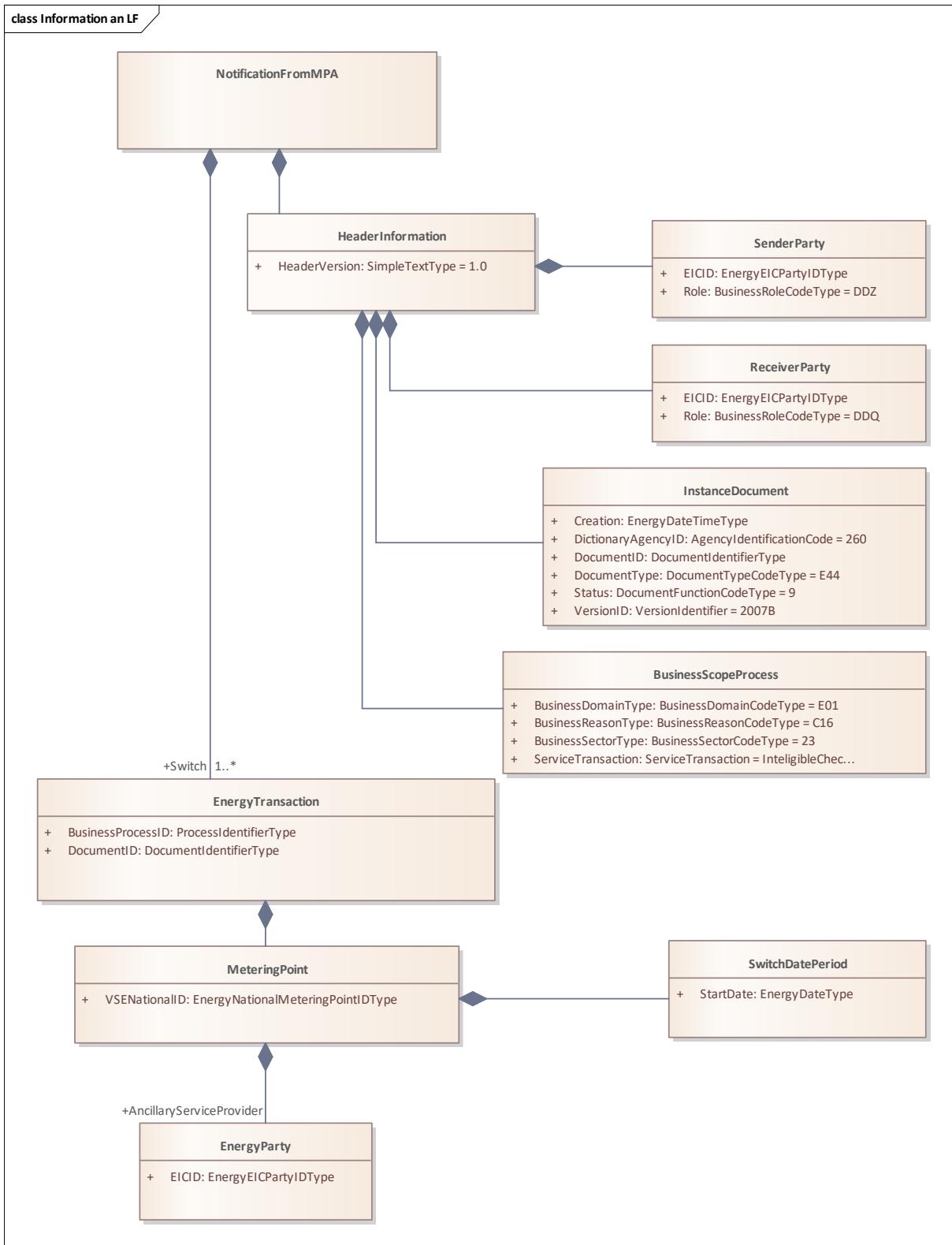


Figure 33: Diagramme de classes «Information (inscription RSS)»

1.4.2 Désinscription du RSS

1.4.2.1 Description structurée

Cas d'application	Annonce de désinscription d'un RSS à un point de mesure
Brève description	Le processus décrit les interactions entre les acteurs du marché dans le cas où un RSS souhaite mettre fin à son attribution à un point de mesure.
Précondition	Le RSS est actif au point de mesure concerné.
Postcondition	Le GRD est informé de la suppression de l'attribution du RSS et transmet cette information au FR/PR correspondant.
Déclencheur	Un consommateur final/une installation de production a résilié le contrat de pool type avec le RSS.
Remarque	Ce processus est pertinent pour le décompte de groupe-bilan. Si le processus n'est pas effectué, cela peut entraîner une énergie d'ajustement plus élevée et, par conséquent, des coûts plus élevés.

Tableau 15: Description structurée «Désinscription»

1.4.2.2 Diagramme de séquence

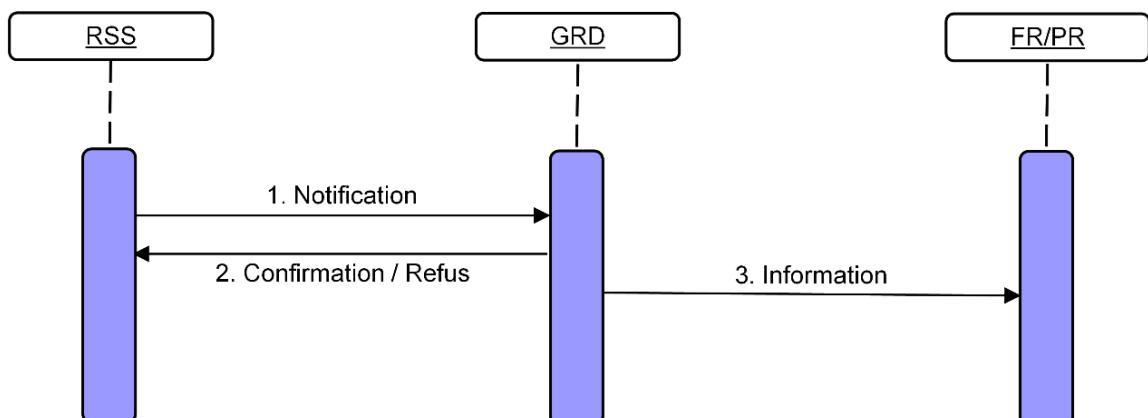


Figure 34: Diagramme de séquence «Désinscription RSS»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le RSS se désinscrit d'un point de mesure auprès du GRD.	point de mesure, date	Au plus vite, mais au moins 10 JO avant la fin du contrat.	392	
2	Le GRD envoie une confirmation ou un refus au RSS.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la désinscription	414	En cas de refus, le processus est terminé
3	Le GRD informe le FR/PR de la désinscription d'un RSS.	point de mesure, date	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la désinscription	E44	

Tableau 16: Diagramme de séquence «Désinscription RSS»

1.4.2.3 Diagramme de classes «Désinscription» (séquence 1)

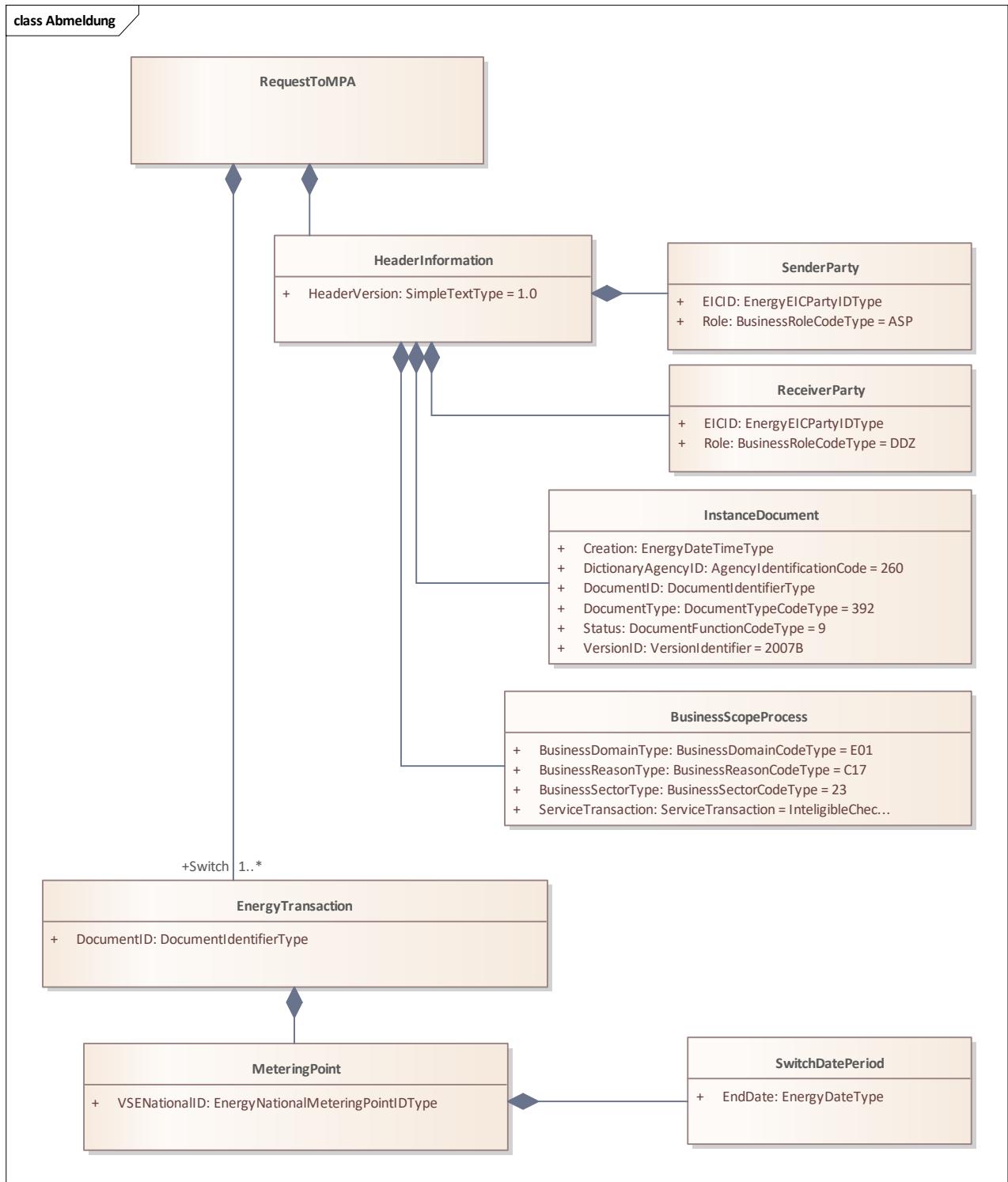


Figure 35: Diagramme de classes «Désinscription»

1.4.2.4 Diagramme de classes «Confirmation de fin de fourniture» (séquence 2)

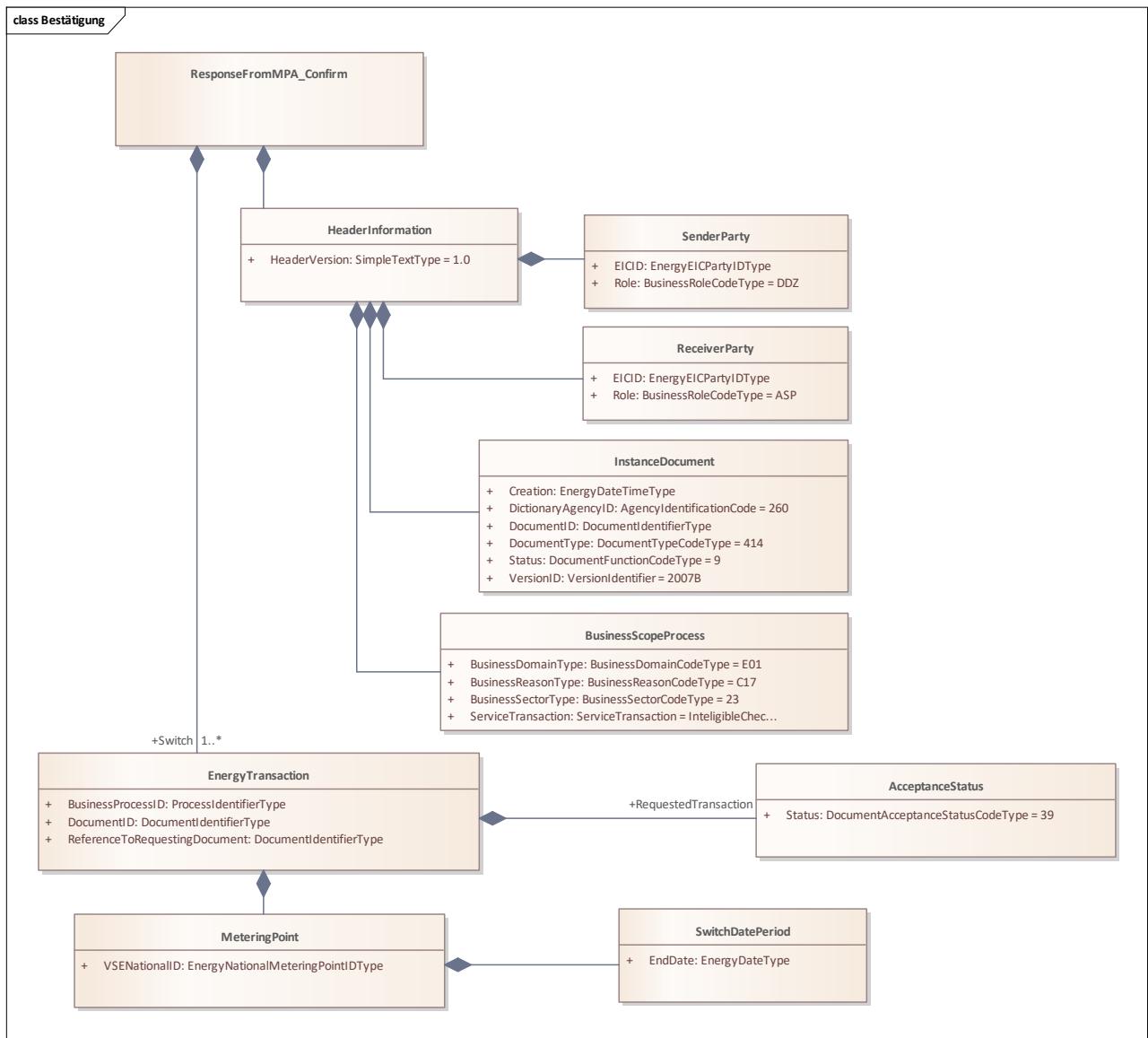


Figure 36: Diagramme de classes «Confirmation (désinscription)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.4.2.5 Diagramme de classes «Refus de fin de fourniture» (séquence 2)

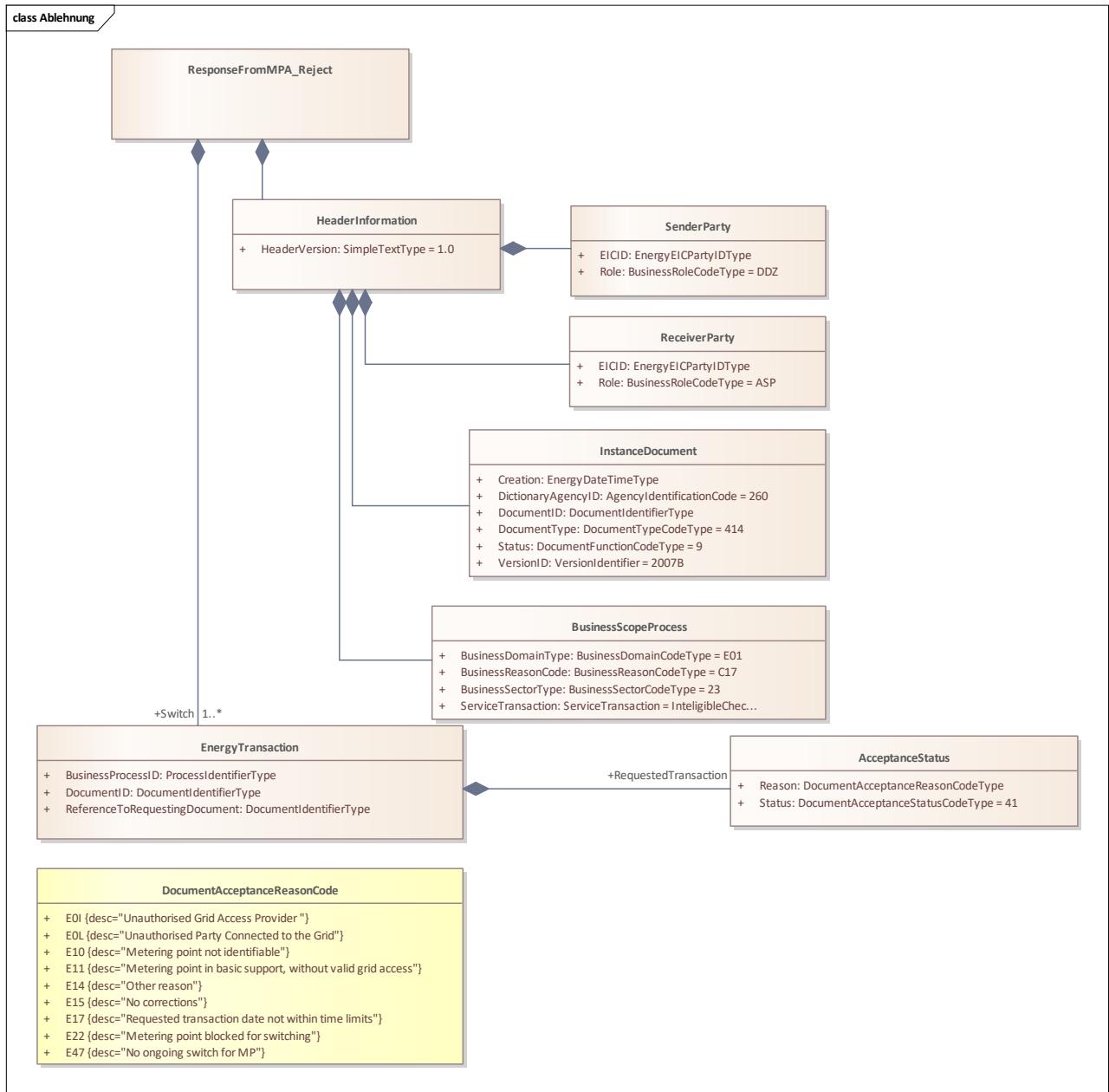


Figure 37: Diagramme de classe «Refus (désinscription)»

1.4.2.6 Diagramme de classes «Notification de fin de fourniture» (séquence 3)

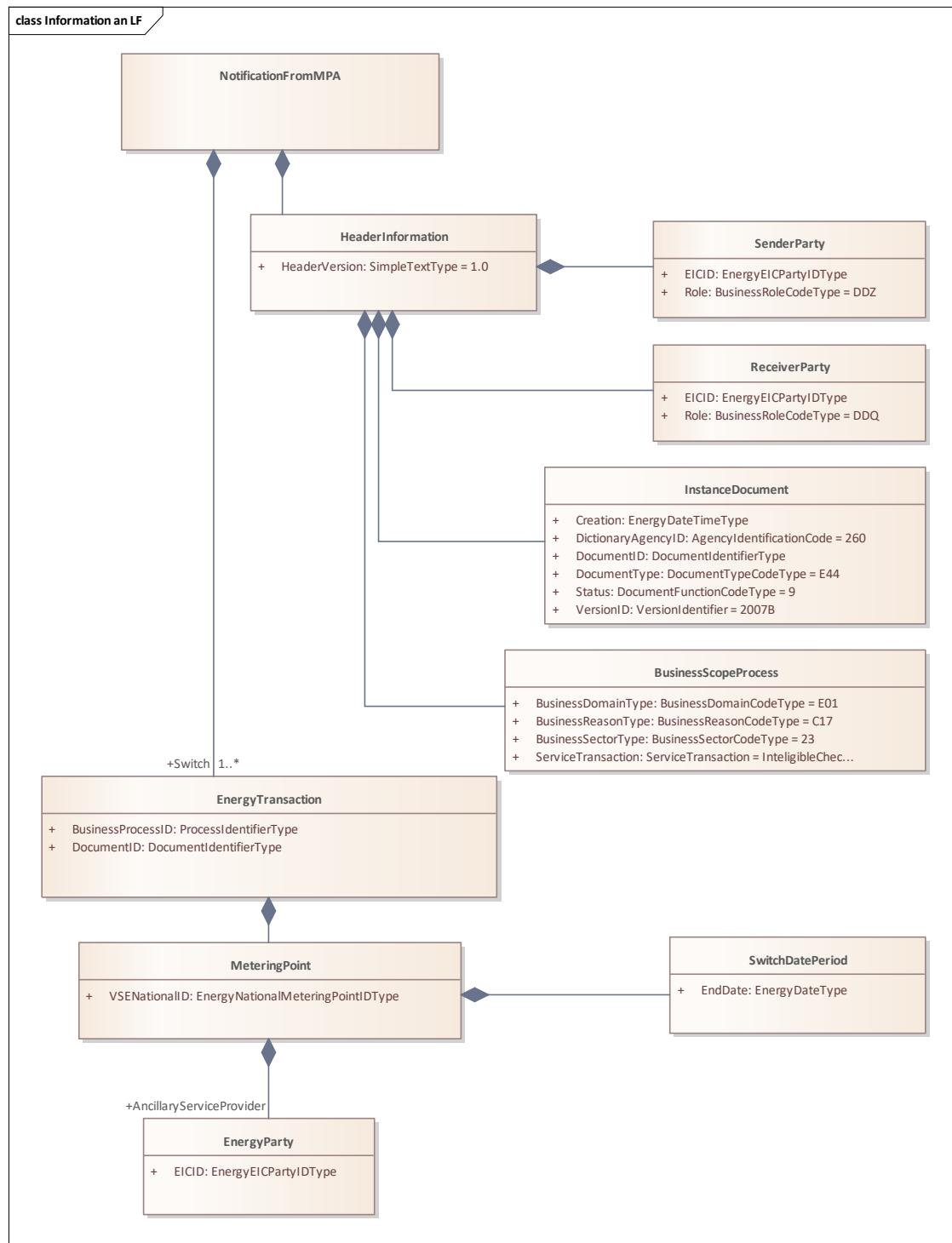


Figure 38: Diagramme de classes «Information (désinscription)»

Remarque à propos du diagramme

- (1) La date finale n'est pas incluse. Exemple: un point de mesure est attribué jusqu'à fin mars 2021.
EndDate: 2021-04-01.

1.5 Autres processus

1.5.1 Changement des données de référence du consommateur final par le FR/PR

1.5.1.1 Description structurée

Cas d'application	Changement des données de référence du consommateur final
Brève description	Le processus décrit le changement de données de référence du consommateur final. Les informations doivent être communiquées sans délai aux acteurs du marché concernés.
Précondition	Il existe une relation de fourniture active ou active dans le futur. Un changement est connu ou a été porté à la connaissance du fournisseur/producteur (FN/PR).
Postcondition	Tous les acteurs du marché disposent de données de référence coordonnées.
Déclencheur	Les cas de figure suivants peuvent déclencher le processus de changement des données de référence: <ul style="list-style-type: none"> • Changement de nom • Changement de l'adresse de facturation • Changement des coordonnées • Saisie des données de référence • Liste non exhaustive
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations à échanger concernent l'adresse de facturation du consommateur final avec lequel le fournisseur a une relation au point de mesure donné. • Ce processus doit être appliqué en cas de modification des données de référence concernant les consommateurs finaux. S'il s'agit d'un changement de consommateur final au sens d'un emménagement ou d'un déménagement, les processus correspondants du chapitre 1.3 doivent être appliqués. • En cas de changement de données de référence, toutes les données de référence doivent être échangées.

Tableau 17: Description structurée «Changement de données de référence»

1.5.1.2 Diagramme de séquence «Changement des données de référence du consommateur final par le FR/PR»

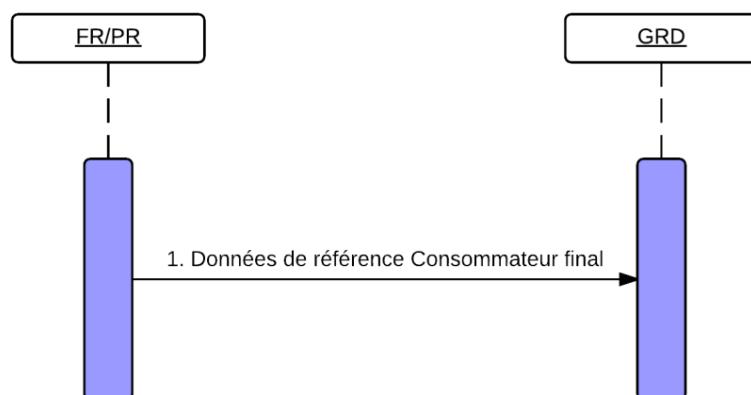


Figure 39: Diagramme de séquence «Changement des données de référence du consommateur final par le FR/PR»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le fournisseur annonce un changement au GRD	Point de mesure, Coordonnées du consommateur final qui est attribué au point de mesure, Début du changement	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la prise de connaissance de la modification	E21	

Tableau 18: Description de la séquence changement des données de référence du consommateur final

1.5.1.3 Diagramme de classes «Information changement des données de référence du CF par le FR/PR» (séquence 1)

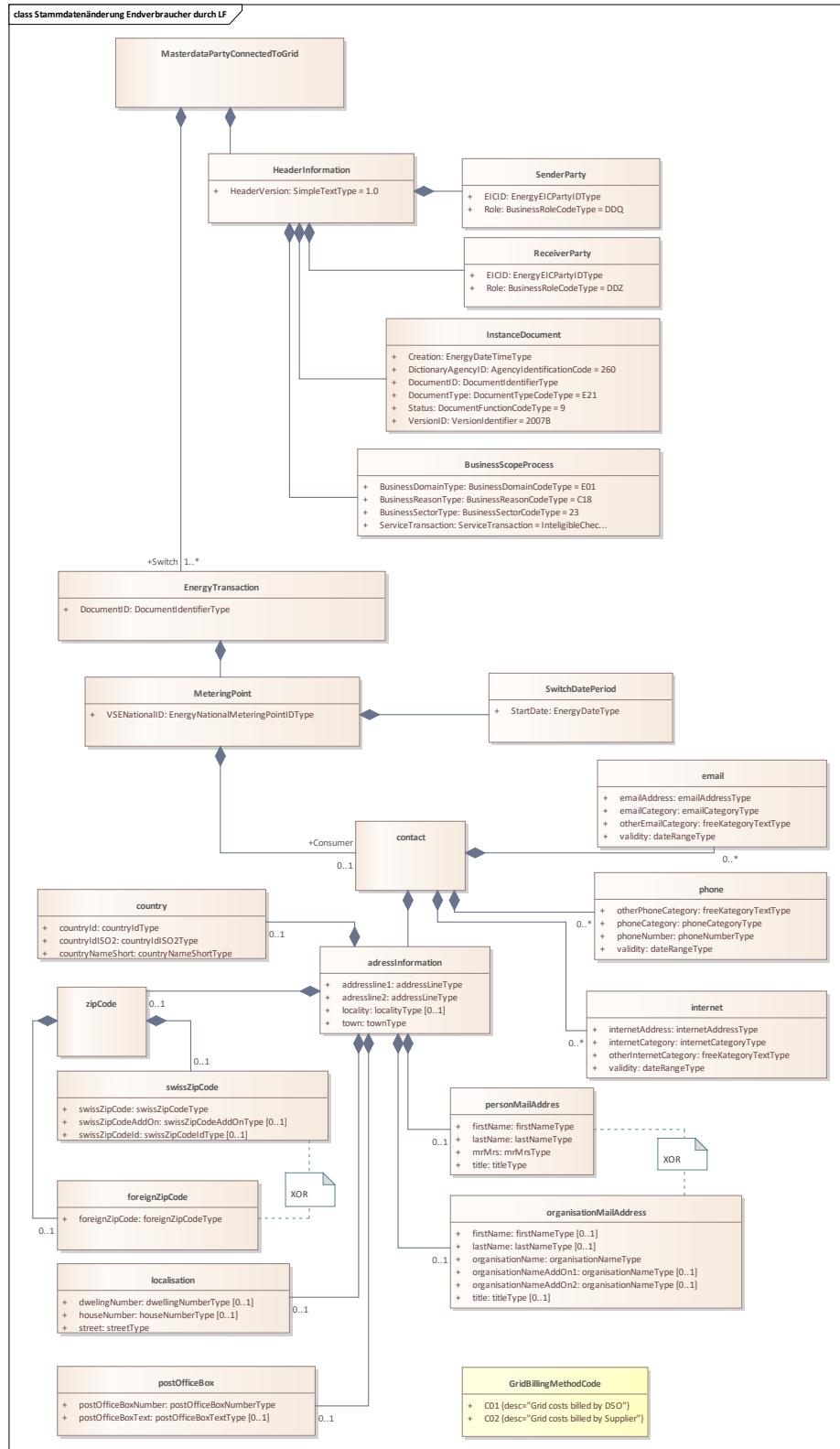


Figure 40: Diagramme de classes Information «Changement des données de référence du CF par le FR/PR»

1.5.2 Changement des données de référence au point de mesure

1.5.2.1 Description structurée

Cas d'application	Changement des données de référence au point de mesure
Brève description	Le processus décrit le changement de données de référence du point de mesure. Les informations doivent être communiquées sans délai aux acteurs du marché concernés.
Précondition	Il existe une relation de fourniture active ou active dans le futur. Un changement est connu ou a été porté à la connaissance du gestionnaire de réseau de distribution.
Postcondition	Tous les acteurs du marché disposent de données de référence coordonnées.
Déclencheur	Les cas de figure suivants peuvent déclencher le processus de changement des données de référence: <ul style="list-style-type: none"> • Changement des caractéristiques du point de mesure • Changement de l'adresse du point de mesure
Remarque	En cas de changement de données de référence, toutes les données de référence doivent être échangées.

Tableau 19: Description structurée «Changement de données de référence du point de mesure»

1.5.2.2 Diagramme de séquence «Changement de données de référence du point de mesure»

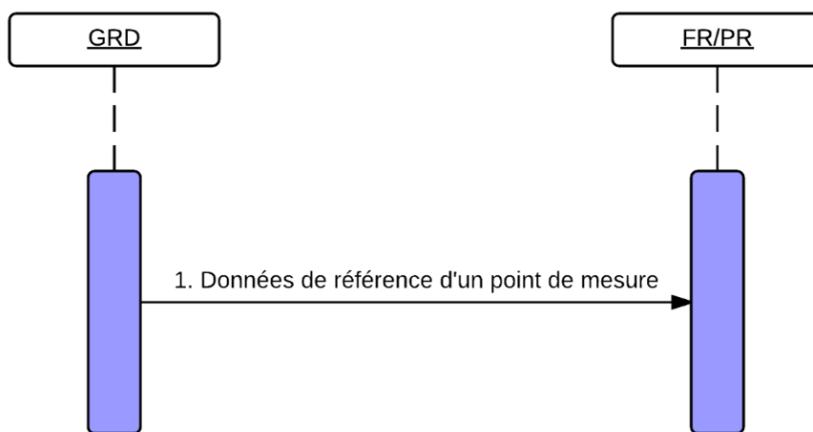


Figure 41: Diagramme de séquence «Changement de données de référence du point de mesure»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le GRD annonce le changement au FR/PR	Point de mesure, début du changement	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la prise de connaissance de la modification	E07	

Tableau 20: Description de la séquence changement des données de référence au point de mesure

1.5.2.3 Diagramme de classes «Changement des données de référence au point de mesure (séquence 1)»

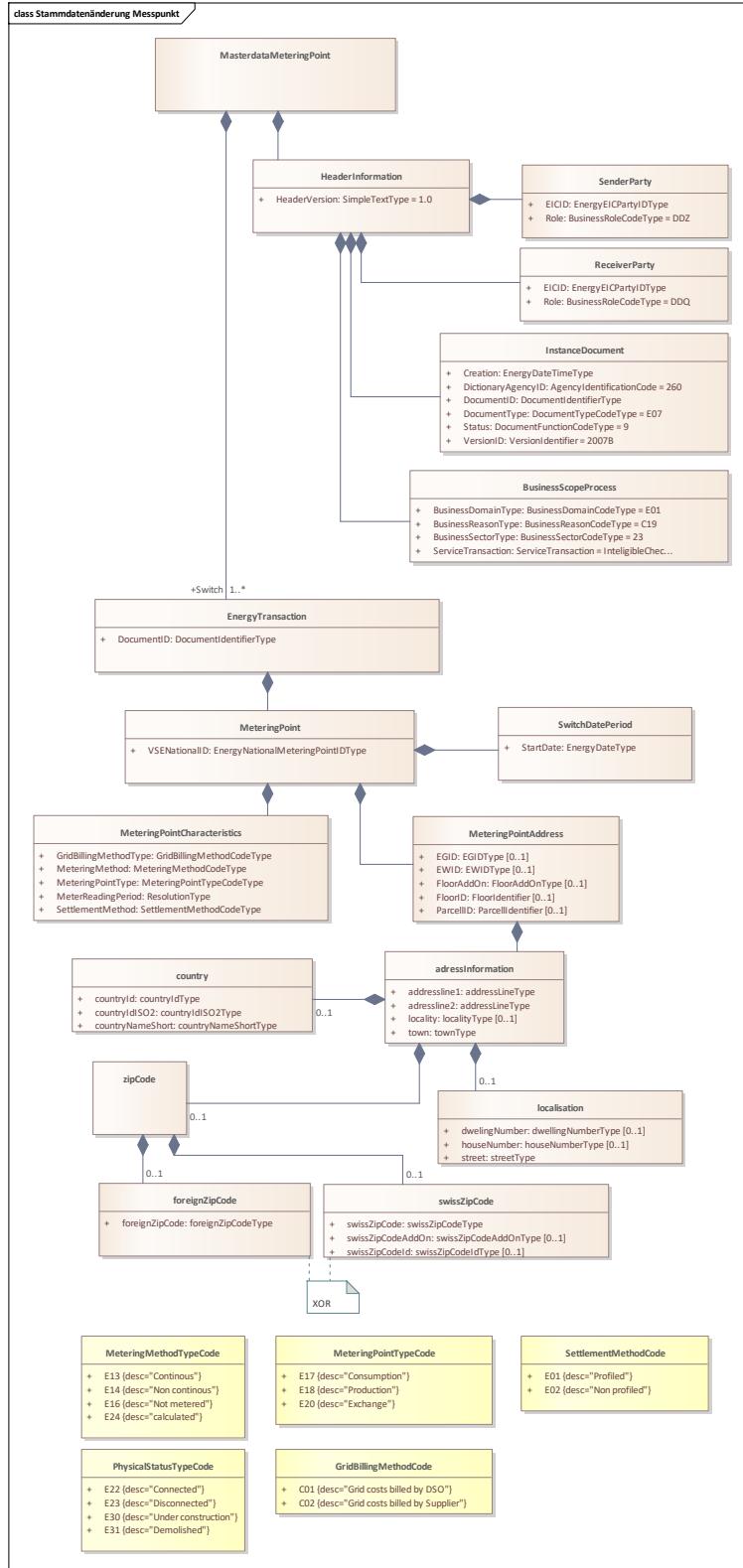


Figure 42: Diagramme de classes «Changement des données de référence au point de mesure»

1.5.3 Échange de liste d'attribution

1.5.3.1 Description structurée

Cas d'application	Échange de liste d'attribution
Brève description	Ce processus est effectué à des fins de contrôle. L'échange de la liste d'attribution, c'est-à-dire d'une liste indiquant tous les points de mesure attribués au fournisseur et au RSS (état définitif du mois écoulé), est effectué afin d'harmoniser les données du gestionnaire de réseau de distribution, du fournisseur et du RSS. Le GRD établit les agrégations sur la base de la liste d'attribution ² .
Précondition	Au moins un point de mesure de ce réseau de distribution est attribué au fournisseur ou au RSS. Le fournisseur doit demander la liste au GRD s'il ne la reçoit pas.
Postcondition	Correction des attributions erronées au moyen des processus correspondants.
Déclencheur	Périodiquement, chaque mercredi, avec les informations actuelles du gestionnaire de réseau de distribution.
Table des matières	La liste indique l'état de la semaine précédente au moment de l'envoi. La liste contient uniquement les entrées avec des affectations pour la semaine considérée.

Tableau 21: Description structurée «Échange de liste d'attribution»

1.5.3.2 Diagramme de séquence «Échange de liste d'attribution»

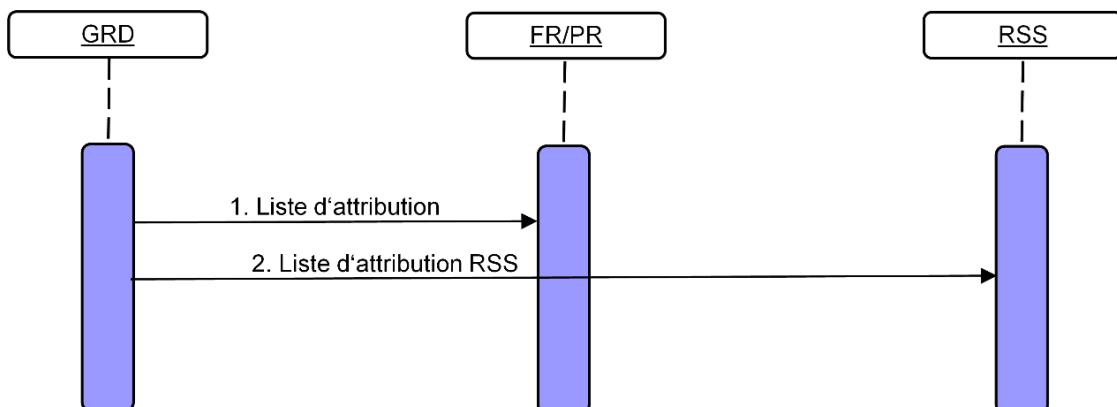


Figure 43: Diagramme de séquence «Échange de listes d'attribution»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le GRD envoie la liste d'attribution au FR/PR et au RSS.	Point de mesure, date de début, date de fin	Au plus tard le mercredi de la semaine de livraison.	C02	

Tableau 22: Description de la séquence «Échange de liste d'attribution»

² Voir aussi chapitre 1.6 dans la partie «SDAT-CH-Processus d'échange de données de mesure»

1.5.3.3 Diagramme de classes «Liste d'attribution FR/PR» (séquence 1)

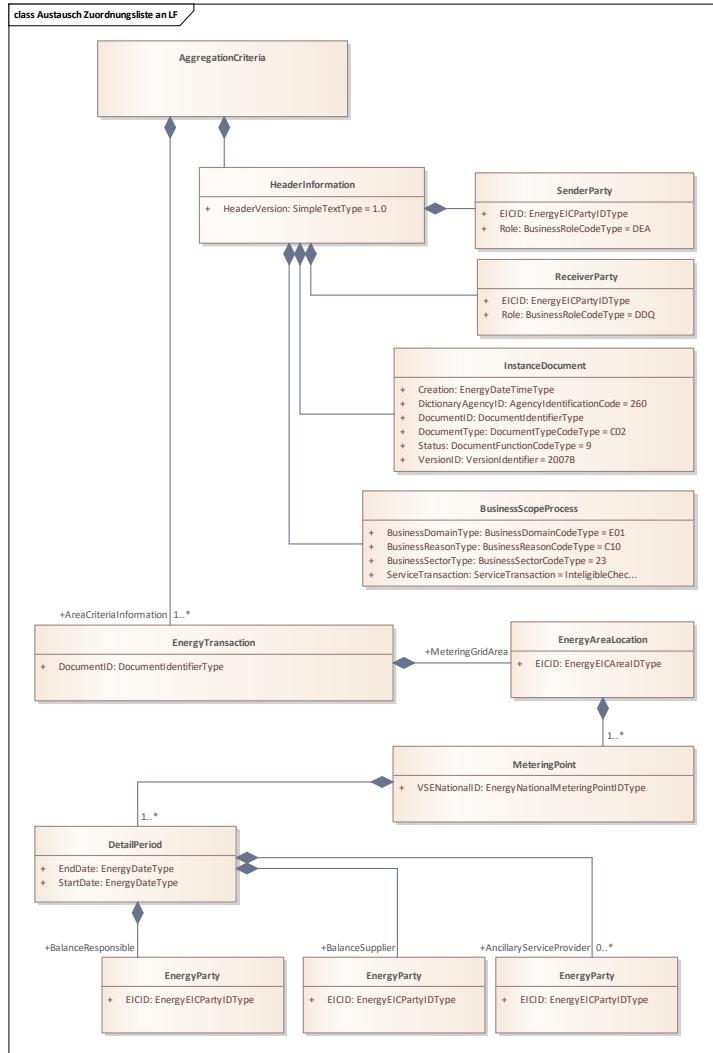


Figure 44: Diagramme de classes «Liste d'attribution FR/PR»

Remarques à propos du diagramme

- (1) Si la date de début et/ou de fin se situe en dehors de la semaine pour laquelle cette liste d'attribution a été créée (en dehors de la période de rapport), la date correspondante doit être remplie avec la limite de la période de rapport.
- (2) Contrairement à ReportPeriod, les informations Start/End de DetailPeriod ne contiennent pas d'indication de temps. Dans le cas d'EndDate, cette dernière date n'est pas incluse. Exemple: dans un message pour la semaine 36 de 2025, un point de mesure est affecté pour toute la semaine. Ainsi:
 - ReportPeriod: StartDateTime: 2025-08-31T22:00:00Z, EndDateTime: 2025-09-7T22:00:00Z
 - DetailPeriod: StartDate: 2025-09-01, EndDate: 2025-09-08.

- (3) Si des erreurs dans la liste d'attribution sont constatées, le gestionnaire de réseau de distribution doit annuler les parties erronées (selon l'annexe 2) et fournir ensuite les informations correctes.

1.5.3.4 Diagramme de classes «Liste d'attribution RSS» (séquence 2)

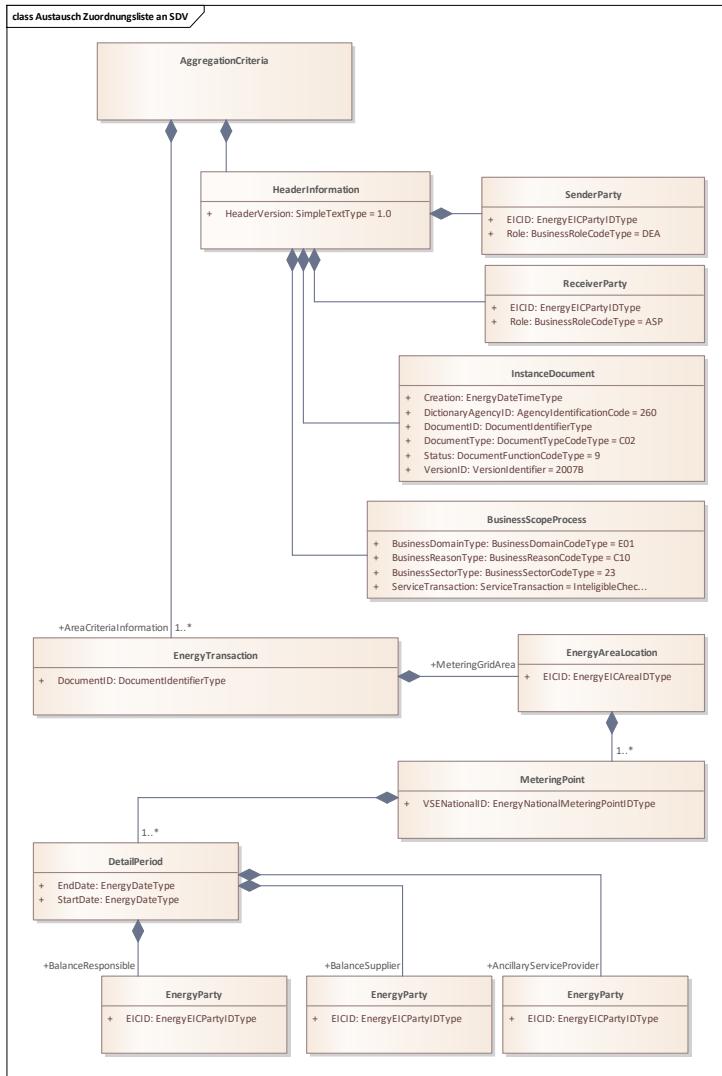


Figure 45: Diagramme de classes «Liste d'attribution RSS»

Remarques à propos du diagramme

- (1) Si la date de début et/ou de fin se situe en dehors de la semaine pour laquelle cette liste d'attribution a été créée (en dehors de la période de rapport), la date correspondante doit être remplie avec la limite de la période de rapport.
- (2) Contrairement à ReportPeriod, les informations Start/End de DetailPeriod ne contiennent pas d'indication de temps. Dans le cas d'EndDate, cette dernière date n'est pas incluse. Exemple: dans un message pour la semaine 36 de 2025, un point de mesure est affecté pour toute la semaine. Ainsi:

- ReportPeriod: StartDateTime: 2025-08-31T22:00:00Z, EndDateTime: 2025-09-07T22:00:00Z
 - DetailPeriod: StartDate: 2025-09-01, EndDate: 2025-09-08.
- (3) Si des erreurs dans la liste d'attribution sont constatées, le gestionnaire de réseau de distribution doit annuler les parties erronées (selon l'annexe 2) et fournir ensuite les informations correctes.

1.5.4 Demande «Date de changement»

1.5.4.1 Description structurée

Cas d'application	Demande «Date de changement»
Brève description	<p>Le processus décrit la demande concernant la date de changement dans le cas où un fournisseur potentiel ne la connaît pas.</p> <p>Le consommateur final octroie au nouveau fournisseur l'autorisation permettant à ce dernier de demander les informations nécessaires au fournisseur actuel.</p> <p>Le droit à demander la date de changement peut aussi être un élément d'un rapport contractuel existant entre les fournisseurs.</p>
Précondition	<p>Le nouveau fournisseur a obtenu le consentement de l'utilisateur final pour demander des informations sur un rapport contractuel existant.</p> <p>Le nouveau fournisseur connaît le fournisseur actuel ainsi que la désignation du point de mesure du consommateur final.</p>
Postcondition	Le nouveau fournisseur connaît la prochaine date de changement possible.
Situation avec erreurs	<p>Le nouveau fournisseur n'a pas droit à l'information demandée.</p> <p>L'acteur interrogé ne dispose pas des données demandées.</p>
Déclencheur	Préparation d'un changement de fournisseur.
Remarque	<p>L'information concernant un changement peut consister en l'une ou l'autre des informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une date fixe de fin de contrat (ContractTerminationDate); • un délai de résiliation (ContractTerminationTimeOfNotice) en mois et jours.

Tableau 23: Description structurée «Demande date de changement»

1.5.4.2 Diagramme de séquence «Demande date de changement»

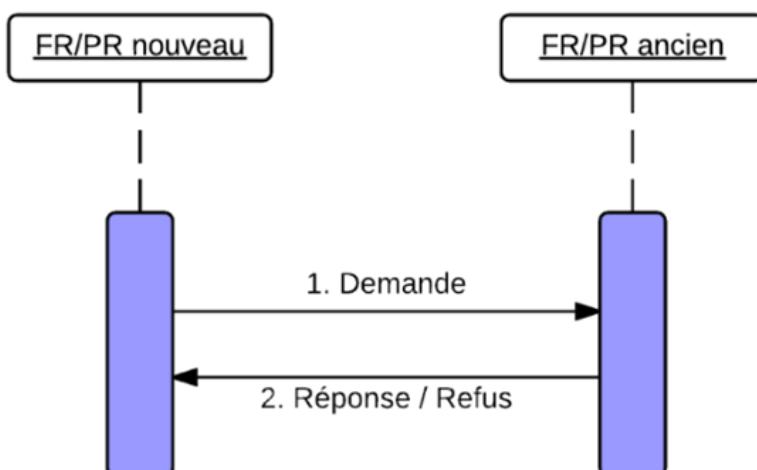


Figure 46: Diagramme de séquence «Demande date de changement»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	La personne à l'origine de la demande envoie une demande pour déterminer la prochaine date de changement possible.	Désignation du point de mesure		C03	
2	Le fournisseur actuel répond à la demande.	Informations concernant le changement	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la prise de connaissance de la demande	C04	

Tableau 24: Description de séquence «Demande date de changement»

1.5.4.3 Diagramme de classes «Demande date de changement» (séquence 1)

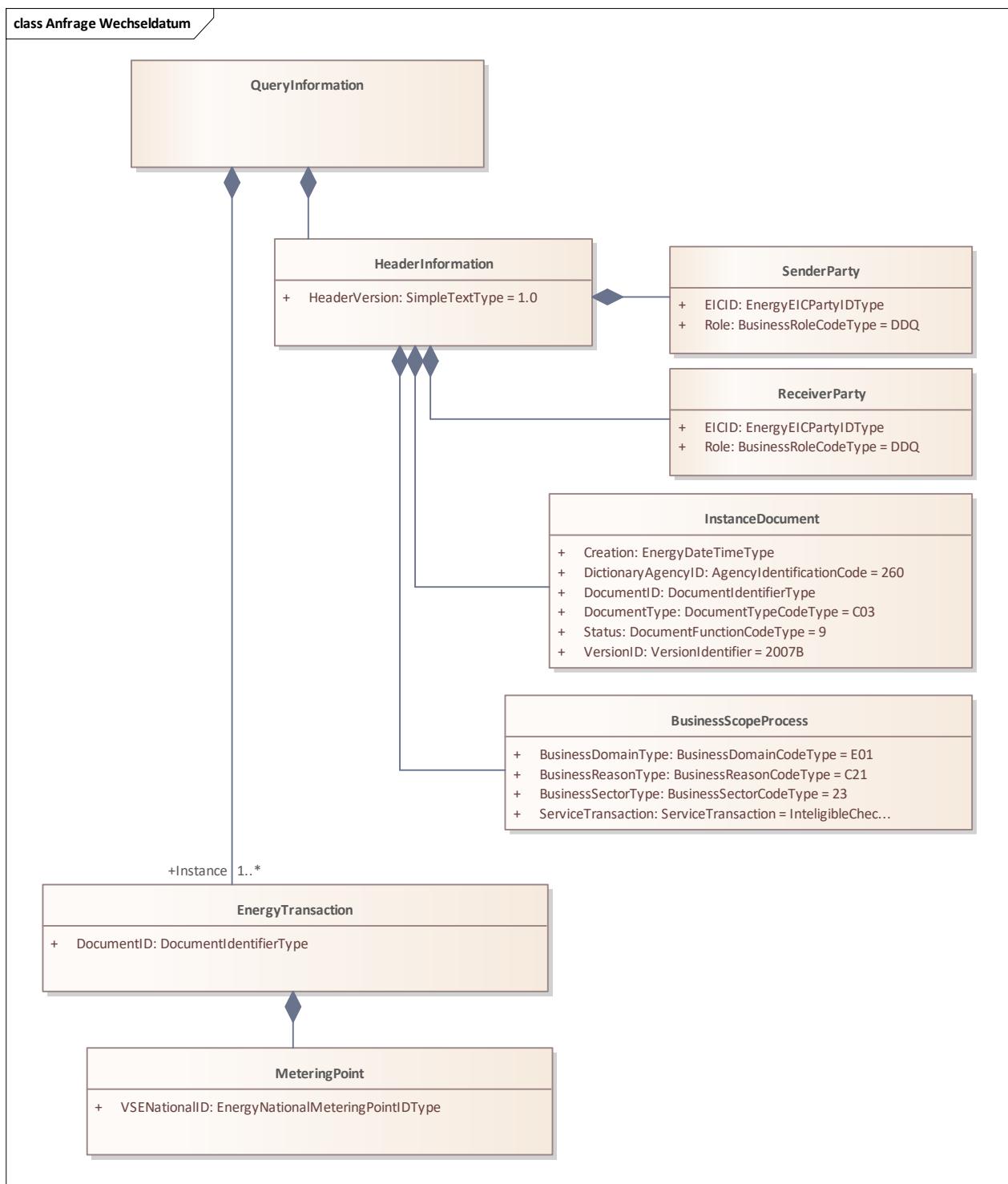


Figure 47: Diagramme de classes «Demande date de changement»

1.5.4.4 Diagramme de classes «Demande date de changement – réponse» (séquence 2)

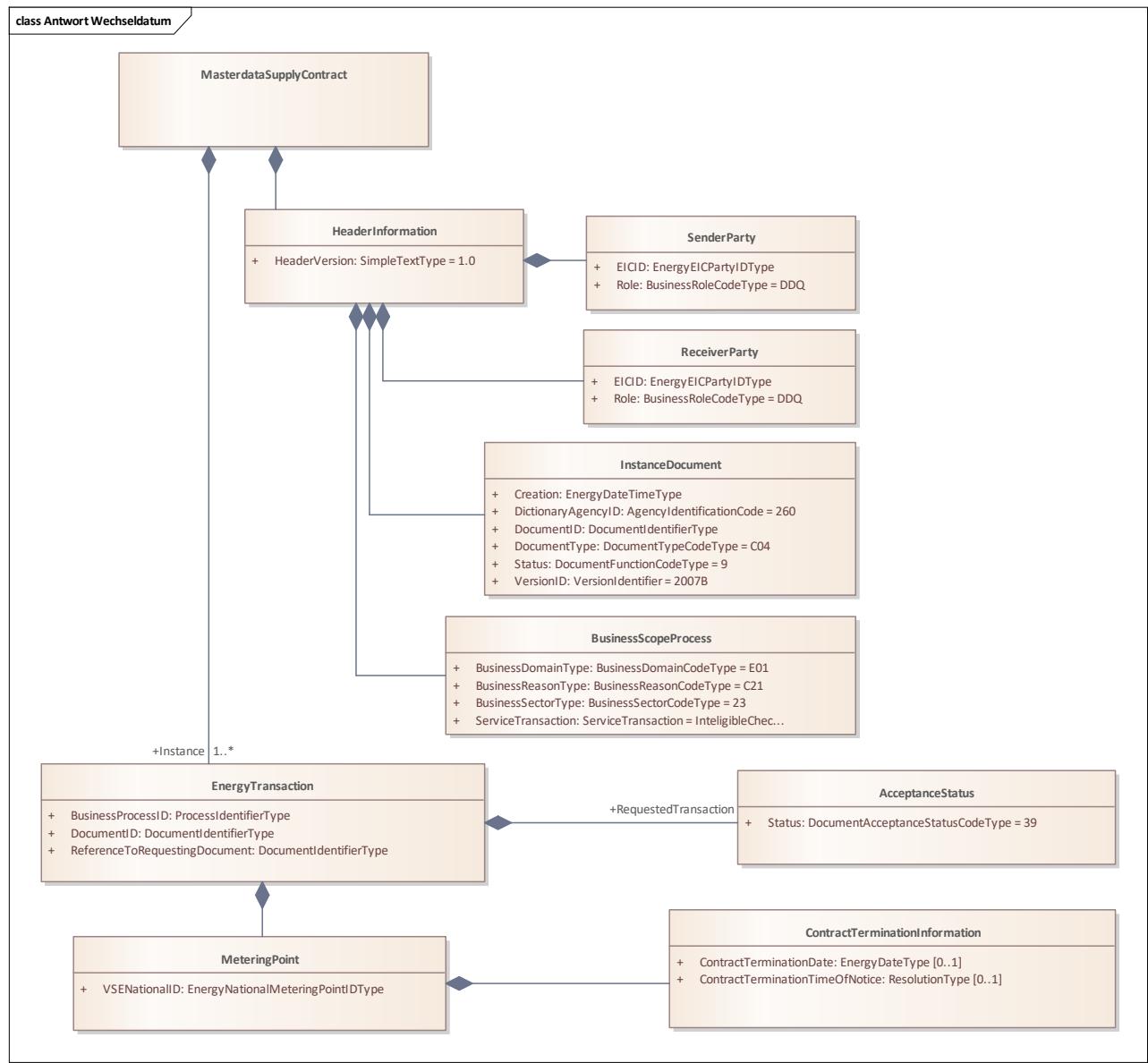


Figure 48: Diagramme de classes «Demande date de changement – réponse»

1.5.4.5 Diagramme de classes «Demande date de changement – refus» (séquence 2)

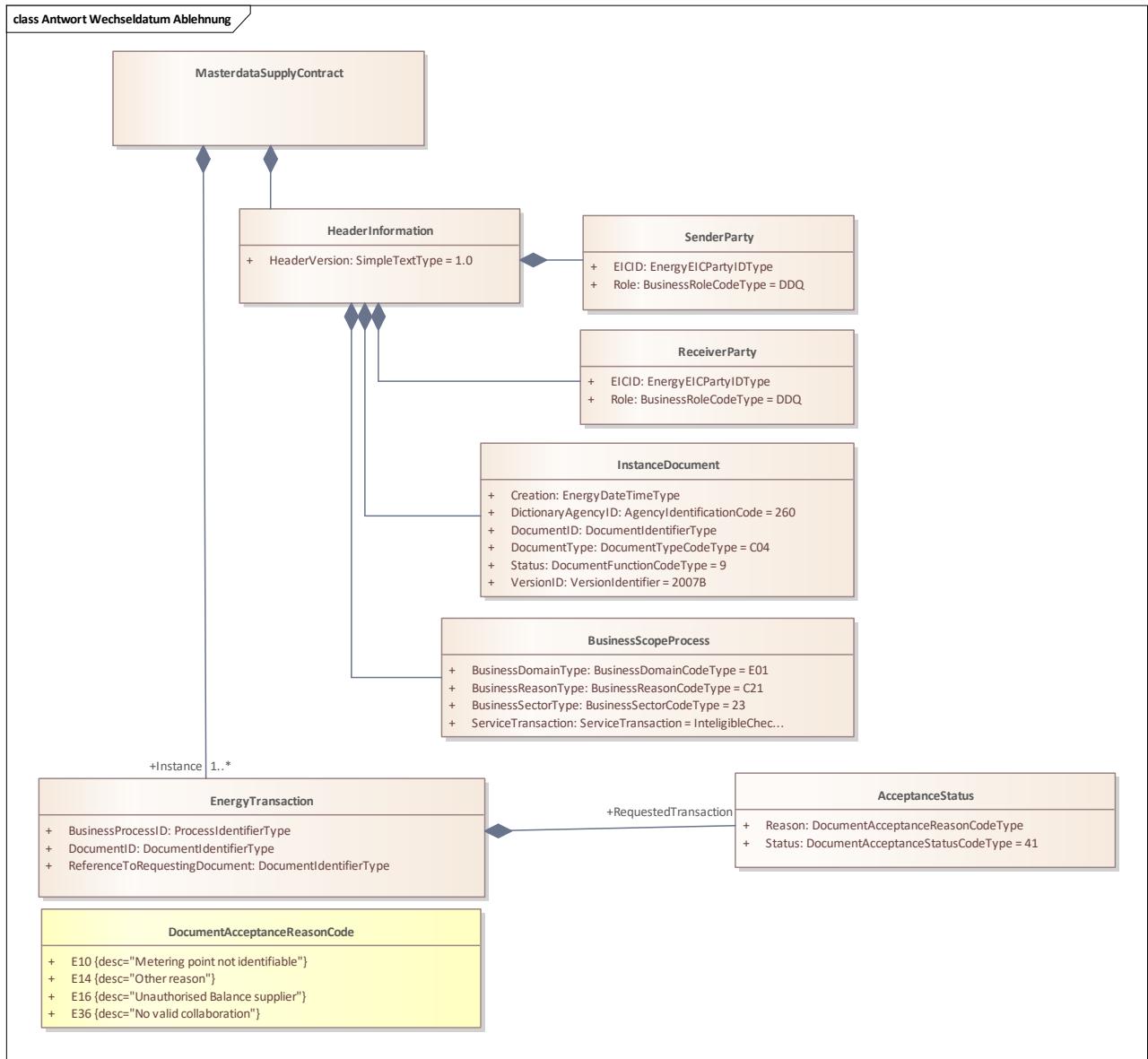


Figure 49: Diagramme de classes «Demande date de changement – refus»

1.5.5 Demande d'informations concernant le point de mesure

1.5.5.1 Description structurée

Cas d'application	Demande d'informations concernant le point de mesure
Brève description	<p>Le processus décrit la demande concernant le point de mesure dans le cas où une personne à l'origine de la demande ne la connaît pas.</p> <p>La personne à l'origine de la demande peut être aussi bien le fournisseur actuel qu'un nouveau fournisseur.</p> <p>Le consommateur final octroie l'autorisation au nouveau fournisseur, ce qui lui permet de demander les informations nécessaires au GRD.</p> <p>Si la demande est effectuée par le fournisseur actuel, l'information doit être fournie.</p>
Précondition	<p>La personne à l'origine de la demande est munie d'une autorisation du consommateur final afin de demander des informations au sujet d'un rapport contractuel existant.</p> <p>La personne à l'origine de la demande connaît la désignation du point de mesure du consommateur final.</p>
Postcondition	La personne à l'origine de la demande a reçu les informations concernant le point de mesure.
Situation avec erreurs	<ul style="list-style-type: none"> La personne à l'origine de la demande n'a pas droit à l'information demandée. Le GRD ne dispose pas des données demandées.
Déclencheur	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'un changement de fournisseur. Validation d'informations concernant un point de mesure.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> Si la personne à l'origine de la demande est un fournisseur, les informations d'attribution (EnergyParty) ne doivent pas lui être communiquées). Toutes les données de référence doivent être échangées.

Tableau 25: Description structurée «Informations concernant le point de mesure»

1.5.5.2 Diagramme de séquence «Demande d'informations concernant le point de mesure»

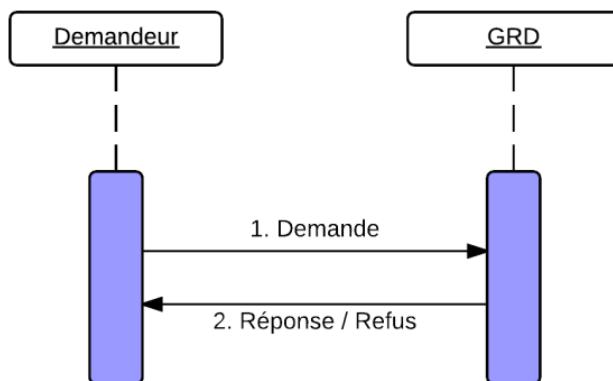


Figure 50: Diagramme de séquence «Demande d'informations concernant le point de mesure»

Nº	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	La personne à l'origine de la demande envoie une demande d'informations concernant le point de mesure.	Désignation du point de mesure		C03	
2	Le GRD répond à la de-	Informations	Immédiatement, mais	E07	

	mande.		au plus tard 5 JO après la prise de connaissance de la demande		
--	--------	--	---	--	--

Tableau 26: Description de la séquence demande

1.5.5.3 Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure» (séquence 1)

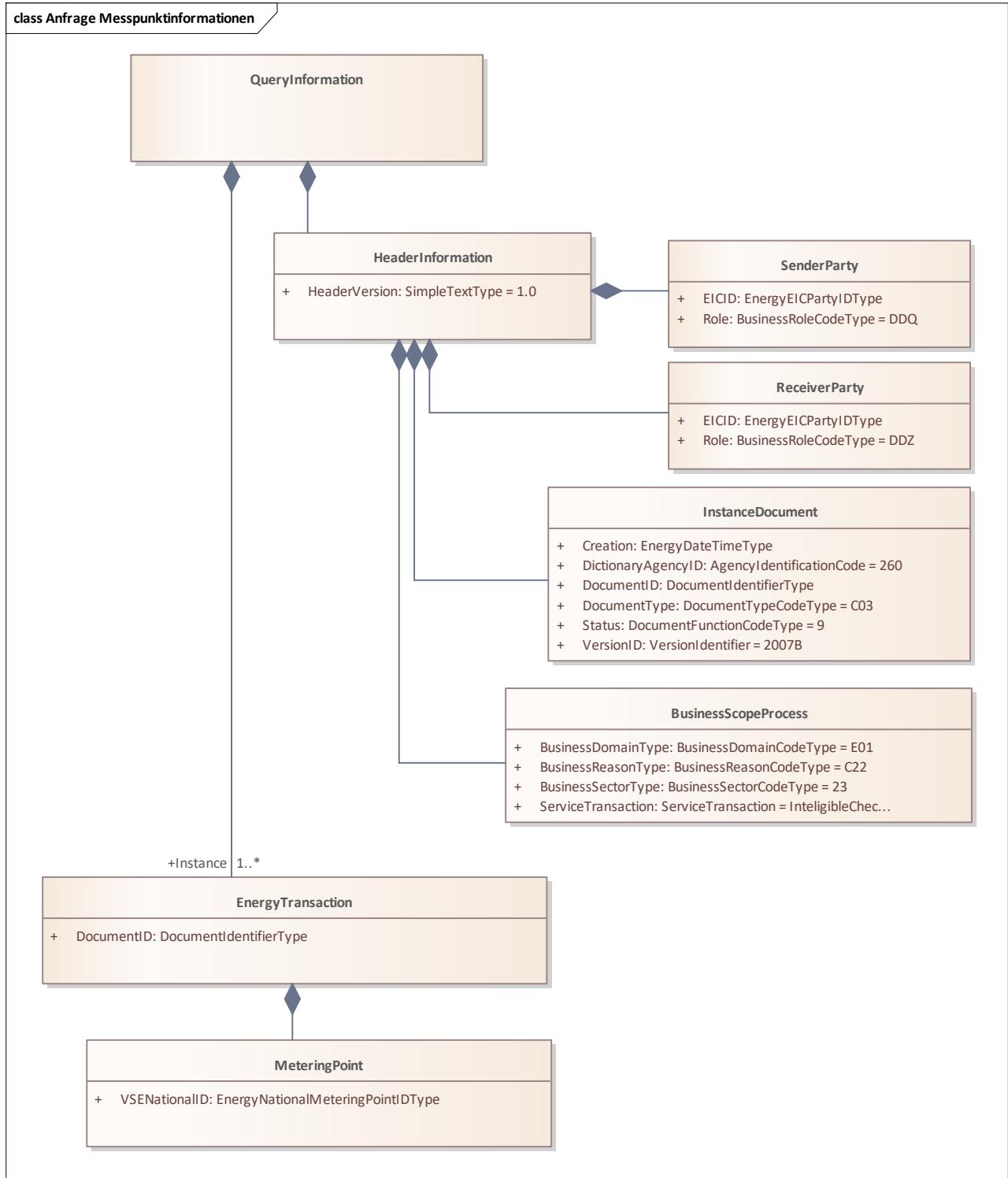


Figure 51: Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure»

1.5.5.4 Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse» (séquence 2)

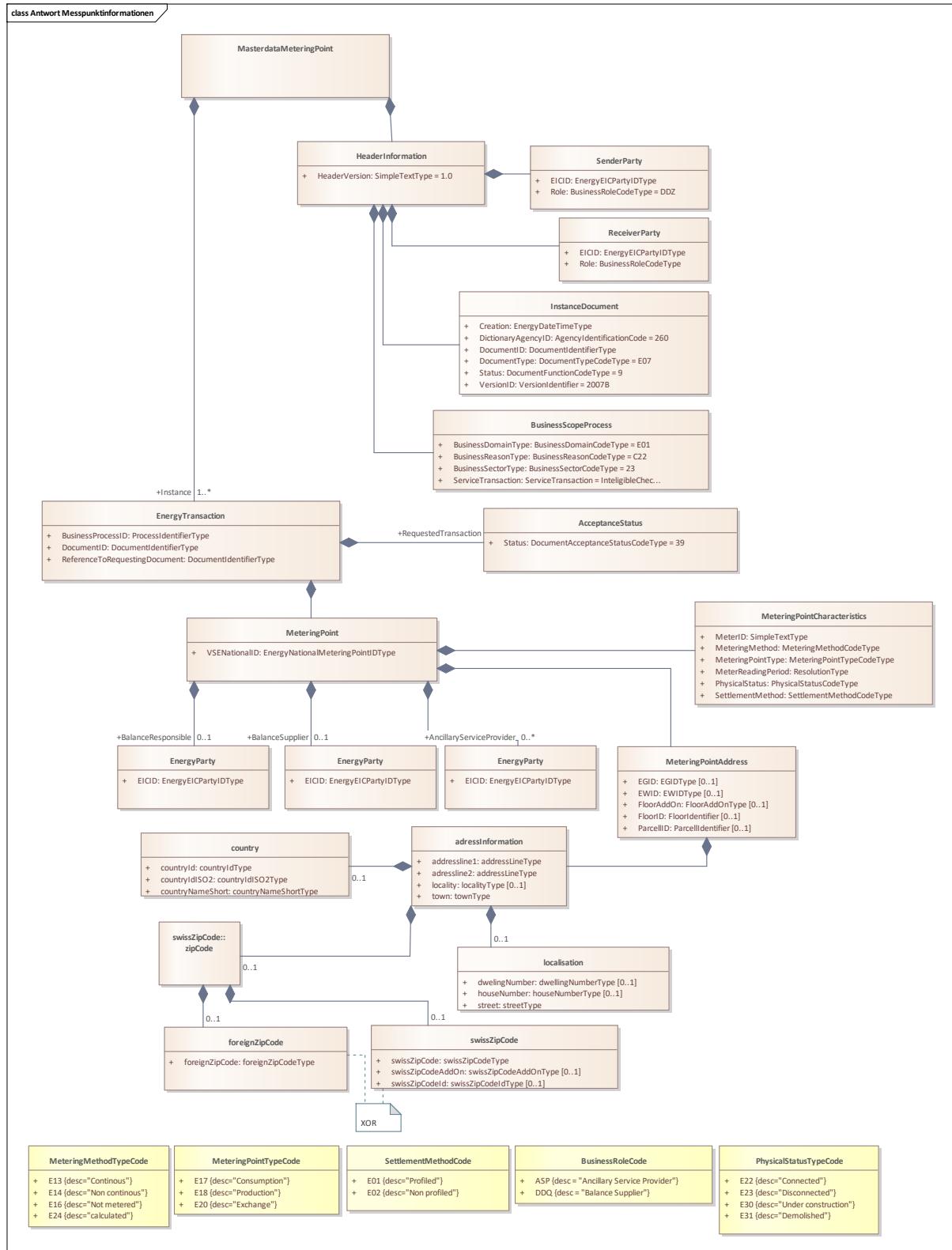


Figure 52: Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – réponse»

Remarques à propos du diagramme

- (1) Les informations concernant l'adresse (AddressInformation) avec leurs classes subsidiaires se basent sur eCH E-Government Standard eCH-0010 Version 7.0. Des informations plus précises quant à leur contenu sont disponibles dans les documentations correspondantes sur www.ech.ch.

1.5.5.5 Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – refus» (séquence 2)

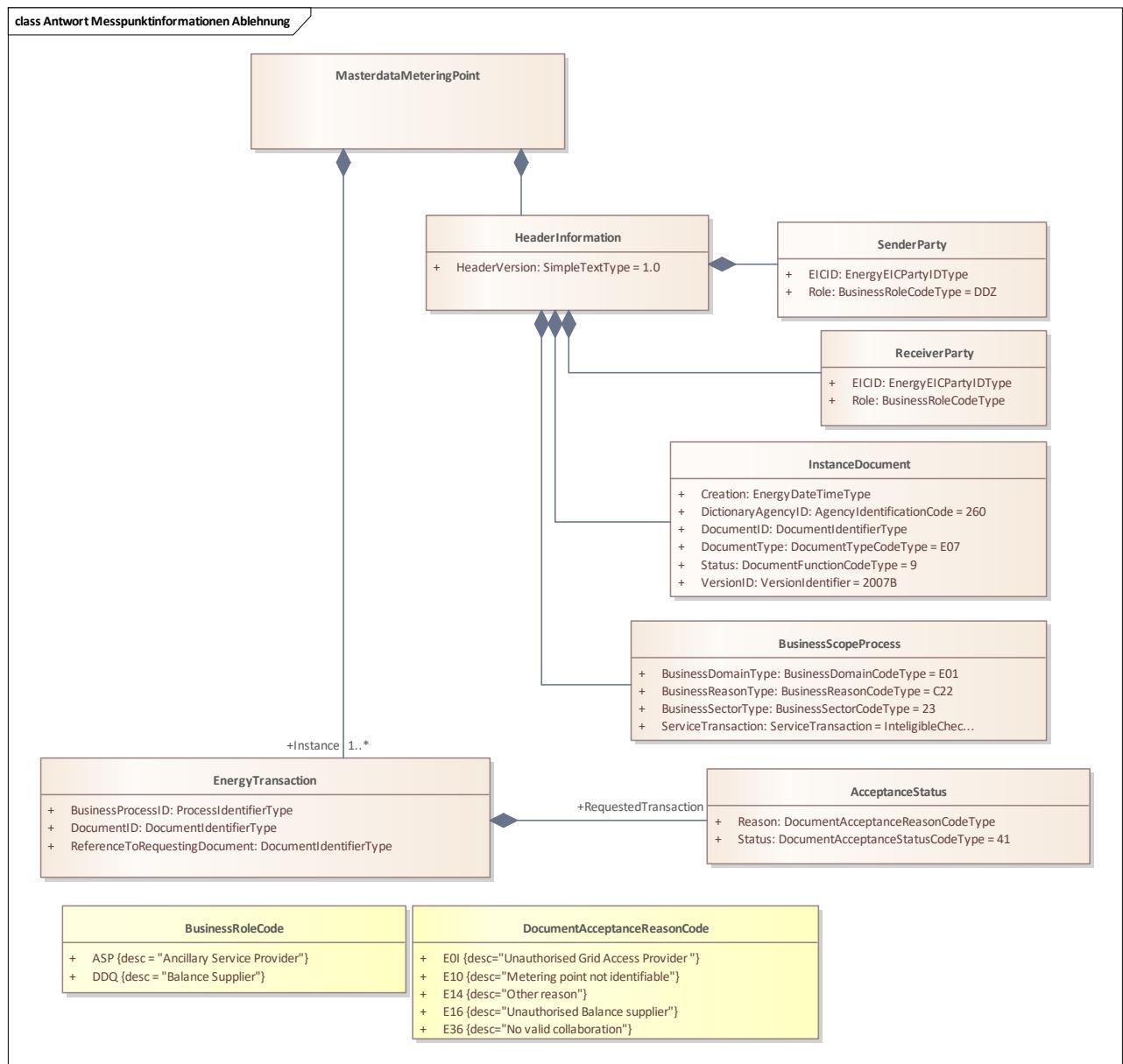


Figure 53: Diagramme de classes «Demande d'informations concernant le point de mesure – refus»

1.5.6 Demande de données de mesure (SVC/SVI)

1.5.6.1 Description structurée

Cas d'application	Demande de données de mesure (SVC/SVI)
Brève description	<p>Le processus décrit la demande de données de mesure (SVC/SVI) d'un partenaire du marché dans le cadre d'activité dans son rôle.</p> <p>De plus, ce processus permet à des tiers n'ayant pas ou pas encore de rapport contractuel relatif au point de mesure correspondant de demander des données de mesure. Dans ce cas, une procuration du consommateur final du point de mesure est une condition préalable.</p>
Précondition	<p>La personne à l'origine de la demande a obtenu l'autorisation du consommateur final du point de mesure pour demander les données de mesure ou a un lien avec le point de mesure.</p> <p>La personne à l'origine de la demande connaît la désignation du point de mesure.</p> <p>La personne à l'origine de la demande est responsable de la mise à disposition des procurations nécessaires du client final. Elle garantit que seules des plages de temps dans lesquelles le consommateur final actuel est attribué au point de mesure sont demandées.</p>
Postcondition	La personne à l'origine de la demande a reçu les données de mesure.
Situation avec erreurs	<p>La personne à l'origine de la demande n'a pas droit à l'information demandée.</p> <p>L'acteur interrogé ne dispose pas des données demandées.</p>
Déclencheur	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un changement de fournisseur. • Demandes supplémentaires de données • Service à la clientèle (p. ex. conseil en énergie)
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de mesure peuvent être demandées pour une période maximale de 5 ans dans le passé. • Chaque demande doit porter au maximum sur 2 ans. Si l'on a besoin de données pour de plus longues périodes de temps, il faut établir plusieurs demandes. • Si les données de la période demandée ne sont pas toutes disponibles, c'est le dernier état disponible qui est envoyé. (Exemple: demande sur 24 mois. Les données sont disponibles sur seulement 13 mois. Les données correspondant aux 13 mois disponibles sont transmises.)

Tableau 27: Description structurée «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)

1.5.6.2 Diagramme de séquence «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)

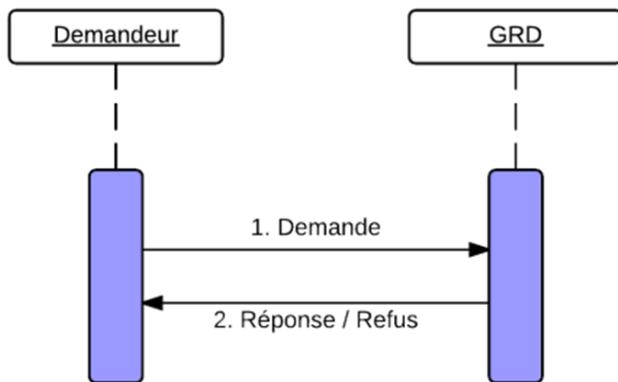


Figure 54: Diagramme de séquence «Demande concernant les données de mesure» (SVC/SVI)

N°	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	La personne à l'origine de la demande envoie la demande de données de mesure (SVC/SVI).	Désignation du point de mesure, période		C03	
2	Le GRD répond à la demande.	Données de mesure	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la prise de connaissance de la demande	E66	

Tableau 28: Description de la séquence «Demande Données de mesure» (SVC/SVI)

1.5.6.3 Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI) (séquence 1)

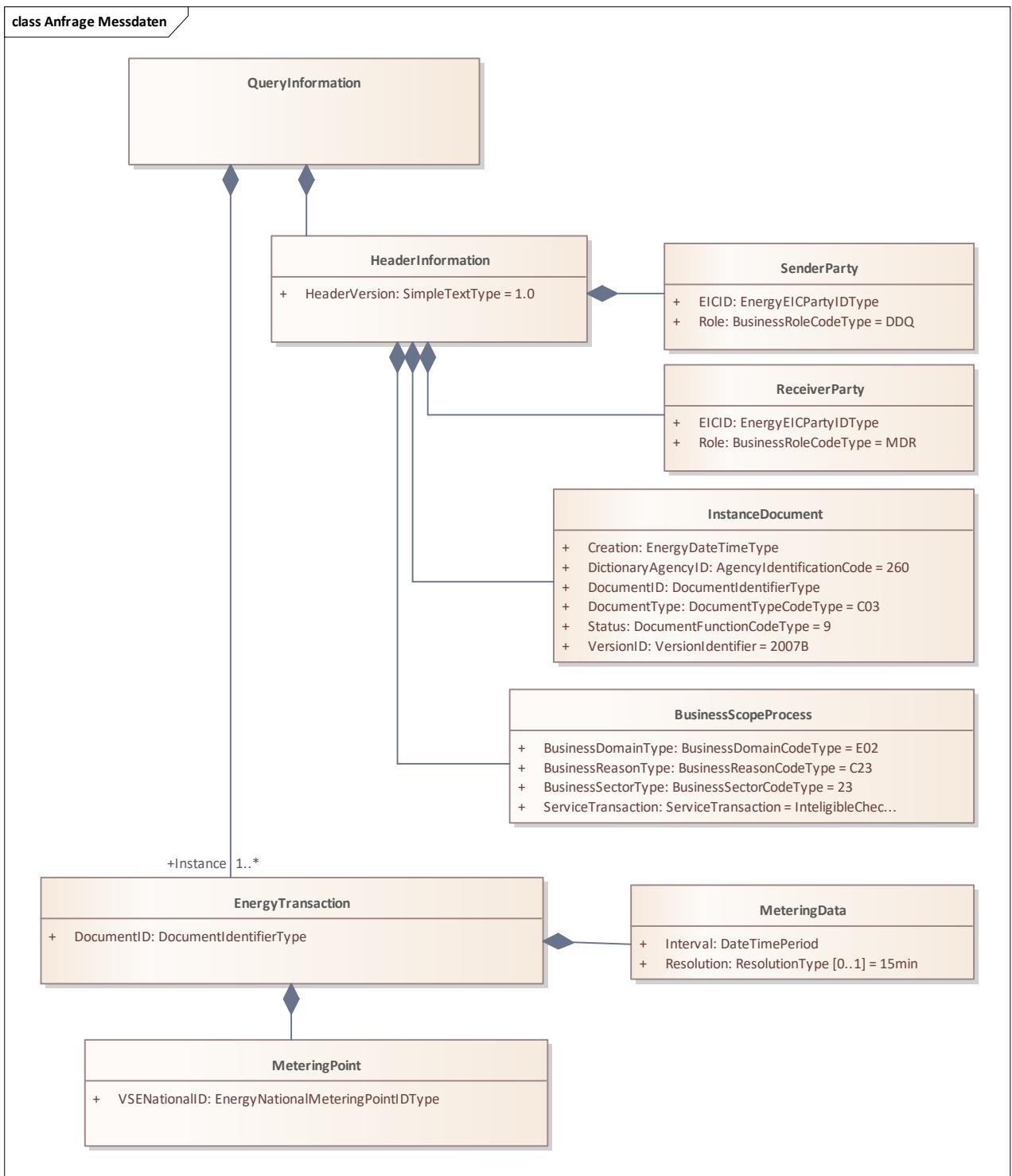


Figure 55: Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)

1.5.6.4 Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI) – réponse (séquence 2)

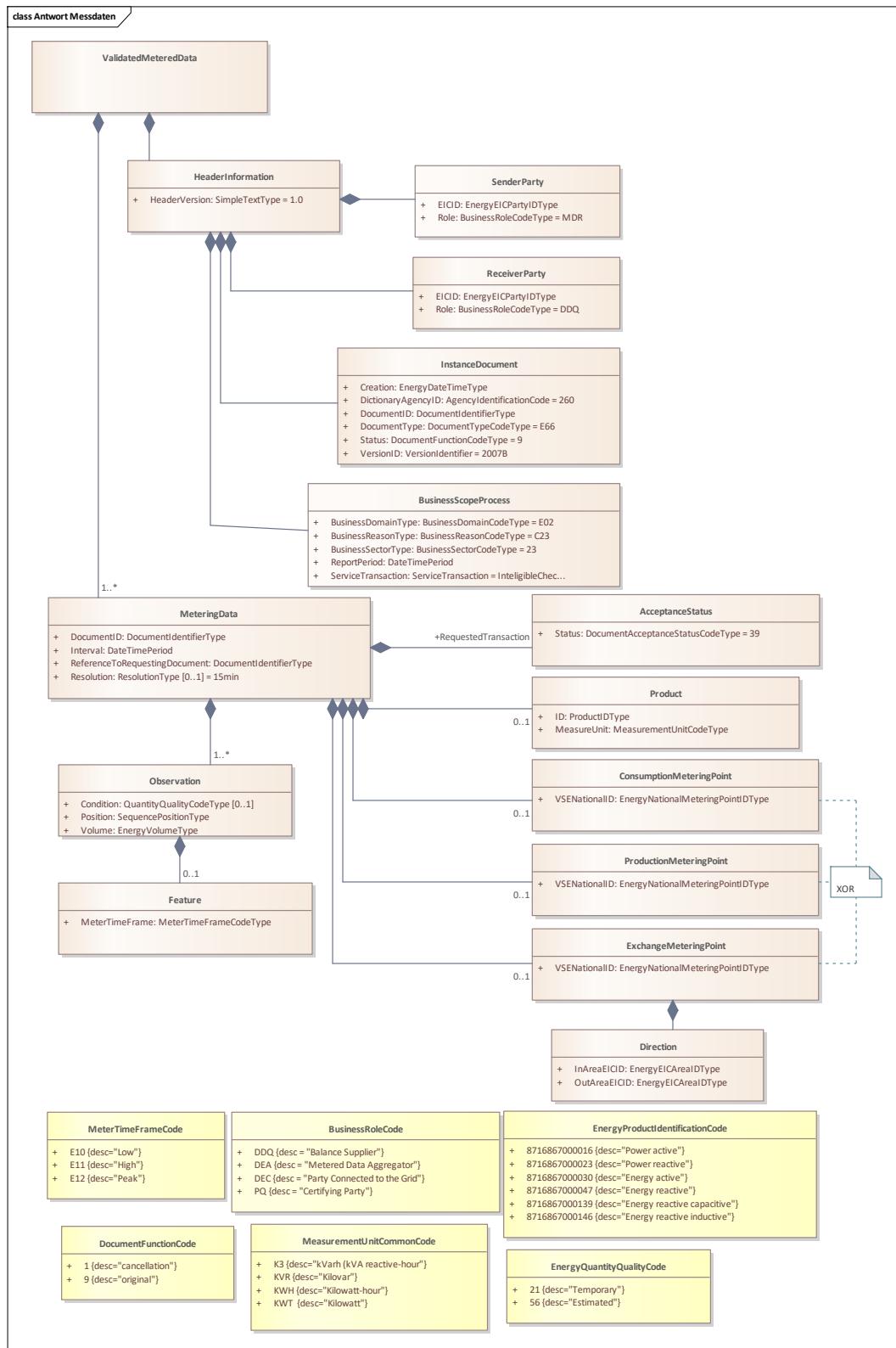


Figure 56: Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)

1.5.6.5 Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI) – refus (séquence 2)

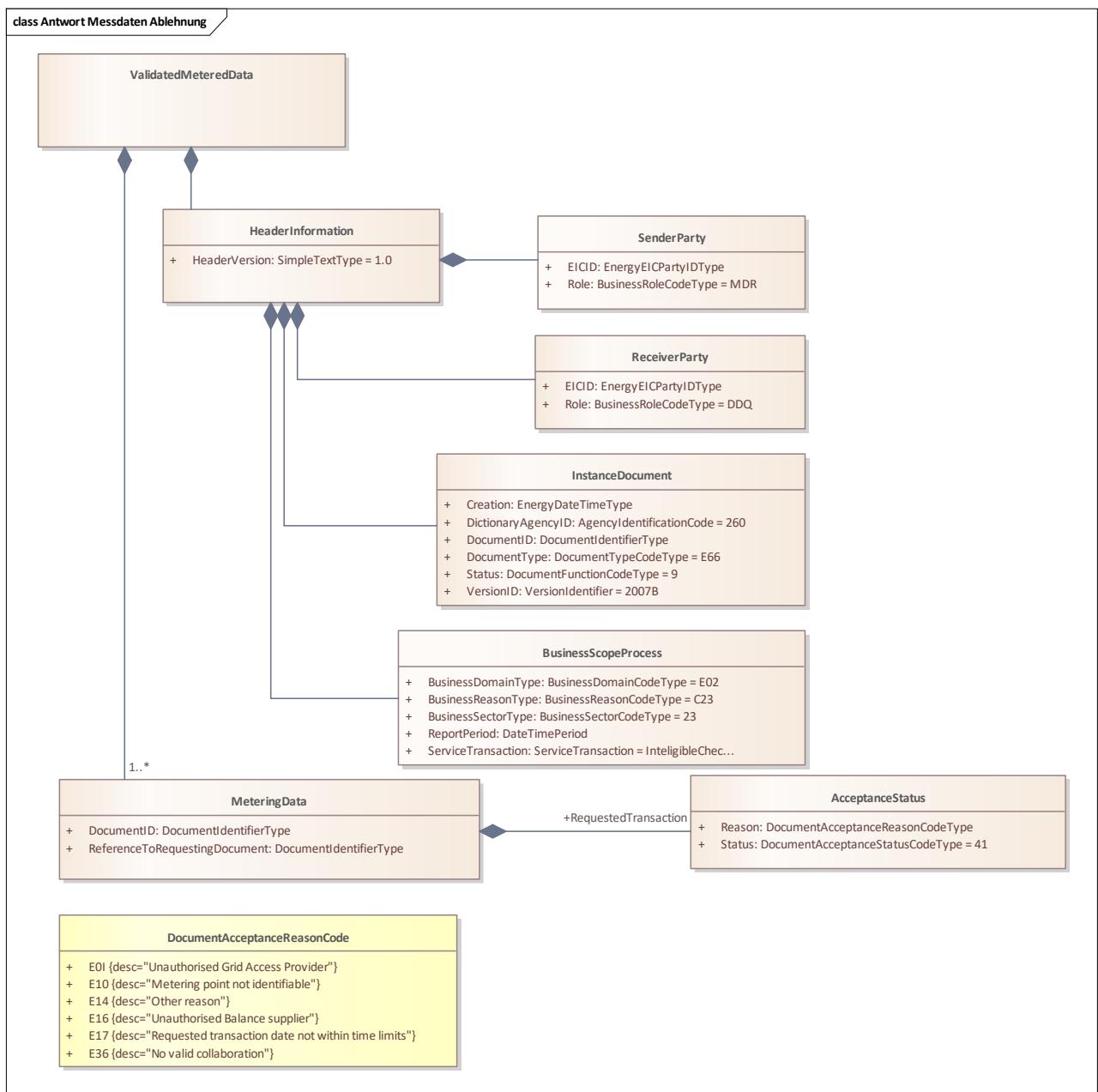


Figure 57: Diagramme de classes «Demande de données de mesure» (SVC/SVI)

Remarques à propos du diagramme

- (1) Le motif de refus E14 est utilisé pour les rôles non autorisés, sauf pour le fournisseur.